



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

8

1768, 1, 2

Erw. V. Zinwe
511³ - 1768. 1,2

<36617680980016

S

<36617680980016

Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
JANVIER 1768.
SECOND VOLUME.

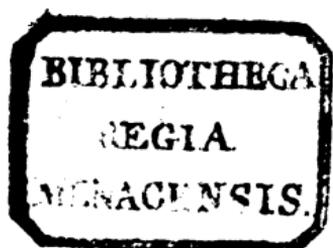
Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A PARIS,

Chez } JORRY, vis-à-vis la Comédie Française.
PRAULT, quai de Conti.
DUCHESNE, rue Saint Jacques.
CAILLEAU, rue du Foin.
CELLOT, Imprimeur, rue Dauphine.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



AVERTISSEMENT.

LE Bureau du Mercure est chez M. LUTTON, Avocat, Greffier - Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du Mercure, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, à côté du Sellier du Roi.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. DE LA PLACE, Auteur du Mercure.

Le prix de chaque volume est de 36 sols; mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols pièce.

Les personnes de province auxquelles on enverra le Mercure par la Poste, payeront pour seize volumes 32 livres d'avance en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront d'autres voies que la Poste pour le faire venir, & qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront, comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volume, c'est-à-dire, 24 liv. d'avance, en s'abonnant pour seize volumes.

A ij

Les Libraires des provinces ou des pays étrangers , qui voudront faire venir le Mercure , écriront à l'adresse ci-dessus.

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la Poste , en payant le droit, leurs ordres , afin que le paiement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis resteront au rebut.

On prie les personnes qui envoient des Livres , Estampes & Musique à annoncer , d'en marquer le prix.

Les volumes du nouveau Choix des Pièces tirées des Mercurès & autres Journaux , par M. DE LA PLACE , se trouvent aussi au Bureau du Mercure. Cette collection est composée de cent huit volumes. On en a fait une Table générale , par laquelle ce Recueil est terminé ; les Journaux ne fournissant plus un assez grand nombre de pièces pour le continuer. Cette Table se vend séparément au même Bureau , où l'on pourra se procurer deux collections complètes qui restent encore,





M E R C U R E

D E F R A N C E .

J A N V I E R 1768.

ARTICLE PREMIER.

P I E C E S F U G I T I V E S

E N V E R S E T E N P R O S E .

*DESCRIPTION & histoire secrète du palais
de la Fortune ; par M. TR. DE L.*

DANS les régions que le Pactole enrichit de son onde opulente, la Fortune a fait bâtir son palais. Deux rangs de colonnes plus belles que l'ordre dorique & le corinthien des Grecs, des sculptures plus délicates & plus achevées que l'*antique* le plus

A iij

6 MERCURE DE FRANCE.

estimé, forment à l'abord un portique dont la magnificence arrête les étrangers, & les invite à entrer. En face est une longue avenue d'arbres taillés en plein ceintre. Une verdure perpétuelle en rend l'aspect des plus rians, & la terre est couverte d'un sable d'or. A l'extrémité est un roc élevé, à la surface duquel on voit briller des pointes d'or, d'argent, de diamant & de toutes les espèces de minéraux & de métaux précieux qu'il renferme dans son sein.

Sur la cime de ce mont s'offre un môle de figure octogone : chaque face est ornée de colonnes de porphyre, de jaspe & de nacre de perles. L'ouvrage n'en est pas si achevé que celui du portique, mais elles sont enrichies de rubis, d'émeraudes & de topases. Huit colonnes de diamant distinguent la principale entrée, en sorte qu'au lever du soleil toute cette masse réfléchit des rayons de lumière dont on ne peut soutenir l'éclat, & qui se répandent chez toutes les nations policées. Au fronton est une Renommée avec une trompette, qui joint à une force de son prodigieuse, une douceur & une mélodie que n'ont aucun des instrumens connus des mortels. On y accourt de toutes les parties du monde. Le portique est toujours ouvert, & chacun s'empresse dans l'avenue ; mais le sable

d'or, affaîlé par le pied, fait sentir une pointe de fer aiguë. Peu de gens cependant se découragent ; car, soit que la divinité puissante de ces lieux fasse paroître à sa volonté ces pointes de fer, soit qu'elle ait donné au sable une élasticité qui lui fait reprendre sa première situation, dès qu'il n'est plus pressé, chaque voyageur voit toujours devant lui une surface unie & brillante, & il se flatte que celui qui le précède a essuyé tout le mal qu'il y avoit à craindre, ou il se persuade qu'il n'a pas marché avec assez de précaution.

Arrivé au pied du roc, on gravit, on s'attache à tout ce qu'on trouve. L'un s'élançe à l'aide d'une vieille racine qui paroissoit inutile. Quelquefois elle lui manque dans la main & il croule. L'autre s'appuye sur les épaules ou sur la tête de celui qui monte à côté de lui. Un autre cramponne ses doigts crochus contre les inégalités du roc, & profite souvent de ses débris précieux. Il y en a qui se livrent des combats, qui se prennent au corps : on lutte comme aux jeux olympiques ; le plus vigoureux étouffe le plus foible, dont le corps sert aussi-tôt de marche-pied à son vainqueur. On en voit quelquefois qui, n'ayant plus qu'un pas à faire, mettent le

3 MERCURE DE FRANCE.

pied dans un endroit glissant , le sol leur manque , ils trébuchent , ils roulent & entraînent dans leur chute tout ceux qui les suivoient. On a remarqué que ce malheur arrivoit assez souvent à ceux qui , se fiant à leur force , à leur agilité & à leur souplesse , montoient le roc avec une rapidité prodigieuse. Ceux qui arrivent au haut vont se rendre à la porte du palais qui est fermée.

C'est là que sont assemblés sans aucune distinction le financier , le noble & le plébéien , le commerçant , l'homme de loi , le militaire , l'artiste & l'homme de lettres. Tous attendent , exposés aux injures de l'air , qu'il plaise à la déesse de faire ouvrir , car il n'y a point d'heures marquées , sa fantaisie est l'unique règle , & souvent elle met son plaisir à se faire attendre insolemment lorsque l'intempérie est la plus dure.

Pendant ce temps-là chacun admire les triomphes de la richesse qui sont gravés en or & en pierreries sur les portes de diamant. D'un côté on voit *Jupiter* qui s'introduit en pluie d'or dans la tour où est enfermée la fille d'*Acrifus* : *Polynice* , qui , par le moyen d'un superbe collier , obtient de l'avare *Eriphyle* la connoissance d'un secret dont elle savoit que la vie de

son époux dépendoit. D'un autre côté, c'est *Midas* changeant en or tout ce qu'il touchoit : *Jafon* qui s'expose à l'inconstance dangereuse de la mer pour la conquête de la riche toison qu'on voit suspendue à un arbre : *Hippomène* qui retarde la course de sa maîtresse, en jettant devant elle des pommes d'or. *Atalante* est émue par la beauté de ce fruit ; elle oublie qu'on la suit, elle se baisse pour le ramasser, *Hippomène* la saisit & l'obtient en mariage. *Vénus* avoit conseillé ce moyen à *Hippomène*. A combien d'autres ne l'a-t-elle pas conseillé depuis !

Au milieu du ceintre de la porte est la Déesse de la Richesse, assise au bord du Pactole, qu'elle considère avec un air satisfait. Elle est appuyée contre un arbre chargé de pommes d'or qui répand son ombre sur elle, & tient dans ses bras le Luxe qu'elle allaite. Autour d'elle voltige la Satisfaction qui souïrit, la Bonne Opinion de soi-même au regard superbe & qui s'admire dans un miroir ; l'Abondance, surchargée d'embonpoint, & les Plaisirs de toute espèce. Mais, dans un coin, on voit sous un nuage l'Envie occupée à dévorer des serpens ; l'Avidité dont le corps est décharné, le visage pâle, les yeux creux, les doigts longs & crochus ; le Souci ; au

10 MERCURE DE FRANCE.

front plissé, à l'œil triste. Ce bas-relief est peu saillant, personne ne le considère, & la déesse même ignore qu'il y soit.

Dès que la porte s'ouvre chacun s'empresse d'entrer. La salle qui se présente a vingt-quatre faces & communique par vingt-quatre portes à autant d'appartemens tournans de l'un dans l'autre. C'est dans cette salle que se tiennent ordinairement les vieux favoris, pour qui la déesse n'a plus que la considération d'une ancienne habitude. Les nouveaux courtisans les abordent & tâchent de gagner leur bienveillance pour parvenir à celle de la déesse. On les voit s'incliner devant eux, baiser le bord de leur vêtement de brocard, se récrier sur tout ce qu'ils disent, admirer même avant qu'ils aient parlé, tandis que les autres promènent péniblement leur embonpoint.

Cependant chacun a l'oreille attentive, & l'œil à toutes les portes pour savoir de quel côté la divinité paroîtra. Elle sort enfin, non avec la démarche majestueuse de la Reine des dieux, ou de *Pallas*, mais tantôt en voltigeant autour de la salle comme un oiseau, tantôt en sautillant, quelquefois en marchant d'un pas incertain ; car elle a aux épaules des ailes qu'elle remue sans cesse & inégalement. Souvent elle ne fait que se montrer ; quelquefois

elle va se placer sur son trône d'émeraudes. Des sceptres, des couronnes, des marques de dignités, tant civiles que militaires, & sur-tout des monceaux d'or, l'entourent. Ceux qui recherchent les faveurs de la déesse montent les degrés pour baiser ses pieds; mais, avant d'être admis à cette faveur, il faut ordinairement faire valoir un talent: l'un présente sa science dans l'art de gouverner, l'autre ses actions militaires, l'autre son habileté dans les arts; celui-ci son adresse à faire trouver de l'argent à quiconque en a besoin, celui-là son exactitude rigoureuse à exiger les droits que le Prince souvent seroit porté à remettre. Il y en a pourtant qui se contentent de présenter leur belle taille & leur jolie figure. La déesse donne sa main à baiser à ceux qui lui plaisent, & repousse les autres du pied. Quant à ceux qui viennent chargés de livres, ordinairement elle leur fait signe de loin de se retirer, ou elle les renvoie au Génie qui est derrière elle. Ce Génie a les traits sévères & le regard plein d'esprit, mais il n'a à sa disposition que quelques couronnes de lierre ou de laurier. Sa charge est de donner ses avis à la Fortune chaque fois qu'un candidat se présente; mais elle est si précipitée, que le baiser de la main est accordé ou refusé

12 MERCURE DE FRANCE.

avant qu'il ait parlé : quelquefois pourtant elle l'écoute , & alors chacun applaudit au choix que fait la déesse. Il y a même certains jours où elle le laisse le maître de son trône & de ses attributs ; mais ces jours sont rares , toujours inattendus , & toute la terre les célèbre comme un jour de fête.

Quand la déesse veut terminer son audience , elle fait signe à ceux qui ont baissé sa main de la suivre , & elle s'envole dans un des appartemens qui entourent la salle. C'est-là que ses favoris obtiennent tout ce qu'ils demandent ; c'est-là qu'on ne raisonne que d'intérêts particuliers ; c'est-là que les intrigues & la tracasserie rendent tout incertain : en sorte que tel sur qui la déesse s'appuyoit nonchalamment en entrant dans son palais , est quelquefois bientôt chassé par une autre porte. Par-tout on y respire la tubéreuse & l'ambre , & dans tous les repas on ne boit que de l'ambrosie , des liqueurs , ou de ce vin avec lequel *Ulysse* enivra le Cyclope *Polyphème*.

Les portraits des anciens favoris , que la mort a moissonnés , ornent les petits appartemens. On y voit d'abord celui de cet ignorant Roi de Phrygie , qui croyoit devenir heureux en obtenant des dieux la vertu de changer en or tout ce qu'il tou-

cheroit. On voit ensuite celui de ce Roi de Lydie, dont le nom seul réveille toujours l'idée de la plus grande richesse, de ce *Crésus* qui ne put souffrir qu'un sage lui préférât trois simples bourgeois d'Athènes, & fut enfin obligé de reconnoître qu'il avoit raison. On t'y voit aussi, *Polycrate*, toi qui essayas en vain de faire un marché avec la déesse pour te préserver de son inconstance. D'un autre côté est ce négociant de Corinthe, qui s'éleva jusqu'au trône de Rome & celui de Florence, qui obtint aussi la souveraineté de sa patrie; lui dont la famille fut toujours la protectrice des arts, & donna des reines au plus puissant royaume de l'Europe & des chefs à l'église. Et toi, trop foible *Bianca de Capello*, Duchesse de Toscane, on y voit aussi toute ton histoire, excepté la fin, car c'est ce que la déesse cache toujours à ses favoris. Les *Denys*, les *Agathocles*, tous les tyrans de cette espèce, les indignes Préteurs qui, semblables à *Verrès*, dévoient leur province pour acheter l'impunité; le voluptueux *Lucullus*, l'avare *Crasus*, & les affranchis des Empereurs, souvent misérables rebuts de l'espèce humaine, qu'on ne fait dans quelle classe mettre, y ont leurs portraits placés sans ordre historique.

14 MERCURE DE FRANCE.

Je ne vous oublierai pas, généreux Négocians d'Augsbourg, dont la famille est aujourd'hui si puissante en Allemagne, vous qui rendites un si important service à *Charles-Quint* ; vous méritiez bien, *Fuggers*, une place qui ne fût qu'à vous, si la fortune savoit choisir. Toi, tyran de l'Angleterre, sous le nom de protecteur, & toi Prince de l'Eglise qui te mis toi-même la tiare sur la tête, *Sixte Quint*, qui ne connoissois que trois Princes à la tête desquels tu te mettois, quoiqu'il y en eût un qui fût préférable à tous, celui dont aucun François ne prononce le nom sans être pénétré d'amour & d'attendrissement ; vous *Ximénès*, *Duprat*, *Mazarin*, *Dubois*, & vous tous qui gouvernâtes les Etats, revêtus de la pourpre que vous ne deviez pas attendre, la déesse conserve encore vos portraits. A côté d'eux est le tien, *Menzikoff*, que nous avons vu si puissant en Russie ; & le tien aussi, Musicien célèbre, qui sans aucun titre gouvernas un Empire. Plus loin est celui d'un Moine : on le voit ensuite, qui a quitté le froc, vêtu à la tartare, armé de pied en cape, & proclamé Kan.

Les tableaux les plus superbement encadrés sont ceux de ces favorites que l'amour place si souvent à côté des Reines qu'elles éclipsent.

JANVIER 1768. 15

Au milieu de tous ces portraits on ne voit point les vôtres, *Aristide*, *Phocion*, *Epaminondas*, ni le tien, illustre restaurateur de la France, digne ami de notre *Henri IV*. C'est dans le laboratoire du vrai mérite qu'il faut aller te chercher avec *Colbert*, *Catinat*, *Faber* & quelques autres. Le génie n'a pas hésité de te les associer, persuadé que quand tu revivrois, tu ne demanderois pas quel est leur père.

La fortune ne conserve pas non plus les portraits des gens de lettres, pour qui elle a eu quelque fantaisie passagère. Elle se contente de faire inscrire leurs noms dans un registre qui a trois pages, & dont la première n'est pas encore remplie. On y trouve le nom d'un seul philosophe : c'est celui qui écrivoit sur une table d'or l'éloge de la pauvreté, mais qui par la suite paya bien cher les momens de faveur de la déesse.



É L É G I E A M O N S E R I N .

*A Mlle A * * J * *. de Nantes.*

O toi, dont les tendres accens
Portoient jusqu'au fond de mon âme
Les feux, les desirs impuissans
De mon impétueuse flâme ;
O mon pauvre petit Serin ,
Que je prends part à ton veuvage !
Ton déplaisir & ton chagrin
Des miens sont une foible image.

Tu ne l'as plus, cette moitié ,
Et si vive & si caressante :
Ah ! qu'elle étoit tendre & touchante !
Que ton destin me fait pitié !
Tu ne chantes plus que ta peine ,
Tu ronges les nœuds de ta chaîne ;
Ton cœur, fait pour la liberté,
N'aime que la gêne amoureuse ;
Pour lui toute autre est douloureuse...
Ne hais point ta captivité ,
N'en veux point à ton triste maître ;
Il est malheureux comme toi :
Trahi, je déteste mon être...
Mon petit, reste auprès de moi.

A ta voix touchante & plaintive,
Mon âme, toujours attentive,
Répond à tes gémissemens.
Gémis. . . plains-toi de tes tourmens.
Si ton malheur est déplorable,
Et si tes maux te sont pesans;
Hélas ! plus que toi misérable,
J'en souffre de bien plus cuisans.
Ceux dont ton petit cœur murmure,
Sont des effets de la nature :
C'est de la mort que tu te plains ;
Nous finirons aussi par elle.
Ce n'est plus sa faux que je crains.
Ta chère compagne fidelle
T'aima jusqu'au dernier instant.
Ah, dieux ! . . . mon ingrante maîtresse,
Qui m'en avoit promis autant,
Aujourd'hui, sourde à ma tristesse,
Se plaît à faire mon malheur ;
Et, pour le prix de ma constance,
Me ravit jusqu'à l'espérance
De jamais regagner son cœur.

E N V O I.

Toi, dont l'âme sensible & tendre,
Fait le bonheur de mon ami ;
Toi, qui me fais si bien comprendre
Le bonheur d'un amant chéri ;

18 MERCURE DE FRANCE.

Vois par les tourmens que j'endure ,
Combien un amant peut aimer ,
Et combien la volupté pure
A d'attraits puissans pour charmer !
On préfère à toute couronne ,
Un tendre cœur qu'on a soumis ;
Mais si ce cœur vous abandonne ,
On en sent bien mieux tout le prix.

R É P O N S E .

Cessez d'exagérer la douleur qui vous presse ;
Votre Serin est le plus malheureux.
Il perdit tout quand le sort rigoureux
Lui ravit pour toujours l'objet de sa tendresse ;
De l'éternelle nuit il ne peut le r'avoir ,
Mais il vous reste & l'amour & l'espoir.

DISTIQUE sur le célèbre *Maréchal DE*
TURENNE.

Des plus grands des guerriers *Turenne*, eut
les vertus :

Il fut , selon les cas , *César & Fabius.*

Par M. DE LANEVERE , ancien Mousquetaire
du Roi. A Dax , le premier septembre 1767.

LETTRE de bonne année à M. l'Abbé
DE V...

PERMETTEZ-MOI, Monsieur, de me joindre à toutes les personnes qui vous aiment & qui vous admirent, pour vous souhaiter, au commencement de cette année, une longue suite de jours sereins & paisibles.

Toujours environné des Grâces & des Ris ;
Toujours amant secret des filles de mémoire
Et le plus fortuné de tous leurs favoris,
Sans nous permettre de le croire ;
Vivez, Abbé charmant, autant que vos écrits
Vivront au temple de la Gloire,
Et vos vertus au cœur de vos amis.

Par un Chan. de Mel. Premier janvier 1768.

A M. DE N. mon ami.

A tous les pathétiques sermons que vous me faites depuis long-temps, pour m'engager à négliger un peu moins les occasions que vous croyez que j'ai de cap-

20 MERCURE DE FRANCE.

ter la bienveillance de la fortune , je vous envoie , pour toute réponse , une manière de traduction fort libre que j'ai faite d'une ode d'*Horace* , à l'occasion de la fête d'un de mes amis , que vous connoissez , qui a servi long-temps & avec distinction au temple de la déesse ; qui a été admis à ses plus secrets mystères , & qui n'a accepté de ses dons que ce qu'il en falloit pour marquer qu'il ne les méprisoit pas.

IMITATION de la vingt-sixième ode du premier livre d'HORACE.

DES Muses amant déclaré ,
Uniquement flatté du bonheur de leur plaïre ,
Et par fois d'en être inspiré ;
Je laisse les desirs & la crainte , à leur gré ,
Régner sur ce vaste hémisphère.
Dans mon cabinet confiné ,
Entre *Ovide* , *Horace* & *Voltaire* ;
J'ignore en quel coin de la terre
La fureur , le front couronné ,
Porte le ravage & la guerre ,
Et sur quelle plage étrangère ,
L'homme contre l'homme acharné ;
Le tient abattu , prosterné ,
Sous le joug d'un sceptre arbitraire.

O vous , qui préférez le silence des bois ,
 L'aspect d'un riant paysage ,
 Au pompeux & triste étalage
 Que présente la cour des Rois !
 Vous qui , par vos leçons , dès ma plus tendre
 enfance ,

Prémunissant mon jeune cœur
 Contre l'attrait de l'opulence ,
 Et tout éclat vain & trompeur ,
 M'avez fait trouver l'abondance ,
 Et la source du vrai bonheur ,
 Dans les bras de la tempérance ;
 Muse , apprêtez vos plus doux sons ,
 La fête de M. . in arrive :
 Que les échos de cette rive
 Portent jusques aux cieux ma joie & vos chansons ,
 Le mortel , pour qui j'intéresse ,
 Pour qui j'invoque vos faveurs ,
 N'est point un grand nourri dans la mollesse
 Et corrompu par des flatteurs :
 C'est votre ami ; celui de la sagesse ,
 Du genre humain , & de toutes vos sœurs.

Par le même,



ÉPÎTRE à un Misanthrope.

LE théâtre du monde est l'école du sage.
 De tout ce qui l'entoure , en silence occupé ,
 Dans ses réflexions il marche enveloppé ,
 Et des erreurs d'autrui fait tirer avantage.
 Mais ne voir des objets que le mauvais côté ;
 S'ériger en censeur de la nature entière ,
 Et se plaire à compter les défauts de son frère ;
 C'est orgueil ; c'est humeur contre l'humanité.

Pourquoi chercher le crime où tu vois la foiblesse,
 Et condamner le bien s'il t'offre des abus ?
 Faut-il qu'un ridicule & t'irrite & te blesse ,
 Et dois-tu dire alors qu'il n'est point de vertus ?
 Il est , il est encor de ces âmes sublimes ,
 Que le Ciel nous donna dans un jour de faveur ,
 Qui font de l'univers la gloire & le bonheur ,
 Et que suivent par-tout des tributs unanimes.

Les hommes, que tu hais, sont-ils donc si pervers ?
 Inconscquens & vains , livrés à leurs systèmes ,
 Jouets de leurs penchans ; souvent dupes d'eux-
 mêmes ;

Que de puissans motifs d'excuser leurs travers !
 Arrache de nos cœurs les vertus fanatiques ,
 L'intérêt qui nous perd dans ses routes obliques !

Les passions d'autrui, les préjugés cruels;
 Et tu verras fleurir l'âge de l'innocence,
 L'âge pur qui du monde embellissoit l'enfance;
 Où la paix habitoit au milieu des mortels.

La folie en tous lieux fait régner ses caprices :
 C'est elle qui répand de ses mains créatrices
 Le ténébreux amas des superstitions,
 La chimère des rangs, & les opinions,
 Qui forment au hasard les vertus & les vices.
 Chez un peuple idolâtre elle offre à de faux
 dieux

D'une fraîche beauté les flatteuses prémices,
 Trésors qui n'étoient nés que pour l'amant heureux.
 Elle ordonne à Goa ces sanglans sacrifices,
 Où des hommes armés de l'intérêt des cieux ;
 Brûlent tout imprudent qui ne croit pas comme eux.
 Dans des réduits obscurs & sous d'affreux cilices,
 Elle fait soupirer l'innocente douleur ;
 Elle inspire au *Fakir*, pour plaire à son auteur,
 De pieux hurlemens, de risibles supplices.
 D'un homme plat & vil elle fait faire un grand,
 Et son bisarre choix dispense la noblesse
 A des lâches flétris dans leur vieille jeunesse ;
 Tandis qu'avec mépris il laisse au dernier rang
 Un militaire usé par trente ans de fatigues,
 Qui blanchit dans les camps, oublié, loin des
 brigues ;
 Mais qui, pour la patrie, a prodigué son sang.

24 MERCURE DE FRANCE.

Elle commande au sort d'élever sur sa roue
Un parvenu , sans mœurs , & tiré de la boue ;
Qui , contre les affronts , a sù roidir son cœur ;
Tandis que les vertus tristement délabrées ,
Au tourment d'un remords préfèrent le malheur ,
Et traînent du besoin les honteuses livrées.

Jusques sur les talens son influence agit :
Ils sont prostitués à des âmes si viles ,
Elle fait réussir tant de fripons habiles ,
Que de l'esprit qu'il a , l'honnête homme rougit.

Faut-il fuir tout commerce , ou , nouvel *Aris-*
tarque ,

Fronder avec aigreur les abus qu'on remarque ? . .
C'est à s'en garantir qu'on doit donner ses soins :
Le plus sage est celui qui se trompe le moins.
Contre l'humanité , sans la rendre meilleure ,
L'homme brusque & chagrin se déchaîne à toute
heure ;

L'homme sensé se tait & cherche à ses côtés
S'il verra des objets dignes d'être imités.
Il n'ouvre point son cœur au fiel de la satire ;
Mais au dépens des foux il se permet de rire :
Il fait s'en amuser en vivant avec eux ,
Et n'a point la farouche & sauvage manie
De s'éloigner du monde , & de priver ses yeux
Des tableaux variés de l'humaine folie.

Hélas !

Hélas ! il fut un temps où j'abhorrois la vie,
 Où j'éprouvois ce vuide insupportable, affreux,
 Que l'amour laisse au sein qu'ont embrasé ses feux :
 Le Ciel, sans être ému de ma douleur amère,
 Venoit de me ravir celle qui m'étoit chère.
 Que d'attraits ! dix-huit ans à peine révolus,
 La faisoient ressembler à la rose nouvelle...
 Ah ! la beauté sans doute, ainsi que les vertus,
 Pour l'honneur des humains, devoit être im-
 mortelle.

Mon cœur n'est-il plus fait pour se laisser
 charmer ?

Ne reviendront-ils plus, ces jours de mon aurore ?
 Ces jours délicieux (que je regrette encore !)
 Où je goûtois en paix le vrai plaisir d'aimer ?
 O ! si mes tendres feux pouvoient se rallumer !
 Quelle félicité ! quelle douceur extrême,
 De se voir reproduit dans un autre soi-même,
 De verser, dans le sein d'une aimable moitié,
 Ses craintes, ses desirs, ses peines & sa joie ?
 Eh ! que devient un homme aux passions en proie,
 Si d'un appui si cher il n'est pas égayé ? ...
 Être consolateur ! bienfaisante amitié !
 Toi qu'à notre secours un Dieu clément envoie ?
 Tu ne peux nous suffire ; il faut un nœud plus fort ;
 Il faut, pour l'âme avide, une autre jouissance !
 C'est en multipliant sa féconde existence,
 Qu'elle brave l'orage & soutient son effort.

LÉONARD

B

Vol. II,

VERS pour un enfant de sept ans, à son père, le premier jour de l'année.

DE mes jours, à peine à l'aurore,
 Vous ne pouvez attendre encore
 Qu'un chant sans art, que des sons languissans,
 Peu faits pour plaire, ou pour flatter les sens.
 Le temps formera mon langage ;
 Mon esprit, par vos soins, peut croître sous vos
 yeux :
 Mon cœur, soyez-en sûr, n'attend plus rien de
 l'âge.
 Je pourrai quelque jour m'exprimer beaucoup
 mieux ;
 Mais pourrai-je jamais vous aimer davantage ?

*SOUHAIT au premier jour de l'an 1768,
 à Mlle * * *.*

QUE, pour n'en point user, l'avare ait un
 trésor,
 Et qu'il caresse la fortune ;
 Que sans cesse en ce jour ton tuteur l'importune ;
 Il fait bien ; son bonheur est d'augmenter son or.

Mais, exempt des desirs que l'ambition donne,
Et qu'un succès heureux si rarement couronne,

Qu'ai-je besoin d'immenses revenus ?

Je ne demande qu'une chose ,

C'est de pouvoir cueillir tous les jours une rose

Dans un des jardins de *Vénus*.

Le M. DE SAINT-JUST.

L'AVARICE PUNIE,

ANECDOTE MODERNE.

UN riche financier, que nous appellerons *Chrisaure*, n'avoit eu qu'une fille d'une Demoiselle de condition qu'il avoit épousée, & qui étoit morte. Comme il avoit acquis la seigneurie de *Vanelle*, il voulut que sa fille en portât le nom, qui étoit plus distingué que le sien.

Elle avoit à peine neuf ans lorsque son père, attaqué d'une maladie qui rendoit sa fin très-prochaine, fit avant que de mourir un testament par lequel il ordonna que l'on ne la mariât point avant l'âge de dix-huit ans, & que, si-tôt qu'elle auroit atteint cet âge, elle fût libre de se choisir elle-même un époux, pourvu

23 MERCURE DE FRANCE.

qu'il eût de la naissance & de la probité ; le défaut de bien ne devant mettre aucun obstacle au choix de sa fille, vu la fortune considérable qu'il lui laissoit. Tels étoient les termes du testament.

La Demoiselle *Chrisaure*, fille sexagénaire & sœur du défunt, fut chargée de la tutelle de sa nièce. Liée par les termes du testament, elle éleva sa pupille jusqu'à l'âge prescrit sans penser à lui choisir aucun parti. Elle attendit qu'elle y songeât d'elle-même, & ne se trompa point dans son attente.

M. de *Sainfroid*, fils d'un Président de Cour souveraine & lui-même déjà Conseiller par dispense d'âge (car il n'avoit encore que vingt-deux ans), logeoit dans le quartier de Mlle *Chrisaure*. Il avoit tout ce qu'il falloit pour bien s'annoncer auprès de la nièce, de l'esprit, de la figure, un nom, de grandes richesses en perspective ; & ses père & mère, gens fort éconômes malgré leur opulence, étoient encore à cet égard on ne peut plus conrons de lui : c'est-à-dire, que M. le Conseiller étoit devenu par degrés encore un peu plus ennemi de la dépense qu'ils ne l'étoient eux-mêmes. Un pareil caractère ne pouvoit que nuire à ses prétentions sur Mlle de *Vanelle* qui, élevée par une tante dont elle étoit aimée comme

d'une mère, ne savoit rien refuser à ses fantaisies. Cependant *Sainfroid* étoit un parti assez avantageux pour l'éblouir. Le rang de Présidente qu'il devoit un jout lui donner, suffisoit pour exciter son ambition. Il chercha à se faufiler dans les sociétés de Mlle *Chrysaure* & de sa pupille, & ses premiers hommages parurent faire quelque impression sur le cœur de la jeune Demoiselle. Encouragé par ce début, il ne laissoit échapper aucune occasion de se trouver où elle alloit, & la tante qui pénétrait facilement ses vues, ne fut point inexorable aux instances qu'il lui fit pour obtenir la permission d'aller rendre quelquefois ses respects à la nièce. *Sainfroid* prit, on ne sauroit mieux, dans ces premières visites; son esprit vif & semillant le fit goûter de façon qu'il eut seul le don de paroître amusant aux yeux de Mlle de *Vanelle*. S'il manquoit un jour à venir, on le grondoit, & cela promettoit beaucoup en sa faveur. Le testament de M. *Chrysaure* n'étoit pas connu de tout le monde, il n'avoit transpiré que chez quelques parens. Une foule d'amans, qui auroient pu aspirer à la main de sa fille, imaginant que la tante avoit sur la Demoiselle tous les droits que donne la qualité de tutrice, se trouvoient éconduits par l'assurance où

ils étoient de la prédilection que Mlle *Chrysaure* avoit pour *Sainfroid*.

Le brillant Conseiller étoit, malheureusement pour lui, de l'humeur la plus contrariante. Plus épris des biens de Mlle *de Vanelle* que des grâces de sa personne, il manqua pour elle de ces égards que l'amour seul est capable d'observer ; dès qu'il se crut aimé, il crut pouvoir la traiter en mari. La dépense d'esprit ne lui coûtoit rien, mais le fond de son caractère le portoit à ménager toutes les autres, & ce caractère perce toujours. L'amour le plus désintéressé, chez les femmes, est toujours flatté de recevoir. Ce n'est point la valeur de nos présens qu'elles chérissent, ce sont les marques de notre souvenir, de nos attentions pour elles. Mlle *de Vanelle* ne pouvoit le juger par comparaison : elle pensoit que tous les hommes étoient faits sur le même modèle, & ne se dispoit pas moins à terminer avec lui ; lorsque le retour du carnaval où l'on alloit entrer lui fit naître l'envie d'avoir une assemblée chez elle. Elle y invita toutes ses connoissances, qu'elle pria d'y amener les leurs. De peur de chagriner *Sainfroid*, la tante eut l'air d'en faire la dépense. L'assemblée fut nombreuse. Le Chevalier *d'Auberville*, Gentilhomme originaire

du Vêxin-François, se trouvoit à cette fête. Il étoit né à Paris avec une grande fortune. Quoique jeune encore, il se trouvoit si bien ruiné par les femmes, que ses biens substitués étoient saisis, & qu'il ne lui restoit que le mince revenu d'une petite terre dont il avoit appris à se contenter. Capitaine de cavalerie, brave, & considéré dans son corps, ainsi que du Ministre, il supportoit patiemment le décroissement de sa fortune. Il espéroit enfin que quelque heureux événement, quelque âme vertueuse pourroit un jour le retirer de l'abîme où ses égaremens l'avoient plongé, & s'étoit jetté en attendant dans ce qu'on appelle vulgairement la bonne compagnie, où sa naissance, son état & ses mœurs le faisoient accueillir. Il avoit l'air intéressant, sa démarche étoit noble, il sentoit & s'exprimoit bien, faisoit valoir les autres, & ne parloit jamais de lui.

Les grâces & la beauté de Mlle de *Vanelle* le touchèrent vivement. Le desir de fixer son attention en effaçant par sa danse tous ceux qui prétendoient remporter les honneurs de la fête, excita son émulation. Il réunit tous les suffrages. Mlle de *Vanelle* ne voulut plus danser qu'avec lui, & *Sainfroid* le trouva très-

32 MERCURE DE FRANCE

mauvais. *D'Auberville*, qui s'étoit apperçu de la jalousie de *Sainfroid*, étoit désespéré de quitter une maison qui commençoit à lui devenir chère ; & *Sainfroid*, devenu jaloux, en devint aussi plus maussade. Il bouda, s'emporta, ménagea peu ses expressions, & n'en parut que d'autant moins aimable aux yeux de *Mlle de Vanelle*. Mais la tante le protégeoit, & *d'Auberville* ne reparoissoit point. *Sainfroid* convint de ses torts, demanda pardon, l'obtint, & la paix étoit à peu près rétablie entre les deux amans, lorsqu'il pria un jour *Mlle Chrisaure*, & sa nièce de se rendre au palais, pour delà aller voir ensemble une maison que ses épargnes l'avoient mis dans le cas d'acquérir.

On y plaidoit ce jour même une cause qui intéressoit fort un des amis de *d'Auberville*, qui s'y étoit rendu pour l'entendre, & *Sainfroid* étoit un des juges. Tandis que la cause étoit mise en délibéré, *Mlle de Vanelle*, ainsi que tout le monde, se promenoit dans les galeries du palais, où *d'Auberville*, l'ayant apperçue, l'aborda respectueusement, lui parla de même, & ne la quitta qu'au moment où ses amis étant venus lui annoncer que le délibéré étoit fini, le remenerent précipitamment à l'audience. Après le jugement prononcé,

d'Auberville, plus empressé de rejoindre *Mlle de Vanelle* que de faire son compliment à l'ami qui avoit gagné son procès, ne la retrouva que long-temps après l'avoir cherchée. Elle étoit alors, avec *Sainfroid*, chez un Bijoutier, où elle examinoit une boîte à mouches & un nécessaire d'un travail miraculeux, & dont elle avoit la plus grande envie. Mais *Sainfroid*, qui n'étoit pas homme à payer chèrement ce qu'il appelloit des bagatelles, l'arrachoit de cette boutique en la pressant d'aller voir sa maison, qu'il prétendoit être un effet bien plus solide; lorsque *d'Auberville*, qu'elle ne voyoit point, & qui, par discrétion, évitoit de lui parler, lut sur son visage le dépit qu'elle ressentoit du procédé de *Sainfroid* avec qui elle s'éloignoit à regret.

L'occasion de faire si avantageusement sa cour enflamma tout-à-coup *d'Auberville*, qui, heureusement, portoit alors sur lui une année de son revenu, & qui, sans songer aux suites de ce premier mouvement de générosité, acheta les bijoux, courut chez *Mlle de Vanelle*, les remit au portier, & l'engagea, de la façon la plus honnête & la plus sûre, à les remettre en mains propres à sa maîtresse.

B v

34 MERCURE DE FRANCE.

Mlle de *Vanelle*, en visitant la maison de *Sainfroid*, ne parloit que de la boîte à mouches & du nécessaire, & paroissoit plus affectée de n'en pas être la propriétaire que du plaisir d'être un jour celle de ce brillant hôtel. Mais *Sainfroid* ne se piquoit point de sensibilité pour de telles misères. A son retour chez elle, Mlle de *Vanelle*, en trouvant sur sa toilette le paquet cacheté que d'*Auberville* avoit chargé le portier d'y déposer, ne put cacher ni sa surprise ni sa joie. Un madrigal, qui accompagnoit le cadeau, lui parut même si galant, qu'elle pria *Sainfroid* d'en faire tout haut lecture.

Amour se divertit à surprendre les belles ;
 En l'art de les servir c'est un maître excellent ;
 Il ne se permet point d'être avare pour elles ;
 Etudier leurs goûts est son premier talent.
 Si son offrande plaît, sa gloire est satisfaite ;
 Il n'en doit point douter, au moins, pour cette
 fois.

Vos yeux, qu'il consulta, lui dirent votre choix ;
 Il pouvoit, à coup sûr, se charger de l'emplette.

Sainfroid les trouva très-mauvais, & Mlle de *Vanelle*, qui les trouvoit charmans, le défia d'en faire d'aussi bons.

Il ne fut pas plutôt sorti que Mlle de

Vanelle, en réfléchissant sur la rencontre qu'elle avoit faite de *d'Auberville* au palais, ne tarda pas long-temps à deviner l'auteur de cette galanterie, & de lui en favoit beaucoup de gré. Le Conseiller, à qui elle en parla, en fut désespéré. Un fat digère mal ce qui blesse son amour-propre; il jura la perte de son rival. Pour y parvenir, il résolut de s'informer secrètement de la situation de ses affaires, & de mettre à profit tout le mal qu'il en pourroit apprendre.

Le Chevalier, qui avoit mis le portier dans ses intérêts, apprit de lui, dans un moment où sa maîtresse n'étoit point chez elle, comment son présent avoit été reçu, & la dispute qui s'étoit élevée à ce sujet entre *Sainfroid* & *Mlle de Vanelle*. *Lormoz* (c'étoit le nom du portier) lui procura la connoissance de *Louison*, femme de chambre favorite de cette Demoiselle, qui, charmée des bonnes façons du Chevalier, lui conseilla d'écrire à sa maîtresse, se chargea de remettre elle-même ses lettres, de lui en faire tenir les réponses, & de disposer *Mlle de Vanelle* à recevoir ses visites. Tout fut exécuté aussi heureusement qu'on s'en étoit flatté; & *Mlle de Vanelle*, touchée de la passion de *d'Auberville*, ainsi que de l'honnêteté avec la-

quelle il s'exprimoit, consentit enfin à lui répondre. Elle n'osoit pourtant encore, par ménagement pour sa tante, consentir à ce qu'il vînt chez elle ; lorsque *Sain-froid*, par un procédé qui indigna sa maîtresse, l'engagea lui-même à cette complaisance.

Rémois, digne valet d'un maître aussi avare, faisoit valoir tout l'argent qu'il pouvoit amasser, par les mains d'un vieux Normand qui prêtoit sur gages. Il se nommoit *Audemer*, & connoissoit le Chevalier, que les circonstances avoient quelquefois obligé de recourir à ses bons offices. Ce Gentilhomme, en dernier lieu, pour réparer le vuide que l'aventure du palais avoit laissé dans sa bourse, avoit déposé chez *Audemer* une partie de sa garde-robe, sur laquelle il avoit emprunté à gros intérêts une somme assez modique. *Rémois* l'avoit rencontré chez l'usurier, avoit vu ce qui s'étoit négocié entre eux, & n'avoit eu rien de plus pressé que d'en faire part à son maître, qui, triomphant du malheur de son concurrent, ne chercha plus que l'occasion d'en faire part à *Mlle de Vanelle*.

Il la saisit un jour que, par inattention, elle avoit laissé tomber de sa poche une lettre de *d'Auberville*, par laquelle il la supplioit de lui permettre de venir lui faire sa cour. Le Conseiller, après avoir

la cette lettre, la pria ironiquement d'accorder cette grace au Chevalier, pourvu qu'il ne vînt chez elle que le matin. Pourquoi donc le matin, plutôt que l'après-dînée ? (lui dit la Demoiselle) C'est, répliqua *Sainfroid*, que l'habillement du matin lui doit être un peu plus commode, à ce que dit certain M. *Audemer*, chez qui les beaux habillemens du noble Chevalier sont, depuis quelques temps, en gage. En gage ! (s'écria, en rougissant, Mlle de *Vanelle*) Oui, Mademoiselle, en gage ; & , pour vous le prouver, écoutez l'histoire de ce magnifique amoureux. Le Conseiller lui détailla alors tout ce qu'il savoit de la conduite de *d'Auberville*, & de sa situation actuelle. Mais son triomphe ne fut pas de longue durée ; car Mlle de *Vanelle*, touchée des malheurs du Chevalier, & n'en admirant que d'autant plus la générosité dont il lui avoit donné des preuves si récentes, appella sur le champ *Louison*, (sa femme de chambre) à qui elle ordonna d'aller dire au portier de sa tante de faire entrer M. le Chevalier *d'Auberville* toutes les fois qu'il se présenteroit à sa porte.

Cette nouvelle, qui fut bientôt rapportée au Chevalier par *Louison*, lui fit prendre un parti digne de son caractère. La petite terre, le seul bien qui lui restât

libre, se trouvoit à la bienfiance d'un Seigneur très-opulent, & qui depuis longtemps lui en offroit un prix raisonnable. *D'Auberville* la lui vendit; & avec environ quarante mille francs qu'on lui compta, commença par aller payer *Audemer*, acheta des chevaux brillans, une voiture de *Martin*, prit un cocher de bonne mine, des domestiques élégans, & arriva chez Mlle de *Vanelle*, qui, à l'aspect de la splendeur du Chevalier, n'imputa plus les discours de *Sainfroid* qu'à la plus basse jalousie, & ressentit une vraie joie du démenti apparent que le Chevalier lui donnoit aux yeux de tout Paris.

Sainfroid, qui étoit présent, & qui ignoroit que *Louison* l'eût trahi, crut qu'*Audemer* s'étoit trompé ou que son laquais lui en avoit imposé, & n'en fut que d'autant plus confondu. Mlle de *Vanelle*, au contraire, sembloit, par ses égards pour *d'Auberville*, chercher à le consoler de tout le mal qu'on avoit prétendu lui faire.

Cette entrevue acheva de disposer si bien Mlle de *Vanelle* en faveur du Chevalier, que sa tante & son protégé, qui redoutoient les suites de ce penchant, crurent devoir tout employer pour perdre ce dangereux amant dans l'esprit de la Demoiselle. On le lui peignit de nouveau comme un homme dont la fortune étoit si com-

plètement dérangée, que tous les biens qu'il comptoit tirer d'elle, au cas qu'elle en fît choix, seroient à peine suffisans pour acquitter la moitié de ses dettes. On le noircit enfin, ou plutôt on essaya de le noircir si fort dans son esprit, que, bien plus aigrie qu'effrayée de leurs propos, elle ne fit que le plaindre & que l'en aimer davantage.

Le Chevalier, de son côté, continuoit de lui donner de nouveaux gages de sa tendresse; mais les fêtes & les cadeaux qui se succédoient chaque jour, joints à la dépense qu'entraînoit le train qu'il avoit pris, absorbèrent bientôt ses finances, au point qu'il se vit dans la triste nécessité de quitter promptement Paris, ou de s'exposer aux affrons dont le menaçoient d'impitoyables créanciers.

Dans cette situation, le trop imprudent d'Auberville se présente un matin à la toilette de sa maîtresse, en habit uniforme. Où donc allez-vous, lui dit-elle, & pourquoi cet accoutrement? Le devoir (répondit-il, en soupirant) m'appelle; daignez recevoir mes adieux. Elle ignoroit encore à quel point le Chevalier lui étoit cher: cet instant le lui apprit. Un long évanouissement en fut la suite; & le Chevalier trembloit pour les jours de cette aimable fille, lorsque Sainfroid parut avec Mlle Chry-

40 MERCURE DE FRANCE.

faure. A leur aspect, le Chevalier désespéré les aide à la rappeler à la vie, & s'écrie, en sortant : adieu, Mademoiselle ! adieu ! Je pars pour ne vous plus revoir, & le plus infortuné des amans.

Sainfroid, enchanté du parti qu'avoit pris le Chevalier, s'unit alors avec la tante pour achever d'accabler son rival. Il part désespéré, dit-il ; mais ce prétendu désespoir naît bien moins de son amour pour vous que du mauvais état de ses affaires. L'imprudent, après avoir dissipé follement sa fortune, & forcé de quitter Paris sans doute, a cru vous attendre en vous disant que c'est le devoir qui l'appelle à son régiment. Quel bonheur pour vous que votre tante & moi soyons convaincus du contraire ! . . . Il est perdu, vous dis-je, & si absolument perdu, que dût-il ne trouver avec une autre femme qu'une partie de ce qu'il a si sottement dépensé dans l'espérance de vous tromper, nous gagerions, Madame & moi, qu'il l'épouserait dès demain.

Mlle de Vanette, aussi confuse qu'indignée des sentimens que l'on prêtoit à un homme qui avoit acquis des droits sur son cœur, quitta brusquement sa tante & le Conseiller, s'enferma dans son cabinet & se mit à réfléchir profondément sur le parti qui lui restoit à prendre. Plus

son avare Conseiller lui étoit devenu odieux, plus le généreux, quoique très-imprudent Chevalier, lui paroissoit digne de sa pitié, & moins sa passion pour elle lui parut suspecte. D'ailleurs la naissance de *d'Auberville* avoit de quoi flatter la vanité de la fille d'un financier, qui n'avoit été que cela; ajoutons à ceci que le Chevalier étoit aussi brave que libéral, que ces deux qualités ne déplurent jamais au sexe, & l'on sera moins étonné que le résultat des réflexions de *Mlle de Vanelle* fut de lui écrire la lettre suivante :

« Je sens, Monsieur, tous mes torts
 » avec vous, peut-être autant que vous
 » sentez maintenant les vôtres envers vous-
 » même. J'ignorois la situation de vos
 » affaires; j'apprens, avec douleur, qu'elle
 » vous force à nous quitter; & la démarche
 » que je crois devoir hasarder, vous prou-
 » vera combien elle est sincère. Forcée par
 » des engagements dont je gémiss, d'unit
 » mon sort à celui de *Sainfroid*, daignez
 » du moins ne pas ajouter à mes regrets,
 » en refusant les trop légères marques des
 » sentimens que la noblesse de vos pro-
 » cédés ont fait naître. Maîtresse jusqu'à
 » certain point de ma fortune, le Notaire
 » P*** acquittera, sur le champ, ce mandat
 » payable au porteur; & si votre délicatesse
 » en étoit offensée, envoyez-moi, avec

42 MERCURE DE FRANCE.

» cette même lettre, une reconnoissance
» de la dette payable à la volonté de votre
» inviolable amie ».

VANELLE.

D'Auberville alloit partir, au moment qu'il reçut cette lettre. Sa passion pour *Mlle de Vanelle*, ainsi que ses regrets de la quitter, étoient également sincères. Les différens sentimens dont il fut agité pensèrent lui devenir funestes, & voici sa réponse.

« Permettez, Mademoiselle, qu'en
» sentant vivement tout ce que je dois à
» vos bontés, je vous renvoie le mandat de
» 60000 livres sur le Notaire P***. C'est
» à vous seule, Mademoiselle, c'est à
» votre cœur que j'en voulois, & non
» pas à votre fortune. Votre Notaire, qui,
» par un effet du hasard, se trouve être le
» mien, pourra, si vous daignez le con-
» sultez, vous apprendre que le malheu-
» reux *d'Auberville*, avec une fortune au
» moins égale à celle de *Sainfroid*, auroit
» peut-être osé prétendre ouvertement à
» votre main, si la mauvaise humeur des
» créanciers de sa maison, ne lui eût
» point ôté l'espérance de rentrer aussi-tôt
» qu'il l'eût désiré dans les biens de ses
» pères. Soyez heureuse, Mademoiselle,
» autant que je vais être infortuné; c'est
» tout ce que desire le plus reconnoissant,

» le plus tendre & le plus fidèle de vos ser-
» viteurs ».

Le Chevalier D'AUBERVILLE.

A cette preuve d'un désintéressement si rare & si peu suspect, Mlle de *Vanelle*, sûre enfin d'être aimée pour elle-même, n'eut rien de plus pressé que d'ordonner au Chevalier de retarder son départ, ainsi que d'envoyer prier le Notaire P*** de passer à l'instant chez elle.

Elle apprit du Notaire que le produit des biens du Chevalier, saisis pour environ cent mille écus, & valant trois fois davantage, étoit annuellement absorbé par les frais de justice & la méintelligence de ses créanciers.

Qu'on juge des effets que produisit cette nouvelle, sur une amante déjà si prévenue en faveur de *d'Auberville* ! La crainte qu'il ne fût déjà parti, la fit voler à l'instant même chez sa tante, à qui le Notaire confirma tout ce qu'il avoit dit à la nièce.

Mlle *Chrysaure*, qui commençoit à moins aimer *Sainfroid*, qui adoroit sa nièce, qui sentoit que cette même nièce étoit maîtresse de son choix, ne se fit pas long-temps prier pour consentir à tout ce que desiroit cette aimable fille, & fut la première à proposer qu'on envoyât chercher le Chevalier.

Rassurez-vous, Monsieur, lui dit Mlle

44 MERCURE DE FRANCE.

de Vanelle, en le voyant arriver aussi pâle qu'interdit : M. P*** m'a fait connoître en quoi je puis vous obliger. Il est chargé de libérer vos biens, & nous répond que vos dissipations vous ont assez coûté, pour nous flatter qu'à l'avenir on vous verra plus éconôme. Ne me refusez pas encore ce plaisir, si vous ne voulez, & pour jamais, rompre avec moi. Ah ! Mademoiselle, s'écria *d'Auberville*, en se jettant aux pieds de son amante, serois-je digne d'un bienfait plus précieux mille fois pour mon cœur, si j'osois rien refuser de ce que vous daignez m'offrir ? Oui, cher & digne objet de tous mes vœux ! oui, tous les maux que mes égaremens m'ont fait souffrir, me rendront sans doute plus chers des biens que je ne tiendrai plus que de vous !... Mais que seront pour moi ces biens, si vous me refusez celui qui peut seul remplir tous mes vœux ?...

Sainfroid, qui arriva dans ce moment, surpris de voir le Chevalier aux pieds de celle qu'il regardoit déjà comme son épouse, ouvroit la bouche pour parler ; lorsque *Mlle de Vanelle*, en relevant *d'Auberville*, & en se retournant vers le Conseiller : je suis fâchée, Monsieur, lui dit-elle, que vous soyez témoin du triomphe d'un rival que mon cœur, quoique foible peut-être, ne rougit pourtant point de vous

JANVIER 1768. 49

préférer. Ma main, sans ce cœur qu'il a
sû gagner, vous auroit peu touché sans
doute; & j'augure trop bien de vous pour
ne pas espérer que vous pardonneriez à la
franchise d'un procédé que tout m'engage
à vous devoir.

Sainfroid sortit furieux. Le Chevalier ;
qui, quelques jours après épousa Mlle de
Vanelle, est aujourd'hui le plus rangé,
le plus aimé, & le plus heureux des maris.

Par M***.

A Mde la Duchesse DE LA VALLIERE,
en lui envoyant une tasse de porcelaine
le jour de l'an.

Vas, de ma part, à la Valliere ;
Offre, me dit le Dieu d'amour,
Cette coupe que l'autre jour
Je pris au buffet de ma mère.

Elle lui servoit à puiser
L'onde immortelle de Jouvence ;
Le cours des ans n'en peut user
La douce & puissante influence.

Grand merci de votre bonté ;
Dis-je lors au Dieu de Cythère
Il ne manquoit à la Valliere
Que d'avoir l'immortalité,

Par M. le Marquis DE V****.

 RÉPONSE aux vers précédens.

VOTRE esprit, vos talens vous guident sur
 les traces
 Des grands maîtres de l'Hélicon ;
 Et, pour chanter la sœur des Grâces,
 Il falloit un fils d'Apollon.

Par M. le Marquis DE T...

SUR une chute que M. le Prince DE CONDÉ
 a faite à la chasse.

DANS les mains de Condé quand le Dieu de
 la Guerre,
 Sur les bords du *Landwert* eut remis son tonnerre ;
 Amour ! tu promettois de veiller sur ses jours ;
 Et les soins que tu pris d'une tête si chère,
 Furent deux baisers de ta mère
 Dont elle paya tes secours.
 Mais d'un péril nouveau les atteintes cruelles,
 Dans les jeux de la paix ont déchiré mon cœur.
 Viens rassurer, Amour, les François & les belles ;
 Ta gloire est de sauver un aimable vainqueur.

Par M. le M. DE V...

*VERS de M. le Comte DE. . . à M. le
Marquis DE VILLETTE, sur son Eloge
de Charles V.*

SI quelquefois une Muse maligne
A critiqué tes folâtres erreurs,
Mon cher Marquis, n'est-elle donc plus digne
De répéter des éloges flatteurs?
A tes talens tu joins le vrai mérite.
Penser, écrire & vivre en citoyen,
Est une dette; & ton âme l'acquitte.
L'estime, ami, voilà le premier bien:
C'est le tribut de tous les cœurs honnêtes;
Elle est le prix de tes nobles efforts.
Elle est à toi; fière de tes conquêtes,
Mon amitié partage tes transports.

Par M. le Comte DE B. . .

*ÉPÎTRE à Mde DU BOCACÉ, à l'occa-
sion du nouvel an.*

DE l'an qui sur nous séjourne
Nous atteignons le déclin,
Dans le néant il retourne;
D'un autre naît le matin;

48. MERCURE DE FRANCE.

C'est un feuillet qui se tourne
Dans le livre du destin ;
Dans ce livre dont tout âge
Est également épris,
Dont le nom de *du Bocage* ;
Que j'y vois à chaque page,
Joint à ses divins écrits,
Marque assez quel est le prix. . .
Nom triomphant au Permesse,
Cher au Dieu de la tendresse,
Qui le prononce sans cesse,
Sur les genoux de *Cypris*.
Empreint des mains de la Gloire ;
Il honore ses crayons ;
Couronné de ses rayons,
Dans le temple de mémoire,
Il se présente à l'histoire,
Au niveau des plus grands noms. . .
Poursuis donc, nouvelle Grâce,
Parcours la céleste trace ;
L'accès à ta noble audace
Par toi seule en fut ouvert.
Le temps & l'espace offrent
A ta brillante carrière,
Et le lieu de sa barrière
Dans l'éternité se perd.

*Par M. le Marquis DE J***.*

ÉTRENNES

ÉTRENNES à l'Électeur PALATIN.

PRINCE, qui des vertus êtes le ferme appui ;
 Qui toujours soutenez & protégez le sage ;
 Avec bonté recevez aujourd'hui
 Nos vœux ardens & notre hommage.

Vous méritez le pur encens
 Des muses, des arts, des talens,
 Et c'est un tribut volontaire,

Qu'avec plaisir on vous offre en tous temps
 Pour vos heureux sujets tous les jours sont des
 fêtes :

Ils font votre félicité.

On est beaucoup plus grand par des traits de bonté,
 Que par de brillantes conquêtes.

Quand les Rois, du Dieu de Mars font gronder
 le tonnerre,

Ils portent dans les cœurs l'épouvante & l'horreur ;
 Les Princes bienfaisans font naître le bonheur,
 Et ce n'est que par eux qu'on le voit sur la terre,

Par M. DE C***,



Vol. II,

ÉTRENNES à l'Électrice PALATINE,

PRINCESSE, je vois sur vos traces
 Les Ris, les innocens Desirs ;
Minerve conduit vos plaisirs,
 Et la Sagesse suit les Grâces.
 Tout nous peint en vous la candeur :
 Vous brillez moins par la naissance,
 Par tout l'éclat de la grandeur,
 De la gloire & de l'opulence,
 Que par l'esprit & par le cœur.
 Vous eutes, en naissant, tous les dons en partage.
 Le Ciel doit conserver des jours si précieux :
 On a toujours l'aveu des mortels & des dieux,
 Quand c'est à la Vertu que l'on rend son hommage,

Par le même,



A mes Ennemis , car tout le monde en a.

MES chers amis , j'imagine un moyen
 De vivre en paix ; j'y gagne & vous n'y perdez rien.
 Je vous jure , avant tout , de n'être point sublime ;
 Je n'aurai pas le front d'empiéter sur vos droits !
 Je persifflerai quelquefois ,
 Dût-on encor m'en faire un crime ;
 D'ailleurs le persifflage est bon à ma santé ,
 Et me mocquer des fots entre dans mon régime.
 Je suis homme à parler d'un ton peu circonspect
 De tous vos tyrans littéraires.
 En vrai républicain je verrai sans respect ,
 Les *Tarquins* du Parnasse , ainsi que les *Tiberes*.
 Je serai , s'il me plaît , inconséquent , léger ,
 Et tâcherai , mes chers confrères ,
 De vivre heureux pour vous faire enrager.
 Sur ce traitons , c'est moi qui vous en prie.
 Persécutez - moi bien , une fois pour toujours ;
 N'allez point , avec barbarie ,
 Goutte à goutte épancher votre fiel sur mes jours ;
 Faites un seul faisceau des traits de la satire ,
 Et de mon avenir embrassant tout le cours ,
 Avancez-moi le mal que vous avez à dire ,
 Et puis rions. . . Prospérez ; j'y consens.

52 MERCURE DE FRANCE.

Pour moi, si j'en reviens, j'oublirai votre offense;

Ne craignez pas que j'use mes momens

A méditer une vengeance;

Je connois mieux l'emploi du temps.

Par M. D***.

QUATRAIN de M. le Marquis DE C...;

L. G. D. A. D. R. édifié de la dévotion
de Mde la Comtesse D***.

DE la plus aimable des Grâces ;

Elle a les traits & le souris.

Qui croiroit, qu'en suivant ses traces ;

On allât droit en paradis ?

LE mot de la première énigme du premier volume du Mercure du mois de janvier est *la lancette*. Celui de l'énigme-logogryphe est *hallebarde* ; où l'on trouve *halle & barde*. Celui du premier logogryphe est *banlieue*, (par lequel on entend les environs d'une ville, qui sont, pour l'ordinaire, dans l'étendue d'une lieue) on y trouve *ban*, considéré sous trois divers rapports, savoir, *ban de mariage* ;

ban, ou condamnation au bannissement ;
 & *ban*, convocation, ou mandement public qui se faisoit anciennement pour le secours de l'Etat dans les armées : on y trouve aussi *bal*. Celui du second est *pouce* ; dans lequel on trouve *pou*, *puce*, *coupe*, *coup*.

É N I G M E.

QUAND une main m'exerce, une autre me repousse.

Je fais pâlir les gens sans leur causer de peur.

La beauté la plus fière avec moi devient douce,

Et me laisse agir sans rigueur.

Je sers matin & soir à ceux qui veulent plaire.

Mes plus grands ennemis sont la pluie & les vents.

Vieille ou neuve, on voit la poussière

Se mêler aux soins que je rends !



A U T R E :

ON me fait de plusieurs métaux ;
Or, argent, cuivre, étain ; je suis toujours la
même.

Quand je travaille trop sur un visage blême ;
Je vous le rends des plus rougeaux.

Linge blanc, linge sale, en tout me sont égaux ;
Je n'en remplis pas moins mon utile système.
Pour me connoître, ami, si tu vas le galop,
Je te plains, ne serre pas trop.

L O G O G R Y P H E.

AVEC quatre pieds de mesure,
J'ai le talent de nier tout.
Pour donner l'être à ma nature,
Pese *nier*, lecteur, sur-tout ;
De-là, dévoile ma figure,
Si tu peux en venir à bout.



A U T R E.

JE suis, sans faire un long programme,
 Composé de deux fois deux pieds.
 Pour peu que vous les retourniez,
 Mon latin fait mon anagramme.

Par M. DUVAUDEL.

A U T R E.

SUNT mihi mille pedes, centum capita, &
 tot ventres :

Quamvis sit verum, poteris tu dicere falsum;
 Cum totum in solo corpus consistat collo.

NOUVEAUX TRIOLETS.

NE refusez pas le plaisir,
 Lorsqu'en passant il vous invite.
 Quand vous soupçonnez un desir,
 Ne refusez pas le plaisir.
 Tout dépend de le bien saisir,
 Puisqu'il s'évanouit si vite.
 Ne refusez pas le plaisir,
 Lorsqu'en passant il vous invite.

C iv

56 **MERCURE DE FRANCE.**

Le matin je suis pour l'amour.
A midi je suis pour la table.
On m'entend dire au point du jour ;
Le matin je suis pour l'amour.
Le reste du temps , tour à tour ,
Est au spectacle , au cercle aimable.
Le matin je suis pour l'amour.
A midi je suis pour la table.

A table , avec mes bons amis ,
La félicité m'environne.
Dans les cieux je me crois admis ,
A table , avec mes bons amis ,
Le moindre mets devient sans prix ,
Quand c'est l'Amitié qui le donne.
A table , avec mes bons amis ,
La félicité m'environne.

Vive Paris , l'heureux séjour !
Quel goût , quelle délicatesse !
Tant pour *Bacchus* que pour l'Amour ;
Vive Paris , l'heureux séjour !
On voit s'accroître chaque jour ,
Les arts , l'esprit , la politesse.
Vive Paris , l'heureux séjour !
Quel goût , quelle délicatesse !

Par M. FUZILLIER , à Amiens



ARTICLE II.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DICIONNAIRE raisonné universel d'histoire naturelle, contenant l'histoire des animaux, des végétaux, & des minéraux; & celle des corps célestes, des météores, & des autres principaux phénomènes de la nature, avec l'histoire & la description des drogues simples tirées des trois règnes; & le détail de leurs usages dans la médecine, dans l'économie domestique & champêtre, & dans les arts & métiers; par M. VALMONT DE BOMARE, Démonstrateur d'histoire naturelle: nouvelle édition, augmentée d'un volume. A Paris, chez LACOMBE, Libraire, quai de Conti; 1768: six vol. in-8°.

PREMIER EXTRAIT.

Nous avons des ouvrages sans fin, qui ont traité des merveilles de la nature. Mais plus ces sortes d'histoires se sont multipliées, plus, à ce qu'il semble, le travail est devenu pénible, & difficile

C v

58 MERCURE DE FRANCE.

pour ceux qui veulent faire une étude un peu plus particulière de cette partie si brillante des connoissances humaines; plus aussi le coup d'œil en est devenu fatigant pour les personnes qui ne veulent qu'admirer. Leurs regards se confondoient, leur vuë se lassoit dans la foule de ces merveilles, qu'il falloit aller chercher dans des volumes sans nombre, & dans ces règnes immenses connus sous les noms d'animal, de végétal, & de minéral, où les naturalistes les ont tenues ensevelies jusqu'ici.

M. de B... a trouvé le secret de nous en rendre le spectacle & l'étude infiniment plus agréables & plus faciles, en nous les présentant toutes reunies dans un dictionnaire de quatre vol. *in-4°*, ou de six *in-8°*. C'est un tableau simple & aisé à parcourir, qu'il offre à nos yeux. Les êtres principaux qui embellissent les trois règnes de la nature, sont désignés ici sous des traits plus majestueux & plus grands; & ils servent comme de points de réunion, d'où l'œil peut partir pour se porter successivement sur toutes les parties de ce vaste tableau. Cette manière de présenter les richesses de la nature, est sans contredit la plus commode, & la plus satisfaisante pour la curiosité; par ce moyen

le lecteur trouve sur le champ, & comme sous sa main, la production naturelle qu'il desire connoître. Ce n'est pas le seul mérite de cet ouvrage, qu'il ne faut pas confondre avec un simple dictionnaire, qui ne renfermeroit que des définitions justes des mots, ou des descriptions exactes des choses. Outre cet avantage qu'on peut dire qu'il réunit au plus haut degré, il en a un autre encore, qui le distingue de l'ordre commun des vocabulaires & des indexes. C'est qu'à la tête, ou plutôt au mot générique de chaque règne, dont les merveilles sont répandues dans le corps de l'ouvrage, l'auteur a placé un discours, ou traité raisonné, qui fait connoître ce que c'est que ce règne, & quelles productions il renferme; comme on le voit aux articles *animal*, *végétal*, *minéral*. On rencontre de ces sortes de discours travaillés & approfondis presque à chaque pas qu'on fait dans la carrière où l'auteur nous promene. Ce sont autant de renseignemens, qui servent à nous guider, des lumières placées de distance en distance, pour éclairer ces routes obscures, qui mènent au sanctuaire de la nature.

Maïs rien ne fera mieux sentir le mérite de l'ouvrage que nous annonçons, que les extraits que nous allons en don-

ner ; nous choisirons quelques articles dans chaque règne. Nous prendrons aujourd'hui l'*ours marin* dans le règne animal.

L'ours marin est une espèce d'animal amphibie, assez semblable à l'ours pour la figure, l'instinct, & la férocité de son naturel. Les ours marins changent de climats, comme les hirondelles & d'autres animaux. Ils cherchent les mers méridionales, & les isles désertes, qui sont en grand nombre entre l'Amérique & l'Asie, depuis le cinquantième degré de latitude, jusqu'au cinquante-sixième. Ils s'arrêtent dans les parties du continent, qui paroissent les plus tranquilles ; les femelles y mettent bas leur portée, nourrissent leurs petits, & s'en retournent avec eux au bout de trois mois dans leurs premières demeures. Comme on voit de ces animaux dans l'hémisphère boréal, il y a lieu de croire que cette même espèce d'animaux se trouve tant dans l'hémisphère boréal, que dans l'hémisphère austral, sous le même degré de latitude.

Les meres mettent leurs petits au jour vivans. Il sont en naissant d'un noir très-brillant ; mais au bout de quatre ou cinq jours, les poils des pieds de devant changent un peu de couleur. Le ventre qui se termine en cône, & les côtés, se bigarrent.

Les mâles , dès en naissant , sont plus grands & plus forts que les femelles ; leur peau devient de jour en jour plus noire , au lieu que celle des femelles est constamment cendrée , avec quelques taches rouffes sous les pieds.

Lorsque les femelles ont mis bas , elles coupent avec leurs dents le cordon ombilical , & à force de le lécher , elles arrêtent le sang , & dessechent le cordon. Leurs petits naissent les yeux ouverts , & ils les ont fort grands & saillans , & la bouche armée de trente-deux dents ; mais les dents canines , qui sont les plus grandes , les plus fortes , & dont ils font plus d'usage dans leurs combats , ne paroissent que le quatrième jour ; elles sont tournées vers le gosier.

Les femelles ont pour leurs petits une tendresse extrême ; elles ne les quittent pas , & sont toujours rassemblées avec eux sur les bords de la mer , où elles passent une partie du temps à dormir. Les petits folâtroient entre eux comme de jeunes chiens , imitent leurs pères , & s'exercent déjà aux combats. Si l'un d'eux renverse l'autre à terre , le père survient en murmurant , les sépare , caresse le vainqueur , le léche tendrement & légèrement , car sa langue est fort rude ; il l'oblige quelque-

62 MERCURE DE FRANCE.

fois à se coucher sur la terre ; & s'il résiste il paroît l'en aimer davantage. Le père semble s'appaudir d'avoir un successeur digne de lui. Mais il témoigne moins d'empressement pour les paresseux. Ceux-ci sont toujours à la suite de la mère, tandis que les courageux accompagnent le père par-tout.

Les ours marins, quoique rassemblés par milliers, sont toujours divisés par familles ; une famille est souvent composée de cent vingt. Chaque mâle a plusieurs femelles, huit, quinze, & jusqu'à cinquante, qu'il garde avec beaucoup de soin & d'inquiétude. Si quelque autre mâle en approche, il entre en fureur, & le combat le plus sanglant commence entre ces deux rivaux. Les femelles alors spectatrices se déterminent à suivre le vainqueur, le léchent amoureusement, & poussent en commun des cris de victoire.

Ces animaux sont d'une intrépidité étonnante. Lorsqu'ils ont une fois pris un poste, rien que la mort ne peut le leur faire quitter. Ils ne permettent point aux autres de venir s'établir trop près d'eux.

Lorsqu'il s'éleve entre eux des sujets de combats, on les voit quelquefois se battre une heure entière, se rendre des pièges, se coucher de lassitude, haletans,

fans
rele
citer
En
plac
ner
en
de
le
pi
ad
les
co
&
foi
taq
gné
fon
mer
tacl
ten
jett
nag
gard
qu'o
la m
men
bies
prop
vai!!!

sans force & sans mouvement; puis se relevant tout-à-coup l'un & l'autre, s'ex-citer & recommencer un nouveau combat. En se battant, ils prennent chacun une place, qu'ils ne quittent jamais. Ils tournent la tête de côté, & se frappent de bas en haut, chacun tâchant d'éviter le coup de son adversaire. Tant qu'ils sont d'égalles forces, ils ne peuvent frapper que des pieds; mais bientôt le plus fort saisit son adversaire avec les dents, & le terrasse: les autres ours spectateurs du combat accourent alors au secours du plus foible, & terminent la querelle.

On les voit toujours prêts à secourir le foible & l'opprimé. Si deux ours en attaquent un seul, les autres, comme indignés de l'inégalité du combat, viennent à son secours. Ceux qui sont encore dans la mer levent la tête pour contempler ce spectacle sanglant; ensuite ils s'animent, sortent de l'eau, & viennent tout furieux se jeter dans la mêlée, & augmenter le carnage. L'instinct, qui porte ces animaux à garder leurs postes, est si vif & si violent, qu'on en a vu rester un mois entier dans la même place sans la quitter un seul moment: ce qui fait croire que ces amphibiens ne se nourrissent alors que de leur propre graisse, qui est repompée par les vaisseaux absorbans.

64 MERCURE DE FRANCE.

Dans l'accouplement de ces animaux, la femelle se couche sur le dos, & le mâle sur elle; & cette opération se fait sur le continent, dans les sables. Si on s'avisoit de les troubler, le mâle quitteroit sa femelle, se jetteroit sur la personne, & la dévoreroit, si elle ne pouvoit se sauver par la fuite, ou tuer l'animal.

Classe des Ours marins.

Les Kams-chadales attaquent & blessent les ours marins avec une espèce de javalot troué, dont le fer abandonne le bois, & reste dans le corps de l'animal. Le fer est arrêté à une corde très-forte, dont les pêcheurs tiennent l'autre extrémité. L'animal blessé fuit avec la vitesse d'une flèche, entraîne avec lui la barque, jusqu'à ce que fatigué par sa course, & épuisé par la perte de son sang, il s'arrête. Dans ce moment les pêcheurs tirent à eux la corde, percent l'ours de leurs lances; & s'il fait quelques mouvemens pour renverser la barque, on lui coupe les pieds de devant avec une hache. Les pêcheurs s'attachent particulièrement aux femelles, dont la chair est plus délicate que celle des mâles, qui est dégoûtante.

La suite à l'ordinaire prochain.

HISTOIRE de la Prédication, ou la manière dont la parole de Dieu a été prêchée dans tous les siècles ; par JOSEPH-ROMAIN JOLY. A Paris, chez LACOMBE, Libraire, quai de Conti ; 1768 : vol. in-12.

CET ouvrage en un volume de cinq cent pages, manquoit également à la religion & à la littérature. L'auteur ne pouvoit mieux employer sa plume, qu'à une entreprise de cette nature, qui lui assurera tout à la fois la reconnoissance des personnes pieuses & des savans. Il a mis à la tête de son livre, une lettre à l'auteur d'une brochure qui a paru il y a quelque temps sous ce titre : *de la Prédication*. Il réfute, on ne peut plus solidement, cet ouvrage fait, ce semble, pour décrier une des pratiques des plus respectables de l'Eglise Catholique, & des plus utiles à la saine morale. Cette lettre est suivie d'une préface, dans laquelle il expose le plan de son livre. Il montre le règne heureux de la prédication sous trois époques différentes. 1°. Sous les Patriarches, les

66 MERCURE DE FRANCE.

Prophètes , & les Apôtres. 2°. Sous les quinze premiers siècles de l'Eglise. 3°. Sous les Orateurs secrets que l'Eglise a vu naître depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours à-peu-près. Il passe en revue tous les hommes qui sous ces trois époques ont pu mériter le titre de Prédicateurs, soit par leurs instructions domestiques, soit par leurs écrits, soit par leurs prédications publiques.

La loi de nature , la loi écrite , la loi de grâce , qui forment la première partie de son livre, lui en fournissent une infinité en ce genre. L'auteur observe judicieusement que les prédicateurs de cette première époque sont les plus sublimes , les plus grands, les plus vrais, parce qu'ils ne parloient que d'après l'inspiration divine ; que la prédication dans ces premiers organes avoit toute sa force , toute sa magnificence , toute sa majesté. Il suffit de lire les traits qu'il en rapporte pour s'en convaincre. L'auteur fait à cette occasion une remarque littéraire fort juste.

« Plusieurs d'entre ces prédicateurs inf-
» pirés, étoient sortis, dit-il, de la lie
» du peuple, & n'avoient d'autres occu-
» pations, que celles du labourage, ou de
» la garde des troupeaux ; & ils se sont
» néanmoins élevés au dessus de tout ce

» que la Grèce & Rome même ont eu de
 » plus distingué dans la poésie & dans le
 » genre oratoire. Où trouve-t-on autant
 » d'élévation, de dignité, de grâces
 » même, des figures si touchantes, si sen-
 » sibles, une connoissance si parfaite du
 » cœur humain, des lumières si sûres sur
 » une infinité de sujets concernant la re-
 » ligion, la morale, la politique, l'his-
 » toire naturelle ? Y a-t-il autant de force,
 » & de rhétorique dans *Cicéron*, des com-
 » paraisons plus justes, plus riantes, des
 » descriptions plus magnifiques dans *Ho-*
 » *mere*, que dans *Isaïe* ? Les intermedes de
 » l'*Athalie* de *Racine*, & les plus beaux
 » endroits de cette tragédie immortelle,
 » n'ont-ils pas été tirés de ces auteurs inf-
 » pirés » ?

Les Pères & les Docteurs de l'Eglise
 forment les prédicateurs de la seconde
 époque. Ils sont, comme le remarque l'au-
 teur, d'une autorité bien inférieure à ceux
 de la première, qui étoient les organes
 de l'Esprit Saint, les ambassadeurs immé-
 diats que le Ciel envoyoit aux hommes.
 Mais qu'ils sont grands encore, & instruc-
 tifs ! Il prend les Pères & les Docteurs de
 chacun des quinze siècles qui ont suivi
 l'établissement de l'Eglise, & en rap-
 porte quelques morceaux qu'il traduit.

68 MERCURE DE FRANCE.

Rien n'est plus propre à faire voir les progrès successifs, les décadences, & ensuite la renaissance du goût dans l'éloquence de la chaire, ou dans la prédication.

Les premiers siècles étoient encore remplis de force & de dignité. Voici comme *S. Eusebe d'Emese* prêchoit dans le quatrième. Le sujet de son sermon étoit la solennité du jour de Pâques.

« Que le ciel & la terre se réjouissent !
» Ce saint jour a tiré plus d'état du tom-
» beau du fils de Dieu, que du soleil qui
» nous éclaire. Les limbes sont dans
» l'étonnement de voir leurs cachots entre-
» ouverts ; la joie en a banni la tristesse. La
» lumière a pénétré jusqu'au fond des
» abîmes. Les prisonniers ont vu tomber
» leurs chaînes ; les larmes ont cessé de
» couler. Les tyrans qui gardoient l'entrée
» de cette affreuse demeure, sont stupé-
» faits. Toute la noire cohorte a tremblé,
» quand elle a vu le vainqueur de la mort
» forcer ses prisons au centre de la terre.
» Quel est, disoient les gardiens de ce ré-
» nébreux séjour, quel est le nouvel hôte
» qui nous arrive ? Il n'apporte point en
» descendant parmi nous, la pâleur des au-
» tres morts. On ne remarque point en
» lui la frayeur qui les glace ; rien dans
» toute sa personne n'annonce la tristesse.

Il a l'air généreux & redoutable. Ah!
 ce n'est point un captif qu'on nous
 livre ; c'est un conquérant que le ciel en-
 voie. Ce n'est point un pécheur qui
 vient ici pleurer son crime ; c'est un
 Juge qui s'approche des coupables afin
 des les délivrer ».

Les prédicateurs de la troisième & de la
 dernière époque, c'est-à-dire du seizième
 & du dix-septième siècles, se ressentent
 encore de l'affreux mauvais goût, que
 la barbarie des derniers siècles qui les
 avoient précédés, avoit introduit dans la
 prédication, comme dans la littérature.

Voici un morceau d'un sermon de M.
 Camus, évêque du Bellai, sur l'impureté.
 C'est l'endroit où il attaque ce vice dans
 les vieillards.

« C'est ici l'extrême turpitude de la dé-
 crépitude, *turpe senilis amor*. Hélas !
 nous ne voyons que trop de ces cigries
 blancs, qui traînent le char de Venus !
 que trop de barbes chenues, a don-
 nées à la deshonnêteté ! O vieux éta-
 lons ! vous ne pouvez pas avec Socrate
 remercier les ans de ce bénéfice, de vous
 avoir délivrés des fers de la sensualité,
 Est-il vrai que vous ressemblerez au bois,
 qui brûle d'autant mieux, qu'il est plus
 sec ? Considérez que vous contrariez

70 MERCURE DE FRANCE.

» non au ciel seulement, mais à la nature ;
 » que vous faites bouillir les glaces, au
 » lieu que la froidure de votre sang de-
 » vroit geler ces folâtres feux » !

Après avoir passé cette nuit trop longue de l'ignorance & du mauvais goût, où la prédication avoit été ensevelie, l'auteur nous la remontre dans toute sa dignité & sa noblesse dans la bouche des *Bossuet*, des *Lingende*, des *la Rue*, des *Bourdoulou*, des *Massillon*, &c.

Rien ne paroît plus utile & plus intéressant que cet ouvrage, rempli d'ailleurs des réflexions les plus justes sur le véritable ton qui convient à l'éloquence de la chaire.

AVIS aux Mères qui veulent nourrir leurs enfans ; par Mde L... A Paris, chez LACOMBE, Libraire, quai de Conti ; 1768 : brochure in-12.

CEST moins Made. L... qui donne cet avis aux mères, que l'humanité elle-même, la nature, & la patrie. Et ce sont moins des avis encore, que renferme cette petite brochure précieuse, que des sentimens. On ne peut la lire, sans gémir. in-

rièreurement sur le triste aveuglement des mères, qui ne daignent pas nourrir leurs enfans. Made. L.... fait voir qu'il leur seroit si aisé, si avantageux ! que leur santé, celle de leurs enfans y sont si interressées ! qu'elles seroient si dédommagées de leurs peines, & de leurs soins par la douceur qu'elles trouveroient à remplir un devoir si juste, & si sacré ! qu'elles font un tort si considérable à la population des campagnes ! Elle leur dit toutes ces vérités d'un ton si simple, si naturel, si touchant, qu'il n'est pas possible de mieux donner de meilleurs avis.

Voici ce qu'elle dit en parlant de la dépopulation que cause l'usage de mettre les enfans en nourrice.

« Les nourrices des campagnes font
 » moins d'enfans, en nourrissant des étran-
 » gers, après les leurs. Lorsqu'elles sont
 » bien âgées, elles donnent quelquefois
 » leurs propres enfans à une nourrice ;
 » & par ces tripotages, voilà trois enfans
 » & trois mères déplacés. Souvent l'im-
 » portant nourrisson tourne mal ; l'enfant
 » de la nourrice bien payée s'accommode
 » peu d'un changement de lait ; & celui
 » de la seconde nourrice périt pour faire
 » place aux deux autres victimes.

« Bien des gens s'embarrassent fort peu

72 MERCURE DE FRANCE.

du tort qu'ils font aux enfans des nour-
rices. Mais il n'en est pas moins vrai
de dire que c'est une cause considéra-
ble de dépopulation, & par conséquent
un mal public. Les habitans de la cam-
pagne font précieux; & sans les peines
qu'ils se donnent, les paresseux des
villes n'auroient pas si bon temps.

*L'ORIGINE des Dieux du paganisme &
le sens des fables, découvert par une ex-
plication suivie des poésies d'HÉSIODE;
par M. BERGIER, Docteur en Théolo-
gie, principal du Collège de Besançon,
Associé à l'Académie des Sciences, Bel-
les-Lettres & Arts de la même ville;
avec cette épigraphe:*

Numquid faciet sibi homo deos?

Et ipsi non sunt dii. Jérém. 16, 20.

*A Paris, chez HUMBLOT, rue Saint-
Jacques, entre la rue du Plâtre & celle
des Noyers, près Saint Yves; 1767:
quatre parties in-12.*

CETTE matière a été traitée, expliquée,
discutée par un grand nombre de sçavants.
Les systêmes qu'ils ont élevés sont connus.
Ils ont eu chacun leurs approbateurs, &

ca

en ont encore. Le nouveau système de *M. Bergier* déjà entrevu, comme il l'avoue lui-même, par quelques sçavants, mérite une attention toute particulière. D'après l'idée que nous en avons prise par une lecture réfléchie, il nous semble capable de réunir en sa faveur bien des suffrages, & de faire même changer les notions reçues sur la mythologie. Le travail immense de *M. Bergier* tend à démontrer que les dieux d'*Hésiode* sont des personnages purement allégoriques; comme cela est évident par la lecture attentive de la *théogonie*. Les règnes de *Belus*, de *Saturne*, de *Jupiter*, désignent trois états différens de la religion grecque, auxquels il faut ajouter un quatrième qui est le culte des Héros. Nous aurions un vrai plaisir à suivre l'auteur dans le développement de ses preuves, si elles n'étoient trop sçavantes pour le commun de nos lecteurs, ne pouvant être saisies que par ceux qui possèdent la langue grecque, & même les langues orientales. Nous convenons volontiers, que beaucoup des étymologies produites pour prouver que les fables des Grecs ne sont que des allégories, nous ont paru justes, vraies, décisives. Nous devons flatter l'auteur que son ouvrage, qui manquoit à

notre littérature, sera accueilli. On doit lui savoir gré encore d'avoir traduit en notre langue les trois poèmes qui nous restent d'*Hésiode*. Il est surprenant que depuis que le goût des lettres règne en France, ces morceaux précieux d'antiquité soient demeurés sans traducteur. C'est un éloge de plus que mérite *M. Bergier*, de l'avoir entrepris.

HISTOIRE impartiale des Jésuites ; avec cette épigraphe heureuse :

Nimium vobis Romana propago

Visa potens , Superi.

1768 : deux vol. in-12.

S'IL y a dans la foule des livres nouveaux un ouvrage qui mérite d'être distingué par le sujet & par le style, c'est sans contredit celui-ci. Il n'est guère possible de mieux soutenir, dans une matière si délicate, le caractère d'impartialité que l'auteur annonce, ni de traiter avec plus de force ou d'agrément les différens objets dont il s'occupe. Il rend justice aux Jésuites en bien comme en mal. Il les condamne sans

aigreur, & les justifie sans indiscretion. Il nous paroît fait pour réunir tous les suffrages, excepté peut-être celui des ordres mendiants, qu'en effet l'auteur ne semble pas avoir voulu ménager.

Le premier livre de cette histoire est une introduction où l'on examine l'origine du monachisme, ses variations, les causes de son accroissement, la fondation des différens corps religieux, jusqu'aux Jésuites; & si le système de l'auteur à cet égard excite des critiques, la rapidité & la vigueur de son style ne trouveront que des approbateurs.

Il fait remonter jusqu'au paganisme l'institution des moines, ou solitaires, qui se devoient à mener une vie retirée. Loin de la société, & des passions qui l'agitent, il donne la raison pour laquelle les anachorettes, qui vivoient dans un culte de ténèbres, n'ont jamais troublé le monde. C'est, suivant lui, parce que leur retraite étoit douce, & le séjour qu'ils y faisoient, purement volontaire. Il n'en fut pas de même dans le christianisme. Ceux qui y embrasserent le même genre de vie, en attendirent une autre récompense. Comme ils s'y portoient par des motifs différens, ils n'y suivirent pas les mêmes principes. Au lieu d'une vie douce & paisible, ils

„ imaginèrent les macérations & les austé-
 „ rités. Ce ne fut pas assez pour eux de
 „ renoncer aux usages du siècle, ils vou-
 „ lurent encore expier le malheur qu'ils
 „ avoient eu de s'y prêter. Ils regarderent
 „ les besoins de la nature comme des
 „ crimes, & se livrant entièrement aux
 „ idées de spiritualité dont ils étoient
 „ pleins, ils traitèrent leurs corps avec
 „ une dureté dont le simple récit fait
 „ encore frémir ceux qui le lisent. En
 effet, on en trouve ici des exemples bien
 surprenans, tirés des auteurs ecclésiastiques
 originaux, & témoins oculaires.

„ Peu à peu, continue l'auteur, la per-
 „ fection même qu'ambitionnoient ces
 „ martyrs de la pénitence, produisit le
 „ relâchement. Toutes les choses humaines
 „ sont capables d'un certain degré de ten-
 „ sion, passé lequel elles s'affoiblissent. Ils
 „ se piquoient d'être supérieurs à toutes
 „ les passions. Ils vouloient, disoient-ils,
 „ mettre leurs corps *en servitude* : mais c'é-
 „ toit vraiment leur esprit qu'ils rédui-
 „ soient au plus dur esclavage.

„ La première de leurs règles étoit un
 „ dépouillement entier de soi-même, une
 „ renonciation absolue à toute espèce de
 „ volonté. Ils se vouoient à une obéissance
 „ scrupuleuse, qui a depuis été le modèle

» de celle que l'on a exigée de tous leurs
 » successeurs. On dit qu'un d'eux étans à
 » écrire, & ayant entendu le signal d'un
 » exercice pieux, laissa un caractère à demi
 » formé pour y courir.

» Ce rare exemple de soumission, aussi
 » difficile à pratiquer qu'à croire, annonçoit
 » une prompte décadence. Il étoit impos-
 » sible qu'une si prodigieuse docilité ne
 » donnât quelquefois aux supérieurs la
 » tentation d'en abuser : il l'étoit encore
 » plus que sa pratique trop souvent exigée
 » n'en dégoûtât à la fin les inférieurs.

» C'est ce qui arriva. L'indissolubilité
 » même de leurs vœux leur donna l'envie
 » de les rompre. La vue de ces cachots,
 » auxquels ils s'étoient d'abord condamnés
 » avec joie, leur devint insupportable. Ils
 » s'irritèrent contre leurs chaînes.

» Bientôt ils parvinrent à les briser sous
 » différens prétextes. Le plus honnête, &
 » le plus souvent employé, étoit celui de
 » prêcher la religion, de réchauffer, par
 » des exemples de fervent, le zèle des
 » séculiers trop prompt à se refroidir. Au
 » moyen de ce voile favorable, les moines
 » franchirent leur clôture. Ils se répandi-
 » rent dans toute l'Asie : mais ce fut pour
 » y chercher le monde qu'ils avoient juré
 » de haïr.

78 MERCURE DE FRANCE.

» Ils sollicitèrent des legs & des testa-
 » mens. Ils attachèrent de la gloire sur la
 » terre, & des récompenses dans le ciel
 » aux titres de *fondateurs*, de *bienfaiteurs*.
 » Ils introduisirent ce système singulier qui
 » fit des particuliers pauvres, & des maisons
 » riches. Chacun d'eux à part crut être en
 » droit de s'enorgueillir d'une indigence
 » que les trésors communs rendoient sup-
 » portable. Devenus, par la libéralité des
 » fidèles, possesseurs des plus beaux biens,
 » ils perdirent de vue la pauvreté, la
 » simplicité réelle de leurs instituts.

» Leur importunité alloit au point que
 » dès le quatrième siècle on fut obligé de
 » porter des loix pour leur enjoindre de
 » garder leurs sermens, & les repousser
 » dans ces asyles, où ils s'ennuyoient de
 » n'avoir que Dieu pour témoin de leur
 » vertu. Mais ces loix mal exécutées, ou-
 » bliées, ou même révoquées par leurs au-
 » teurs, & contredites depuis par d'autres
 » Souverains aussi foibles & moins éclairés,
 » n'apportèrent aucun obstacle à la mul-
 » tiplication des maisons religieuses.

» *Théodose* les avoit redoutées. *Justi-*
 » *nien* le plus grand des compilateurs, &
 » par conséquent le plus petit des Princes,
 » les favorisa de tout son pouvoir. Il existe
 » encore des loix authentiques émanées

» de lui, qui permettent à un couvent de
 » s'approprier tout le bien d'un moine qui
 » s'y consacre. Si le repentir prend ensuite
 » au malheureux, & qu'il tâche de recou-
 » vrer sa liberté, le législateur veut que
 » le bien reste au monastère, & que le dé-
 » serteur soit puni comme un esclave fugitif.
 » Les nouvelles sont pleines de loix aussi
 » favorables aux cloîtres, mais aussi con-
 » traire à la saine politique, & à tous
 » les principes d'un bon gouvernement.

» Si l'on joint à ces biens apportés par
 » les moines qui quittoient le monde, les
 » successions, les legs de toute espèce que
 » les maisons étoient habiles à recevoir, les
 » aumônes abondantes, les libéralités des
 » ames pieuses qui prennent sur elles le soin
 » de justifier la providence en faveur de
 » ceux qui s'y abandonnent sans réserve,
 » on ne sera pas étonné de trouver, dès
 » les premiers siècles, une opulence pro-
 » digieuse concentrée dans les cloîtres.

» De plus, l'extérieur négligé de leurs
 » habitans, la réputation de l'austérité des
 » fondateurs donnant plus de poids à leurs
 » paroles, ils surpasserent bientôt, en crédit
 » comme en richesses, le clergé séculier,
 » qui les avoit favorisés & soutenus. En
 » peu de temps, celui-ci trouva des rivaux
 » puissans dans les successeurs de ces hom-

80 MERCURE DE FRANCE.

» mes qui avoient fui au fond des déserts
» pour éviter l'orgueil, qui ne s'étoient
» réservé qu'une hache pour abattre des
» arbres, un hoïau pour défricher la terre,
» & une discipline pour dompter la révolte
» de leurs sens ».

Ce relâchement eut en Asie les suites les plus funestes. L'auteur, d'après l'histoire, se croit autorisé à placer les moines orientaux au nombre des causes qui préparèrent la ruine entière de l'empire grec.

Le cénobitisme s'introduisit beaucoup plus tard en Occident. « Saint Benoît fut
» le premier fondateur qui ouvrit en
» Europe un asyle public aux hommes dé-
» goûtés des tracasseries de la terre, &
» décidés à gagner le ciel sous les ordres
» absolus d'un abbé ». Sa règle étoit sage & recommandoit le travail des mains. Cet article est devenu depuis la source de l'opulence des Bénédictins, & de toutes les maisons religieuses fondées à leur imitation. On établissoit ces fervens reclus au milieu des bois dont l'Europe étoit alors couverte : comme cette espèce de biens, par son abondance même, étoit inutile aux propriétaires, ils abandonnoient le terrain aux nouveaux habitans à discrétion : mais ces moines devenus laborieux par obéissance pour leur règle, abattirent les arbres,

défrichèrent les espaces immenses qui en étoient remplis, & scurent, de ce fond stérile, tirer des richesses inarissables.

Cette opulence si légitime ne tarda pas à introduire parmi eux, comme ailleurs, la corruption : on les voit en effet dans l'histoire à la tête de toutes les révolutions qui faisoient ou défaisoient les Rois dans ces siècles malheureux. « C'étoit, remarque l'auteur, un étrange contraste dans les usages de ce temps-là, qui ne contenoient pas moins de contradictions & d'inconséquences que ceux du nôtre. On renfermoit alors dans les cloîtres les Princes que l'on vouloit rendre incapables de représenter dans le monde ; & ceux qui s'y étoient renfermés d'eux-mêmes, en sortoient pour aller jouer sur ce grand théâtre, un rôle aussi indécent pour eux, que dangereux pour les spectateurs ».

Un des points fondamentaux de leurs règles étoit une dépendance réelle de la Cour de Rome, & une relation intime avec elle : mais cet article n'étoit pas toujours observé. Des supérieurs riches, & despotiques dans leurs maisons, ne se croyoient pas sans cesse obligés d'obéir aveuglément aux Papes. Les successeurs de S. Pierre se sentoient gênés, quand il falloit faire la cour à ces abbés qu'ils auroient

82 MERCURE DE FRANCE.

voulu ne traiter que comme des vassaux, & qui faisoient trop souvent sentir qu'ils se croyoient indépendans. C'est ce qui donna lieu à l'institution des ordres mendiens, suivant notre auteur. « On cherchoit, » dit-il, des corps qui n'exigeassent rien » pour le prix de leurs services, qui se » recrutassent, & s'entretinssent aux dé- » pens des pays mêmes où ils combattoient, » & qui joignissent un zèle désintéressé à » un dévouement aveugle. Enfin vint un » homme adroit, dont l'institut étoit propre » à remplir toutes ces conditions. Il trouva » moyen d'assigner à ceux qui se lieroient » à sa règle, une subsistance sans possession » ni travail : il fit d'une besace le plus » assuré de tous les fonds. Il réalisa ce que » l'imagination orientale a feint d'un man- » teau magique, qui suffisoit à tous les be- » soins de celui qui le portoit : cet homme » fut le fameux S. François ».

L'auteur prétend que cette fondation des religieux mendiens, est la véritable époque, non-seulement de la puissance temporelle des Papes, mais même des guerres de religion dans le christianisme. Il faut en voir les preuves dans l'ouvrage même. Il faut y suivre le rapport qu'ont eu ces guerres avec les privilèges accordés aux Frères Mineurs, Prêcheurs, &c. &

leurs constitutions, c'est-à-dire, avec l'obéissance au Pape qu'exigeoient leurs règles, & le droit de prêcher ainsi que de confesser, que leur attribuoient les bulles. L'une leur faisoit un devoir indispensable de travailler à l'extenſion du pouvoir pontifical ; l'autre leur en donnoit la facilité. Par la prédication ils remuoient les auditeurs : par la confession ils s'en affuroient.

« En descendant de ces trônes où ils com-
 » mandoient impérieusement aux cœurs,
 » il passoient dans les tribunaux secrets
 » de la pénitence, où ils achevoient de
 » les subjuguier. Ils venoient de prêcher
 » la nécessité de travailler par la confession
 » à s'ouvrir le ciel. Ils avoient prouvé que
 » Dieu même leur en avoit confié les clefs
 » par l'entremise de son vicaire. On cou-
 » roit à eux de toutes parts pour s'en
 » assurer l'entrée ; mais les clefs mysté-
 » ricuses ne tournoient souvent dans leurs
 » mains, que suivant les ordres supérieurs
 » émanés de la Cour de Rome.

« Quand, par exemple, un prince éclairé
 » paroissoit résolu à soutenir l'honneur &
 » les droits de sa couronne ; quand au lieu
 » de fléchir à l'approche d'une excommuni-
 » cation inique, il s'armoit d'une nouvelle
 » fermeté, & ne répondoit aux décrets in-
 » justes du *Vatican*, que par la défense très-

84 MERCURE DEF RANCE.

» juste & très-sage d'y laisser porter les tri-
» buts que les collecteurs Italiens arra-
» choient de tous les curés dans ses états
» pour l'affoiblir, on attaquoit la conscien-
» ce du peuple; comme quand on veut
» renverser un grand arbre, on commence
» par en couper les racines.

» On mettoit les royaumes en interdit,
» on déloit les sujets de leur serment de
» fidélité, c'est-à-dire, qu'on faisoit cesser
» toutes les pratiques extérieures de la reli-
» gion, & qu'on prescrivoit aux particu-
» liers de ne plus obéir à leur souverain; ou
» même de s'en choisir un autre. Le Pape,
» comme dépositaire du pouvoir divin, &
» au nom des apôtres *S. Pierre & S. Paul*,
» foudroyoit le prince qui lui résistoit. Il le
» déclaroit rebelle à Dieu, & par consé-
» quent déchu sans exception de tous les
» droits que lui donnoit sa place.

» Cet arrêt passoit bientôt les Alpes. Il
» trouvoit au-delà, des mains préparées pour
» le mettre à exécution. Les habitans des
» cloîtres sur-tout étoient exacts à observer
» la première défense, & ardens à prêcher
» la nécessité, pour le salut, de se confor-
» mer à la seconde. Il montroient un prin-
» ce hérétique; retranché du sein de l'église
» sur la terre par un décret infailiblement
» confirmé dans le ciel. Ils le poignoient de-

voué aux flammes de l'enfer, devenant
 proie & bientôt le compagnon des esprits
 malins qui y gémissent. Ils représentoient
 hautement combien il seroit honteux &
 funeste de se soumettre aux ordres d'un
 damné, à l'ignominie d'avoir pour maître
 un misérable prêt à subir les plus
 infâmes supplices. Ils joignoient la mena-
 ce effrayante de les faire partager à tous
 ceux qui oseroient ne pas l'abandonner.
 Ces images hideuses consternoient le
 peuple. D'ailleurs les cérémonies lugu-
 bres dont cette espèce de révolution étoit
 accompagnée, le pénétoient d'effroi. Il
 voyoit les églises désertes ou fermées, les
 statues de ses saints étoient voilées, & les
 autels dépouillés d'ornemens; tout lui
 paroissoit plongé dans un sombre silence.
 Cette espèce de deuil universel nourris-
 soit & redoubloit son accablement. Il res-
 sembloit aux Egyptiens, qui, dans une des
 plaies de leur pays, au milieu de ces téné-
 bres épaisses dont ils furent affligés par
 Moïse, s'imaginôient découvrir à travers
 l'obscurité, des spectres & des fantômes
 prêts à les dévorer. Il frémissoit de même
 à l'aspect de cet appareil dressé contre lui.
 Dans la langueur générale où il croyoit
 voir tomber la nature, il appercevoit les
 avant-coureurs de ces tourmens éternels

16 MERCURE DE FRANCE.

» dont ses oreilles étoient sans cesse rebat-
» tues.

» Afin même qu'il ne lui restât aucune
» ressource pour se défendre de la terreur
» qu'ils inspiroient, on forçoit le clergé sé-
» culier à paroître la partager involontaire-
» ment.

» Les moines tonnoient dans les univer-
» sités qui sembloient alors faire la gloire
» & l'appui de l'église. Ils avoient été dé-
» clarés capables d'y prendre des grades. Ils
» y dominoient par leur nombre, avant
» qu'on se fût avisé de le réduire en le
» fixant, & on ne s'en avisa que fort tard.

» Ces corps se voyoient donc, en gémissant,
» emportés par un mouvement qu'ils
» ne s'étoient pas donné. Les résolutions
» les plus déshonorantes y passoient à la
» pluralité des voix; on étoit tout surpris de
» voir sortir de ces assemblées de docteurs
» sages & modérés d'ailleurs, des rescrits
» forcenés, qui les couvroient de honte; on
» s'en servoit cependant pour faire impres-
» sion sur le public; des pieces défavouées
» par la plus saine partie du corps, se don-
» noient pour le fruit d'un accord parfait,
» & d'un concert unanime ».

Nous rapportons ces opinions, sans préten-
dre ni les approuver, ni les combattre. Nous
nous contentons de rendre justice à l'élo-

quence, à l'énergie avec laquelle elles sont développées.

Après tous ces ordres, sont venus les Jésuites. On examine ici pourquoi ils ont toujours été plus hais que leurs prédécesseurs, même en ne faisant rien qui dût, ce semble, les exposer plus que les autres à cette haine. On résoud ici ce problème d'une manière satisfaisante, ainsi que beaucoup d'autres qu'il étoit assez naturel de traiter, avant que de commencer l'histoire même de l'ordre qui y donne lieu.

La suite au Mercure prochain.

ANNONCES DE LIVRES.

PRÉCIS de la méthode d'administrer les pilules toniques dans les hydopies; par M. Bacher, Docteur en Médecine: seconde édition. A Paris, de l'imprimerie de la veuve Thibouft, place de Cambrai; 1767: & se vend chez Cavalier, au lys d'or, rue Saint-Jacques; broché 24 sols, in-12, de 170 pages.

Ce précis est fait en forme d'observations très-intéressantes, & prouve que les hydopies ne sont point aussi souvent

88 MERCURE DE FRANCE.

incurables qu'on se l'est imaginé jusqu'à présent. On est redevable d'une découverte si précieuse à M. *Bacher*, Médecin de la ville de Thann en Alsace. On a ajouté à cette seconde édition une lettre à MM. *F***. & *DUF***, avec quelques observations sur des ascites & des anasarques. Cette lettre, de même que les observations, ne sont point susceptibles d'extrait : nous conseillons de lire l'ouvrage même ; les faits qui y sont rapportés sont les preuves les plus assurées de l'efficacité du remède & de la bonté de la méthode de l'administration. On trouve les pilules toniques à Paris, chez M. *Costel*, Apothicaire, rue neuve des Petits-Champs, au coin de la rue de la Vrillière, par paquets de 6 liv. & de 12 liv. Et à Montpellier, chez Mlle *Jourdan*, vis-à-vis des Capucins.

Mes Fantaisies ; avec cette épigraphe :

Ludibria ventris.

A Amsterdam, & se trouvent à Paris, chez *Jorry*, rue & vis-à-vis de la Comédie Française ; 1768 : in-8°. enrichi de gravures.

Cette collection contient toutes les pièces fugitives de M. *Dorat*, qui ont couru manuscrites ; mais elles sont accompagnées de beaucoup d'autres qu'on ne connoissoit

pas. On compte en donner une édition en petit papier, dans le même format que les deux premiers volumes que nous avons annoncés dans nos précédens Mercurés. Cette édition ne se vendra que 3 livres, ainsi que la petite édition du poëme de la Déclamation, avec les mêmes estampes.

L'UNI-CLÉFIER musical, pour servir de supplément au *Traité général des Elémens du Chant*, dédié à Monseigneur le Dauphin; par M. l'Abbé Lacassagne, pour servir de réponse à quelques objections: brochure in-8°, qui se trouve chez les mêmes Libraires qui vendent le *Traité général des Elémens du Chant*, & chez l'Auteur, rue de la Harpe, à l'ancien Collège de Justice.

Nous reviendrons sur cette brochure, qui mérite l'attention des connoisseurs en musique, & qui nous paroît répondre solidement aux objections qui ont été faites à l'Auteur de l'excellent *Traité des Elémens du Chant*.

MÉMOIRES secrets, tirés des archives des Souverains de l'Europe, depuis le règne de *Henry IV*, ouvrage traduit de l'italien. A Amsterdam; 1768: tomes XI & XII, dont on trouve des exemplaires

90 MERCURE DE FRANCE.

chez *Saillant*, rue Saint-Jean de-Beauvais.

On voit avec plaisir, avec quelle célérité ces volumes curieux & intéressans se succèdent. Nous avons parlé avec éloge des tomes précédens ; les deux que nous annonçons aujourd'hui sont d'autant plus piquans, que les faits se rapprochent plus de nous.

MÉMOIRES pour la vie de *François Pétrarque*, tirés de ses œuvres & des auteurs contemporains ; avec des notes ou dissertations, & les pièces justificatives. A Amsterdam, chez *Arskée & Merkus* ; 1767 : in-4°, tome III.

Nous avons annoncé dans plusieurs de nos *Mercur*es les premiers volumes de cet ouvrage savant & curieux. Ce troisième tome n'offre ni moins de recherches, ni moins d'anecdotes.

SUITE de l'Essai sur la Raison, avec un nouvel examen de la question de l'âme des bêtes ; par *M. de Keranfleh* ; avec cette épigraphe :

Qui legit, intelligat. Marc. 12, 14.

A Rennes, chez *Julien Vatar*, père, place du palais & rue de Bourbon ; *Julien-Charles Vatar*, fils, place Royale & rue de l'Hermine ; 1768 : avec approbation.

& privilège du Roi ; brochure *in-12* de 210 pages.

Nous ne doutons pas que ceux qui ont lu avec plaisir le commencement de cet ouvrage, n'éprouvent une égale satisfaction à en voir la suite.

ALMANACH des Muses. A Berlin, & se trouve à Paris, chez *Vallat-la-Chapelle*, Libraire, au palais, sur le perron de la Sainte Chapelle ; 1768 : *in-12*, petit format.

On connoît le but de ce recueil, qui est de présenter tous les ans aux amateurs des pièces fugitives, ce que le Parnasse François produit chaque année de plus exquis en ce genre. Cette collection, qui en est déjà à son troisième ou quatrième volume, ne pourra manquer d'être agréable.

Etat militaire de France, pour l'année 1768 : dixième édition, considérablement augmentée ; par MM. de *Montandre-Lonchamps*, Chevalier de *Montandre* & de *Roussel* : prix 3 livres relié. A Paris, chez *Guillyn*, Libraire, quai des Augustins, du côté du pont Saint-Michel, au lys d'or ; 1768 : *in-12*, petit format.

On trouve chez le même Libraire, des livres sur toutes les sciences militaires.

92 MERCURE DE FRANCE.

MÉTHODE pour simplifier les loix ; avec deux traités par principes, l'un des lods & ventes, l'autre du rachat, pour servir d'exemples ; par Me *Valentin-Jean Renoul* : seconde édition, revue & augmentée par l'Auteur. Se vend à Paris, chez *Durand*, neveu, Libraire, rue Saint-Jacques ; & à Rennes, chez *Julien Vatar*, père, au coin de la place du palais & de la rue de Bourbon ; *Jul. Charl. Vatar*, fils, au coin de la place Royale & de la rue de l'Hermine, au Parnasse ; 1767 : avec approbation & permission ; brochure in-12 de 114 pages.

JOURNAL d'Education ; janvier 1768 : présenté au Roi le 31 décembre 1767. A Paris, chez *Durand*, neveu, Libraire, rue Saint-Jacques ; à Amiens, chez la veuve *Godard*, Imprimeur du Roi ; & dans les principales villes, chez les principaux Libraires ; 1767 : avec approbation & privilège du Roi ; & à Versailles, chez *Fournier*, galerie des Princes : in-12.

On se propose de donner tous les mois une brochure d'environ quatre ou cinq feuilles d'impression, où l'on traitera de tout ce qui a rapport à l'éducation. L'abonnement pour ce Journal est de 12 liv. par an. Pour cette somme on recevra chaque mois un volume

franc de port. On adressera le prix de l'abonnement, & tout ce qu'on voudra insérer dans ce Journal, à Paris, chez *Durand*, rue Saint-Jacques; & à Amiens, chez la *veuve Godard*.

L'UNION des talens militaires, de la politique & des lettres; à M. le Comte de *Châtelet-Lomont*, Chevalier des Ordres du Roi, Maréchal de Camp de ses Armées, Colonel - Lieutenant de son régiment, Gouverneur de Toul, Ambassadeur à la Cour de Sa Majesté Britannique. A Paris, de l'imprimerie de *Michel Lambert*, rue des Cordeliers; 1768.

Une trentaine de strophes composent cette espèce d'ode, qui, cependant, n'en porte pas le titre.

ÉTRENNES aux Sages, ou Voyage du premier jour de l'an; à Mde de *B*****; A Philosophie, aux dépens d'une Compagnie de François; 1768: brochure in-12 de 30 pages.

C'est encore ici une pièce de vers fort longue, dont l'objet est de critiquer & de moraliser.

TABLEAU historique des gens de lettres, ou abrégé chronologique & critique de

94 MERCURE DE FRANCE.

l'histoire de la littérature françoise, &c.
A Paris, chez *Saillant*, Libraire, rue
Saint-Jean-de-Beauvais.

Cet ouvrage a déjà été annoncé dans un de nos derniers *Mercures*. Ce n'est point, comme on pourroit le croire, un simple abrégé de *la France Littéraire*. *Le Tableau Historique* n'a d'autres traits de ressemblance avec l'ouvrage des R. P. *Bénédictins*, que ceux qui naissent indispensablement du sujet. Le plan & l'objet du nouvel auteur sont d'ailleurs très-différens. Il ne se contente pas de tracer l'histoire de notre littérature gauloise ; il l'envisage sous un point de vue philosophique ; il remonte aux causes, souvent inconnues & cachées, de ses révolutions, de ses progrès & de sa décadence. On trouve sur-tout, à la tête de chaque siècle, des réflexions générales qui représentent ce siècle en grand, qui l'apprécient & le caractérisent. Un style élégant & précis, quelquefois plein de chaleur & de force, donne un nouveau prix à la matière. L'ouvrage enfin nous a paru également instructif pour ceux qui veulent des faits agréables à lire, pour les gens de goût, & intéressans pour les philosophes. On ne peut trop encourager l'Auteur à le continuer.

ALMANACH des Centenaires, ou durée de la vie humaine jusqu'à cent ans, & au-delà, démontrée par des exemples sans nombre, tant anciens que modernes; contenant 1°. des remarques sur le calendrier. 2°. Le calendrier de l'année 1768. 3°. La suite des centenaires. 4°. La gazette centenaire, c'est-à-dire 1668. 5°. La table générale des centenaires cités dans les six premiers volumes. A Paris, chez *Aug. Lottin*, l'aîné, Libraire & Imprimeur de Mgr le *Dauphin*, rue Saint-Jacques, près de Saint Yves, au coq; 1768: avec approbation & permission; in-18.

Nous avons annoncé plusieurs années de suite cet almanach, dont on connoît suffisamment l'objet & l'utilité.

ÉTRENNES aux morts & aux vivans; ou projet utile par-tout où l'on est mortel; en deux chapitres: prix 15 sols. A la vallée de *Josaphat*; 1768: brochure in-12 de 70 pages.

L'objet de cet écrit est de faire voir les inconvéniens qu'il peut y arriver à enterrer les morts dans l'enceinte des villes & des églises.

TRAITÉ de la crue des meubles au-dessus de leur prise, dans lequel on expli-

96 MERCURE DE FRANCE.

que son origine & celle du parisis des meubles; les pays où la crue a lieu; leurs différens usages sur la quotité; quels meubles y sont sujets; quelles personnes en doivent tenir compte; & plusieurs autres questions qui naissent de cette matière; par M. Boucher d'Argis, Avocat au Parlement. A Paris, chez Saugrain, jeune, Libraire ordinaire de Monseigneur le Comte d'Artois, quai des Augustins, près le pont Saint-Michel; 1768: avec approbation & privilège du Roi; volume in-12.

Le titre de ce livre en annonce suffisamment le sujet, sur-tout pour les lecteurs qui ne veulent point avoir des connoissances fort étendues sur ces sortes de matières.

FRANCISCI JOSEPHI DESBILLONS fabula Æsopia, curis posterioribus omnes ferè emendata: accesserunt plus quàm Cl-xx. nova; tum etiam observationes, grammatica præsertim, complures, & index copiosus: nec desunt, expressæ ex ærè incisæ, hominum ac pecudum figura elegantes. Mannhemii & Parisiis, apud J. Barbou, viâ Mathuriensium; 1768: deux vol. in-8°.

Le Père Desbillons, Jésuite, si connu dans le pays latin, par des fables écrites dans le goût de celles de Phèdre, vient d'en

JANVIER 1768. 97

d'en publier à Manheim, où il réside actuellement, une nouvelle édition enrichie de figures, aussi bien gravées qu'il est possible de le faire dans ce pays-là.

COLLECTION des meilleurs auteurs dans la langue italienne, soit en vers, soit en prose, regardés comme auteurs classiques, en 32 volumes in-12, proposés par souscription *.

En attendant que nous rendions un compte plus détaillé de cette collection précieuse, & joliment exécutée, nous nous hâtons d'annoncer que la souscription est ouverte du 1^{er} janvier, & qu'on ne sera admis à souscrire que pendant les premiers six mois; que le premier février de cette année 1768 on délivrera vingt volumes, & le reste de la collection paroîtra le premier de juin prochain. Nous ne tarderons pas à instruire le public de tous les détails de cette entreprise, qui fait honneur au Libraire qui l'exécute avec une élégance digne des plus belles presses de cette capitale.

ALMANACH du Diocèse de Saint-Malo, tiré des éphémérides; contenant le calen-

* Il faut s'adresser à Paris, chez *Marcel Prault*, Libraire, quai de Conti.

Vol. II.

E

98. MERCURE DE FRANCE.

Primer des Saints selon l'usage du Diocèse de Saint-Malo, le lieu, le lever & le coucher du soleil & de la lune, déclinaison du soleil, &c. pour l'année 1768 ; avec la naissance des Rois, des Reines, Princes & Princesses de l'Europe ; & une liste générale des navires expédiés à Saint-Malo, pour le commerce, dans l'année 1766. A Paris, chez *Nicolas Delalain*, Libraire, rue Saint-Jacques ; avec approbation & permission ; in-32.

DISCOURS qui a remporté le prix à l'Académie de Marseille ; par *M. de Chamfort*. A Paris, chez la veuve *Duchesne* ; rue Saint Jacques, au temple du goût ; 1768 ; in-8°.

Le sujet du prix proposé étoit : *combien le génie des grands écrivains influe sur l'esprit de leur siècle, & M. de Chamfort l'a traité en homme de génie & en homme d'esprit.*



ARTICLE III.
SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

ACADÉMIES.

*SÉANCE publique de la Société Royale des
Sciences & Belles-Lettres de NANCY,
du 20 octobre 1767.*

M. le Chevalier de Solignac, Secrétaire perpétuel, ouvrit la séance par l'éloge historique de M. Tercier, l'un des membres de la société. En parlant des premières études de cet Académicien, « elles aiderent, » dit-il, la raison à sortir de l'enfance, » mais c'est que la raison faisoit elle-même des efforts pour en sortir. Où cette disposition heureuse ne se trouve point, » les études nuisent plus qu'elles ne servent ». Faut-il s'étonner, ajouta-t-il, si au sortir du collège, tout jeune encore, il possédoit la langue grecque & la langue latine, presque aussi parfaitement que la sienne propre? Retiré désormais, il voulut habiter avec lui-même, consulter son

attirait & les forces, se connoître, s'approfondir, démêler ses connoissances, en acquérir de nouvelles, & les mettre comme en dépôt dans son cœur, pour le fortifier contre ses passions naissantes; il ne faisoit que mesurer sa carrière, qu'il l'avoit déjà parcourue, & il l'ignoroit lui-même, lorsque le Marquis de Monti, nommé Ambassadeur en Pologne, ayant eu occasion de le connoître, s'aperçut que la Providence le formoit, en secret, & le tenoit comme en réserve, pour en faire un citoyen utile à l'Etat.

Transporté tout d'un coup dans un pays où la nature forte & hautaine rend les cœurs fiers & indociles, hardis dans les projets, extrêmes dans l'exécution; où le gouvernement, quoique avec les meilleurs principes, ne se conduit qu'au hasard; où, malgré l'inégalité des fortunes, subsiste une égalité de naissance qui confond tous les rangs; où un seul homme dans les assemblées d'Etat, peut étouffer la voix d'une foule de citoyens, dont le zèle l'offense, ou l'éblouit; où la liberté ne se soutient que par la force des armes qui l'a établie; où tout est en guerre dans le sénat, dans chaque cité, souvent dans chaque famille; où le sceptre même ne peut ramener l'ordre & la paix; où la

hnesse enfin qui avilit la politique, la supplée & dérouté l'observateur le plus exact : dans ce pays de trouble, d'intrigue, de défiances, le Secrétaire du Marquis de *Monti* scût se prêter aux goûts, aux préjugés, aux mœurs, au génie de la nation . . .

Toujours prêt à louer ce qu'il trouvoit d'estimable, il faisoit plus, il excusoit les défauts, & ne laissoit pas même entrevoir qu'il les eût sentis. Quoique habile à pénétrer les caractères & à démêler les inclinations, il ne montrait de discernement qu'autant que lui en permettoient ceux qu'il avoit intérêt de connoître. Aussi avec une complaisance sans fadeur & des égards sans contrainte, il eut le bonheur d'être estimé de tous les ordres de l'Etat.

Leur bienveillance lui fut d'autant plus précieuse, qu'elle lui devint extrêmement utile, lorsque dans l'interregne qui s'ouvrit à la mort d'*Auguste II*, il eut à gagner les suffrages de la nation sous la direction du Marquis de *Monti* & d'après les desirs de la France. Dès ce moment, plus occupé qu'il ne l'avoit encore été, il s'appliqua tout entier à la réussite du projet confié aux soins de l'ambassade. Il s'y livra avec d'autant plus de zèle, qu'il prévoyoit les obstacles qu'un pur sentiment de jalousie engageroit les Puissances voisines à y op-

poser. Le signal de la guerre fut bientôt donné La force prévalut enfin sur la justice. *Stanislas*, avec la portion la plus distinguée de ses compatriotes, fut assiégé dans Dantzic ; & la ville étant obligée de se rendre, le Marquis de *Monti*, & son co-opérateur (j'ai presque dit son ami) furent mis aux fers pour avoir favorisé l'évasion du Roi , & repoussé par les armes celles qu'on avoit osé lever contre ce Prince l'idôle de sa nation.

On vit alors ce qu'on n'avoit jamais vu dans l'Europe : un Ambassadeur traîné par des satellites de ville en ville , son Secrétaire condamné à mort , & tous les deux enfin par un jugement nouveau renfermés dans une maison entourée nuit & jour de plusieurs corps de garde , & dont ils ne pouvoient en aucun temps ouvrir les fenêtres pour respirer un air nouveau. Cet événement plus surprenant qu'aucun des phénomènes de la nature , fut bientôt suivi d'un autre plus étonnant encore ; c'est qu'un si affreux changement d'état & de fortune n'en apporta point à l'ame des deux prisonniers , & ne leur coûta aucune vertu. Tranquilles dans l'excès de leur malheur parce qu'il dépositoit en faveur de leur zèle à remplir leurs devoirs, ils le supporterent avec tant de

courage qu'on eût dit qu'ils en jouissoient comme on jouit des plaisirs.

Toute leur peine étoit de se trouver réduits à consumer le temps sans pouvoir l'employer. Chaque instant leur étoit un fardeau, leur trop grand loisir une fatigue ; mais unis par le besoin plus qu'ils ne l'avoient encore été par l'estime, ils sçurent tromper leur inutilité, & ce dangereux ennui qu'il suffit de craindre pour l'aigrir & l'augmenter. Ils se tinrent lieu d'occupation l'un à l'autre, & dans la scène toujours variée de leurs entretiens que soutenoit la sérénité tranquille de leur innocence, chacun deux, selon l'expression de l'orateur romain, devint un théâtre intéressant pour le compagnon de ses peines. Je les vois se déceler mutuellement, se prêter leurs pensées, se dérober leurs chagrins, s'avertir de leurs ressources, s'aggrandir en se rapprochant, & de leurs sentimens réunis se faire comme une égide impénétrable aux pressentimens même qui les menaçoient de plus grands malheurs.

Leur captivité dura dix-huit mois . . .
 M. *Tercier* avoit un de ces génies heureux qui semblent également formés pour tout ce qu'il leur plaît d'entreprendre. Nommé par la Cour en 1748 pour accompagner au congrès d'Aix-la-Chapelle le Comte

de *Saint-Severin* qui s'y rendoit en qualité de Plénipotentiaire, il fut sensible à ce choix de confiance; mais il n'apperçut point ce qu'il lui promettoit du côté de la fortune; il n'eut d'autre desir que de le justifier par un heureux emploi de ses talens. Introduit dans un monde nouveau, il vit des hommes d'un ordre supérieur, propres à entamer les affaires & capables d'en soutenir le poids, mais qui, destinés à finir les maux de leur patrie & de l'Europe entière, n'étoient point libres dans leurs amitiés, étoient même encore ennemis & ne portoient néanmoins dans leur cœur qu'un ressentiment sans vengeance. Prévoyans, mais inquiets, plus affables que confians, ces ministres se regardoient d'un œil apprêté, parloient peu, écoutoient beaucoup, veilloient sur eux-mêmes, étudioient les caractères, cachoient le leur, vouloient tout pénétrer & restoient eux-mêmes impénétrables. Peu à peu croyant se connoître, ils se rapprochent, & leur franchise semble ennemie de toute précaution. Chacun d'eux, pour éteindre la guerre, se hâte de profiter du repos incertain qu'elle leur laisse & qu'elle leur envie. Ce fut alors sur-tout que *M. Tercier* sentit plus que jamais ce qu'exigeoit la négociation dont il devoit aider le succès. H

y apportoit, il est vrai, un jugement solide & profond, de l'élévation, de la force, un esprit facile, de grandes connoissances, une longue habitude au travail; mais tout cela ne suffisoit pas encore. Elevé avec le Plénipotentiaire au dessus d'un horizon immense, il devoit comme lui en réunir tous les points de vue sous un seul, les rapprocher malgré leur éloignement, les distinguer malgré leurs rapports, les concilier malgré leurs différences. Il devoit comme lui tenir un juste milieu entre la précipitation & la lenteur, n'oublier rien d'utile, ne rien faire de superflu, prévoir les obstacles, ou les forcer, s'accommoder aux temps sans en dépendre, avoir toujours l'esprit du moment, des hafards, des occasions pour en profiter; ne marquer aucune crainte d'être trompé pour ne pas laisser entrevoir le moyen de l'être. Il devoit, suivant les circonstances, avoir le courage de se laisser soupçonner de foiblesse ou d'inattention, s'offrir de lui-même à la séduction pour assoupir les défiances. Il devoit sans cesse replier sa capacité sur elle-même pour en tirer plus de ressources & avoir comme un corps de réserve toujours prêt aux besoins. Il devoit.... & quels ne sont pas les devoirs de ces moteurs puissans & de leurs co-

opérateurs, à qui il est ordonné de renouveler la terre plongée dans les horreurs du brigandage & de la mort, d'arracher les armes des mains des nations, de refondre leurs cœurs d'airain, de les empêcher de s'épuiser par leurs propres forces, de faire redevenir hommes des meurtriers gagés pour tuer leurs semblables, de ramener dans tous les États la justice & la bonne foi, d'engager les Souverains à modérer leur ambition, de leur faire sentir le prix du sang qu'ils ont fait verser pour la satisfaction, de leur représenter que le trafic & l'abus qu'ils en ont fait a trompé leurs desirs, de porter enfin ces maîtres du monde, au moment sur-tout que leur main fatiguée paroît chanceler sur le timon de leurs États, à imiter ces pilotes, qui dans la tempête jettent une partie de leurs biens pour sauver l'autre, & regardent comme une espèce de fortune d'avoir encore le temps de perdre ce qu'ils ne peuvent conserver

La récompense des travaux utiles de M. *Tercier* fut un poste conforme à ses talens. Il fut nommé premier Commis des affaires étrangères. C'est ici que je suis contraint de le perdre de vue, par l'impuissance où je suis de le suivre dans ce sombre appartement du palais de nos Rois, où la politique

conduite par la raison veille sur leurs intérêts, épie les changemens que produit par-tout ailleurs la mobilité des mœurs & des sentimens, franchit les distances, passe au travers des temps, assujettit les mouvemens des nations à des calculs fixes, se revêt de toutes les formes, dévoile les intrigues, évente les projets; & malgré les contradictions, les feintes, les écarts, s'ouvre l'intérieur des cours & se referme aussitôt sur elles, pour leur dérober en quelque sorte leurs propres secrets

Un accident imprévu le priva tout d'un coup des récompenses qu'il méritoit & lui fit perdre jusqu'à son emploi, la première de ses récompenses. La nation qui se prévaloit de ses talens fut contrainte elle-même de se les rendre inutiles. Je le dis d'autant plus hardiment que j'aurois honte de profaner cet éloge par un silence affecté. Nommé Censeur Royal, *M. Tercier* eut l'imprudence d'approuver un ouvrage où une raison fière prenoit un essor dangereux. Je ne dirai point que les yeux du Censeur furent séduits par la magie du style, par l'air imposant que donnoient à cette production des nuances habilement fondues, des traits relevés par la fraîcheur du plus beau coloris. Plus maître de ses réflexions, *M. Tercier*

eût apprécié plus sagement cet ouvrage ; mais l'objet ordinaire de son application, toujours présent à son esprit, anéantissoit pour lui tous les autres, & son attention concentrée ne s'échappoit que légèrement sur d'autres objets. Ce fut ici le sommeil d'*Homère* ; sommeil peut-être moins naturel, qu'adroitement provoqué. Les bons esprits, en le respectant, le craindront pour eux-mêmes.

Privé de ses fonctions & tout fumant encore de la foudre qui l'avoit frappé, *M. Tercier* quitta le séjour de Versailles... Son dessein étoit de se livrer désormais tout entier à son goût pour les lettres. Le ministère le jugea plus utile au bien de l'Etat, & lui continuant ses pensions & sa confiance, le chargea de la rédaction de différens mémoires concernant la politique : nouveau genre de travail qui demandoit les connoissances les plus étendues, le coup d'œil le plus juste, la perception la plus nette, l'art d'embrasser tout à la fois l'ensemble & les détails, & d'en former comme un corps de lumière, capable d'éclairer plus parfaitement la route où il avoit marché si long-temps.

Ce fut sa principale occupation jusqu'à sa mort, arrivée le 21 janvier de cette année : mort si prompte & si subite qu'il

n'eut pas même le temps de s'en étonner ; mais dès qu'on a mis tous ses momens à bien vivre , on n'a besoin , d'ordinaire , que d'un moment pour bien mourir

Membre de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres , & l'un de nos associés dès l'établissement de la nôtre , M. *Tercier* s'étoit fait un devoir de la culture des lettres , qu'il aimoit par le plaisir qu'on y trouve , & plus particulièrement par l'avantage qu'elles ont d'étendre l'empire de la raison . . M. le Chevalier de *Solignac* , rappelle ensuite les principaux ouvrages de M. *Tercier*. Il fait l'éloge de ses mœurs & finit par ces mots : Facile dans le commerce , fidelle , officieux , il eut des amis qu'il conserva toujours avec autant de soin que s'il avoit pu les perdre , & qui l'aimèrent toujours dans l'assurance de ne le perdre jamais. Depuis plus de quarante ans , ajoute-t-il , j'étois intimement uni avec lui. La sûreté & la confiance étoient établies ; les seuls agrémens de notre commerce avoient encore toutes les graces de la nouveauté. Peut-être a-t-on pressenti cette tendre union dans cet éloge. Si cela étoit , ne pourrois-je pas me flatter d'y avoir réussi ? Et quel plus grand bonheur pouvois-je espérer que de faire prendre le langage de la vérité , qui ne peut se permettre au-

cun excès, pour le langage même de l'amitié, en qui tout excès est toujours louable.

Après cet éloge on lut le discours que M. le Marquis de Marnesia, Capitaine au régiment du Roi, nouvellement élu à l'Académie, avoit envoyé pour le jour de sa réception. Son remerciement fut court & noble, & selon l'usage de la société qui exige moins de sentimens de reconnaissance, qu'un discours utile & intéressant. Le nouvel associé s'étoit proposé de montrer que c'est en réunissant l'étude des livres & de la nature, que celui qui entre dans la carrière brillante, mais pénible de l'éloquence & de la poésie, peut se promettre d'éclatans succès. Bien lire, dit-il, & beaucoup voir; c'est là le premier, c'est là le plus certain de tous les principes, celui dont tous les autres émanent.

Les règles, ajouta-t-il, n'inspirent ni les idées sublimes, ni les grands traits. Elles nous apprennent seulement à les placer, elles nous apprennent à proportionner l'expression au sujet, à choisir les points de vuë les plus frappans, à faire refléter une partie sur l'autre, à les lier toutes par un nœud facile à tenir, à former un ensemble noble, simple, achevé.... mais les écrits des grands maîtres sont l'aliment du feu sacré. Ils maintien-

nent l'ame dans l'habitude de sentir, ils
 l'animent de cette émulation puissante
 qui la rend à son tour capable de créer ;
 ils nous donnent cette finesse de tact ,
 cette sûreté de goût qui nous fait juger
 d'avance de l'effet que produiront les
 traits semés dans un ouvrage.... Par les
 impressions vives & variées que nous re-
 cevons de la lecture, nous découvrons les
 moyens de pénétrer dans les ames. Ce
 sont les bons modèles qui nous enseignent
 à bien employer nos propres richesses. Ele-
 vés par les génies supérieurs , notre ame
 s'aggrandit , nous ne voyons plus dans ce
 qui est fait les bornes du possible. Em-
 portés au - dessus de notre sphère , nous
 nous arrachons aux petits détails, nous
 dédaignons les foibles succès ; l'esprit de
 découverte nous saisit... *Corneille* avoit
 élevé la scène , il lui avoit donné l'em-
 preinte de son ame. *Racine* devint son
 égal en suivant une route opposée. Il par-
 la au cœur. Une élégance soutenue , une
 sensibilité douce , une harmonie enchan-
 teresse caractérisèrent ses chef-d'œuvres.
 D'abord imitateur , son premier essai fut
 malheureux , parce qu'il se défia trop de
 ses forces... *Crébillon* jetta ses sombres
 regards sur la tragédie , & lui fit prononcer
 les plus terribles accents. Après *Corneille* ,

112 MERCURE DE FRANCE.

après *Racine* & *Crébillon*, on croyoit qu'il ne restoit plus qu'à marcher sur leurs pas ; mais un homme, quoique vivant, déjà plus célèbre qu'eux, parce qu'il ne se borne pas à être grand dans un seul genre, s'empara du cothurne & fixa sur lui tous les yeux. Il osa être utile dans un art qu'on n'avoit jugé propre qu'à émouvoir. L'humanité fut le moyen puissant dont il se servit pour attendrir. Il amena la philosophie sur la scène ; elle s'y montra parée de toutes les richesses de la poésie, de toute l'énergie du sentiment. A l'intérêt il joignit la variété. Sans cesser d'avoir une manière qui le distingue, aucun de ses sujets ne se ressembla, & chacun d'eux reçut le coloris qui lui étoit propre. Il peignit tous les peuples & toutes les passions. Il nous fit connoître des mœurs nouvelles, les mit en opposition avec les nôtres, & à travers les différences nationales, il démêla les traits qui appartiennent à la nature, ces traits qui sont les mêmes dans tous les climats.... Plus on étudie les grands modèles, plus on sent qu'on ne doit pas se borner à les suivre. Les écrivains qui ont obtenu le premier rang dans l'estime universelle, ne sont pas ceux qui ont développé quelques principes déjà entrevus, qui ont peint des passions déjà maniées, qui ont offert des rap-

ports & des contrastes déjà saisis. Le premier rang appartient à celui qui invente... ses imitateurs restent dans la foule.... le véritable talent se fait connoître, en nous indiquant la source où il a puisé & dans laquelle nous devons puiser à notre tour ; il nous montre la nécessité d'observer sans cesse la nature.

En vain les Grecs, qui ne sont peut-être encore nos modèles que parce qu'ils n'en ont point eu d'autres que les beautés naturelles qui se sont offertes en foule à leur imagination sensible ; en vain les Grecs nous ont-ils laissé leurs chef-d'œuvres. Si nous ne nous accoutumons pas à ne les plus regarder comme nos uniques maîtres, nous ne parviendrons jamais à les égaler... Lisons *Virgile*, admirons *Homere*, étudions : *Cicéron* & *Demosthène* ; mais que l'antique ne soit pas pour nous ce que la nature fut pour eux. Ce n'est pas la vue des plus sublimes écrits qui peut seule former des orateurs & des poètes. Ils élèvent, ils enflâment l'homme de génie ; mais malheur à lui, s'il ne fait que les imiter. Qu'il fasse comme eux, s'il prétend les égaler. Veut-il décrire les mœurs champêtres, les charmes d'un riant paysage, la délicieuse fraîcheur d'un bois écarté ? qu'il aille dans les campagnes rassembler ses images, qu'il les assortisse, qu'il en fasse un choix

heureux. C'est lorsqu'on est caché derrière le hêtre qui les ombrage, qu'on dérobe les tendres secrets des bergers. La nature se varie à l'infini. Chaque génie la considère sous une face particulière. Ainsi chaque écrivain qui composera en Payant sous ses yeux, produira des beautés singulières & nouvelles. Ses lecteurs, entraînés par la magie de l'illusion, se transporteront sur le lieu de la scène. Ce ne seront plus des images, ce seront les choses mêmes qui s'offriront à leurs regards... Ils s'arrêteront sur des objets qu'ils n'avoient point encore aperçus. Ils sentiront ce ravissement tranquille dont l'auteur a joui le premier. Messieurs, qu'il me soit permis de le révéler, c'est à la lecture d'un poëme * de l'un des Membres de cette Académie, d'un poëme où la nature parée de toutes les grâces de l'imagination, de tous les charmes du sentiment, se montre elle-même, que j'ai éprouvé cet effet que je peins d'une manière trop faible sans doute, mais que je sens se renouveler en moi chaque fois que mes regards se promènent sur les campagnes ou qu'ils s'arrêtent sur les travaux champêtres. Si l'on ne s'étoit pas trop souvent contenté de nous présenter les pensées des anciens à peine déguisées, nous ne calomnierions pas

* Poëme des Saisons, par M. de Saint-Lambert, non encore imprimé.

la nature en l'accusant d'avoir un fond qu'on peut épuiser. Ses richesses sont infinies . . . c'est dans les cabanes qu'on découvre quel est le caractère primitif, quels sont les penchans inséparables de notre espèce, enfin ce que nous sommes quand nous ne sommes que nous-mêmes. L'étude de l'homme champêtre est pour l'homme de lettres ce que l'étude du nud est pour le peintre . . . La politesse des habitans des villes, les grâces qu'ils reçoivent de l'éducation, les lumières, l'élégance, la facilité des expressions que la société leur donne, les sciences & les arts, sont comparables aux parures qui voilent les défauts, qui ajoutent aux beautés, mais qui ne font point partie de l'homme même. Ce n'est donc qu'après l'avoir bien examiné lorsqu'il n'en est pas revêtu, qu'on doit essayer de le peindre lorsqu'il en est orné.

Il me resteroit, Messieurs, à indiquer dans la société des gens éclairés une dernière source d'instructions peut-être plus abondante que les autres; mais que dirois-je que vous n'avez déjà fait sentir? Vos ouvrages n'ont-ils pas déjà prouvé combien du choc des idées & de la réunion des lumières il sort de grandes vérités? Combien les conseils d'une critique judicieuse éclairent dans l'observation de la nature

116 MERCURE DE FRANCE.

& dirigent dans l'étude des modèles !
Ils nous apprennent sur-tout combien
l'amitié répand de charmes sur les travaux
des gens de lettres. C'est elle qui les ex-
cite, qui les rassure, qui les console ;
elle verse dans leur âme une joie pure,
un sentiment délicieux qui la rend plus
capable de produire & d'intéresser. L'écri-
vain isolé est toujours froid & languis-
sant, ou extraordinaire & forcé. Aussi le
principal objet des instructions littéraires,
n'est pas seulement de rassembler des
hommes déjà célèbres par leur succès, c'est
encore de rapprocher des amis. Tel fut
Messieurs, le double motif de l'auguste
fondateur que vous loiiâtes avec tant de no-
blesse & de vérité pendant sa vie, & dont
vos regrets font aujourd'hui le plus bel élo-
ge. Il porta sur le trône de vastes connoi-
sances & un cœur fait pour aimer ; & en
vous réunissant, il voulut réunir les talens
& l'amitié. Il a joui de son ouvrage & a
vu votre gloire & votre bonheur. Sans oser
aspirer à l'une, qu'il me soit du moins per-
mis de partager l'autre. Sûr de trouver
des maîtres en vous, j'ai moins cherché
un honneur peu mérité, qu'un secours
nécessaire.

M. le Marquis du Rouvrois, Directeur,
& ancien premier Président de la Cour

Souveraine, répondit à ce discours avec son éloquence ordinaire. Il loua dans M. de Marnesia son tendre amour pour les lettres & cette imagination vive qu'on admire dans tous ses ouvrages, & qui saisissant fortement tout ce qu'elle voit, entend tous les traits avec énergie & sans effort, & avec une suavité de couleurs qui a le ton & le coloris de la nature même.

PROGRAMME

Au sujet du Prix proposé par l'Académie Royale des Sciences, au mois de juillet 1766.

L'ACADÉMIE avoit proposé, par son programme publié au mois de juillet 1766, un prix de 1200 livres, donné par M. Trudaine de Montigny, à celui qui, au jugement de l'Académie, auroit le mieux réussi à faire de l'espèce de cristal connu en Angleterre sous le nom de *flint-glass*, tel qu'il eût au moins le même degré de réfringence que le *stras* ou le cristal d'Angleterre; qu'il n'eût point de stries, filandres ou fils; qu'il fût exempt de bulles & de points; qu'il ne se ternît point, & qu'il

X 18 MERCURE DE FRANCE.

ne perdit point sa transparence à l'air, & enfin qu'il fût d'une dureté suffisante pour prendre un beau poli ; elle avoit annoncé de plus à son assemblée publique du 12 novembre 1766, que le Roi, informé de l'utilité de cette recherche, avoit voulu donner lui-même la somme promise, & en avoit fait remettre l'assurance à l'Académie.

Ce prix devoit, aux termes du programme, être adjugé à l'assemblée publique d'après Pâques 1768, & les pièces ne devoient être admises au concours que jusqu'au 31 décembre 1767 ; cependant, sur les représentations que quelques artistes ont faites à l'Académie, que les recherches proposées exigeant des expériences longues & réitérées, il seroit difficile d'y satisfaire dans le temps prescrit, elle a cru devoir le prolonger en éloignant le terme de la remise des pièces & celui de la proclamation du Prix.

Elle déclare donc que le Prix en question ne sera adjugé qu'à l'assemblée publique d'après Pâques 1769, & que les pièces pourront être admises au concours jusqu'au 30 novembre 1768 inclusivement, retenant d'ailleurs toutes les conditions portées au programme publié en juillet 1766 ; elle espère que ce délai donnera lieu à ceux

qui concourront, de redoubler leurs efforts pour entrer dans les vues du Roi & de l'Académie, en procurant à la dioptrique un avantage si essentiel.

Les auteurs qui auroient déjà envoyé leurs pièces ou leurs essais, seront les maîtres de les retirer ou d'y faire tels changemens & telles additions qu'il leur plaira ; &, quoique la remise des pièces puisse avoir lieu jusqu'au 30 novembre 1768, l'Académie exhorte ceux dont les mémoires & les essais pourront être prêts avant ce temps, à les lui faire remettre, afin qu'ils puissent être examinés avec plus de soin & de loisir.

SUJET du Prix de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de DIJON, pour l'année 1769. Eloge de PIERRE DU TERRAIL, connu sous le nom du Chevalier BAYARD.

DÈS la séance publique du mois de juillet 1766, l'Académie proposa cet éloge pour le sujet du prix qu'elle doit distribuer en 1769. La Compagnie fit remarquer alors, & croit devoir encore faire observer

aujourd'hui que M. le Marquis du Terrail, fondateur du prix, a l'avantage d'être issu d'une des branches de la maison du grand homme dont elle demande l'éloge.

Ceux qui voudront être admis au concours, ne se feront connoître ni directement, ni indirectement; ils mettront une devise, par forme d'épigramme, à la tête de leur ouvrage, & ils suscriront de la même devise un billet cacheté dans lequel ils auront inscrit leur nom.

Les mémoires seront remis, francs de port, avant le premier mars 1769, à M. *Maret*, Docteur en Médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie, rue Saint-Jean. Si la Compagnie avance ainsi d'un mois l'ouverture du concours, c'est que pouvant faire espérer aux auteurs l'honneur de recevoir le prix des mains de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé, & le jour de la séance où il sera distribué étant incertain, elle veut éviter l'inconvénient d'un jugement précipité.

Ce prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 400 livres, portant, d'un côté, l'empreinte des armes & du nom de M. *Pouffier*, fondateur de l'Académie; & de l'autre, la devise de cette Compagnie.



GRAMMAIRE.

GRAMMAIRE.

LETTRE à M. sur la Prosodie Française de M. l'Abbé D'OLIVET ; par M. HARDUIN , Secrétaire perpétuel de la Société Littéraire d'Arras.

A Arras , ce 19 décembre 1766.

VOUS m'honorez trop , Monsieur , en me demandant mon avis sur les deux additions que M. l'Abbé d'Olivet vient de faire à son célèbre *Traité de la Prosodie Française* , au sujet de l'e muet & des voyelles nasales , pages 33 & 55 de la nouvelle édition (*). Mais puisque vous l'exigez , voici ce que je pense de ces remarques , à l'occasion desquelles j'entrerais dans plusieurs détails relatifs aux mêmes objets , & que le savant Doyen de l'Académie Française n'a pas jugé à propos de discuter.

De l'E muet ou féminin.

Tout le monde doit convenir , avec M. l'Abbé d'Olivet , que dans aucune lan-

(*) Pages 47 & 69 du Recueil qui paroît depuis peu sous le titre de *Remarques sur la langue française* , par M. l'Abbé d'Olivet.

122. MERCURE DE FRANCE.

gue, vivante ou morte, il n'est possible de prononcer une consonne sans y ajouter le son de ce que nous appelons l'e muet, quand elle n'est pas suivie d'une autre. Mais est-il vrai, comme l'avance M. de Voltaire, que l'e muet final écrit n'existe que dans la langue françoise (1)? Quoique M. de Voltaire possède l'anglois, & que cette langue me soit peu connue, je crois pouvoit assurer qu'elle a des mots terminés par l'e muet écrit, puisque les poëtes y font rimer *brag* avec *plague*, *star* avec *care*, ainsi que je l'ai dit dans ma *Lettre à l'Auteur du Traité des sons de la langue françoise* (2).

(1) « Notre langue est la seule qui ait des mots terminés par des e muets ; & ces e, qui ne sont pas prononcés dans la déclamaion ordinaire ; le sont dans la déclamaion notée, & le sont d'une manière uniforme : *gloi-reu*, *victo-reu* ; *barbari-eu*, *furi-eu*. Voilà ce qui rend la plupart de nos airs & notre récitatif insupportables à quiconque n'y est pas accoutumé ». *Siècle de Louis XIV*, article des Musiciens.

(2) Cette lettre, mise au jour en 1762, & qui se trouve à Paris, chez Prault, quai de Gèvres, est adressée à l'auteur du *Traité des sons de la langue françoise & des caractères qui les représentent* ; ouvrage très-estimable, qu'on attribue à M. l'Abbé Boulliette, Chanoine d'Auxerre.

M. de Voltaire, dans une lettre imprimée à la suite du Recueil de M. l'Abbé d'Olivet, dont il est

Au reste, il faut remarquer que notre *e* muet ou féminin écrit ne se prononce pas, & ne peut pas se prononcer toujours de la même façon ; mais que le son en est plus ou moins fort, selon les circonstances. Dans le langage familier il est très-souvent aussi foible, & passe aussi vite que s'il n'étoit point écrit, non-seulement lorsqu'il est final, mais même dans le milieu d'un mot ; enforte que l'on prononce communément *dmander* pour *demander*, *dmeurer* pour *demeurer*, *soutnir* pour *soutenir*, *ailler* pour *atteler*, *il fandra*, *il montra* pour *il fondera*, *il montera*, nonobstant l'équivoque qui peut en résulter par rapport à ces derniers mots.

L'auteur du *Traité des sons* avoue que bien des gens prononcent ainsi, mais c'est, à mon avis, une mauvaise prononciation, qu'on doit éviter avec soin. J'en ai, au contraire, entrepris la défense dans ma *Lettre*, page 25 ; & MM. du *Journal des Savans*, en analysant tout à la fois les deux ouvrages, ont décidé la question contre moi (3). « L'usage de prononcer ci-devant parlé, avoue que les Allemands & les Anglois ont quelques *e* muets, mais qui ne sont jamais sensibles dans la déclamation ni dans le chant.

(3) Journal du mois de juin 1763, second volume.

124 MERCURE DE FRANCE

„ *soutnir*, *dmander*, *dmeurer*, &c. est pré-
 „ *cifément*, disent-ils, un des vices que
 „ nos comédiens relèvent le plus souvent,
 „ soit dans le jargon grivois & poissard
 „ de la populace de Paris, soit dans le
 „ patois des paysans. On y marque ce
 „ retranchement de l'*e* muet par une vir-
 „ gule ; de sorte que ce jargon est burles-
 „ quement hérissé de virgules, ou de fausses
 „ apostrophes substituées à l'*e* muet. Nous
 „ croyons donc qu'il faut toujours pro-
 „ noncer cet *e* muet au milieu des mots
 „ sensiblement, quoique sans affectation ».

Toute spécieuse qu'est cette objection
 tirée de nos comédiens, elle ne me paroît
 pas sans réplique. Les acteurs ordinaires
 d'une pièce comique en prose sont censés,
 il est vrai, prononcer comme nous le fai-
 sons dans le monde ; mais avec quelque
 attention l'on s'apercevra que leur pro-
 nonciation est un peu plus soutenue &
 plus oratoire, ainsi que l'est presque tou-
 jours celle des personnes qui lisent à haute
 voix des choses très-simples & très-unies,
 telles que des lettres familières. L'ortho-
 graphe burlesque qui m'est objectée n'a
 peut-être été imaginée qu'en conséquence
 des réflexions qu'on aura faites sur cette
 différence entre la prononciation théâtrale
 & celle de la conversation, usitée même
 parmi les honnêtes gens. Pour mieux dis-

tinguer dans les comédies le langage des Payfans ou du bas peuple d'avec celui des autres personnages, on aura cru devoir exiger des premiers, par rapport aux *e* Féminins, la prononciation commune, dont les derniers étoient en possession de s'écarter un peu sur le point dont il s'agit (4).

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, mon opinion sur la manière de prononcer dans le discours familier s'accorde avec le sentiment de feu M. du Marçais, qui dit expressément dans l'*Encyclopédie*, qu'on

(4) Dans les rôles de payfans on écrit *st homme*, *ste maison*; & cela les distingue en effet des rôles ordinaires, où l'on prononce toujours, même en prose, *cet homme*, *cette maison*. Mais il n'en est pas moins vrai que la première de ces prononciations est celle dont les personnes nées à Paris, dans les états les plus relevés, & les gens de Cour usent communément en conversation. C'est un usage que j'ai eu soin d'observer attentivement; & M. Restaut en fait une règle que la Touche avoit déjà enseignée.

On veut aussi, dans nos comédies, que les payfans & le bas peuple disent toujours *ça*, & les autres *cela*; mais peut-on disconvenir que *ça*, pour *cela*, ne soit très-fréquemment dans la bouche des gens du plus beau monde, & des personnes les plus instruites?

On écrit encore souvent, dans les rôles des villageois, *Monstien* pour *Monseigneur*. Y a-t-il cependant quelqu'un qui fasse jamais sentir l'*r* de ce mot, si ce n'est en vers?

prononce *mener*, *demandeur*, comme si l'on écrivoit *mner*, *dmandeur*; & avec celui de M. *Beauzée*, son continuateur, suivant lequel nous prononçons *cheveu* comme *jveu*, *en cas de guerre* comme s'il y avoit *en-ca-dguerre* (5). M. l'Abbé *d'Olivet* m'indique encore une espèce d'autorité, en observant que les poëtes du seizième siècle écrivoient quelquefois *orflin* pour *orphelin*. On lit dans le dictionnaire de l'Académie Française, édition de 1740, *charretier* ou *chartier*, *jarretièr* ou *jartièr*; & sans doute que les auteurs, en annonçant deux manières d'écrire ces mots, n'ont pas voulu dire qu'on les prononçât diversement en conversation (6). Enfin l'écriture des personnes qui parlent bien, sans être versées dans l'orthographe, peut aussi servir infiniment à ma cause. Si M. l'Abbé *d'Olivet* connoît une femme qui écrit *Seteraceboure* pour *Strasbourg*, combien n'en trouvera-t-on pas à la ville & à la Cour qui écriront *cachter*, *empaçter*, *chapelet*, *maspain*, au lieu de *cacheter*, *empaqueter*, *chapelet*, *masspain*, &c. ?

(5) Tome v, page 185 : tome xv, page 717.

(6) Dans la nouvelle édition de ce dictionnaire, donnée en 1765, il n'y a plus que *charretier* & *jarretièr*. Ceux de *Richelet* & de *Trévoux* disent *caleçon* ou *calçon*.

Mais il n'est pas possible de prononcer toujours si foiblement l'*e* muet, même en conversation. On ne peut guères se dispenser, par exemple, de lui donner plus de force au milieu des mots, quand il est précédé de deux ou trois consonnes qui se prononcent; comme dans *grenade*, *obzenir*, *s'abstenir*, &c. (7). De même, lorsqu'on emploie de suite plusieurs monosyllabes terminés par l'*e* muet, le mécanisme de la parole oblige de le prononcer fortement, tout au moins dans un de ces petits mots. Ainsi, dans la phrase suivante, *je me soucie peu de ce que vous faites*, *je*, *de*, *que* sont forts; *me* & *ce* sont foibles. Si l'on dit *je ne me soucie pas*, *me* devient fort, parce qu'il se trouve après *ne*, qu'on prononce foiblement. Ce mélange est nécessaire pour rendre le langage coulant, & cependant soutenu autant qu'il doit l'être.

Je n'ai envisagé jusqu'à présent que ce qui se passe en conversation. Dans une harangue, un sermon, un plaidoyer, & dans la lecture même de la prose, on prononce fortement un beaucoup plus

(7) Je dis qui se prononcent, car dans *atteler*, on ne fait sentir qu'un *t*; & dans *contenir*, l'*n*, qui rend le son de l'*o* nasal, ne fait point l'office de consonne.

128 MERCURE DE FRANCE.

grand nombre d'e féminins ; & il est indispensable de les prononcer tous de cette manière en déclamant ou en récitant des vers , à l'exception seulement 1°. des e muets , dont on ne tient aucun compte pour la mesure du vers , & qui ne se prononcent point du tout : comme dans *il songea , ils aimoient* (8). 2°. De ceux qui sont élidés par une voyelle initiale. 3°. De ceux que renferme la dernière syllabe des vers féminins. Encore voit-on des acteurs tragiques appuyer avec affectation sur cette voyelle finale ; en quoi ils vont évidemment contre les règles de la versification , qui veulent que cette même syllabe soit réputée nulle , à cause de sa grande brièveté. Il est bien sûr qu'un vers ainsi allongé ne peut avoir ni grâce ni harmonie.

Examinons maintenant ce qui se pratique dans le chant. Nos compositeurs se conforment assez souvent , jusqu'à un certain point , aux règles de la poésie , en rendant brève la syllabe qui forme une rime féminine , & en la mettant sur le

(8) Ceci me fournit l'occasion d'observer qu'on évite ordinairement de faire entrer en vers les mots , tels que *nous prions , vous louerez , il continuera* , quoique l'e y soit absolument muet ; & je ne sais si l'on avoit plus d'indulgence pour *remerciement , nuement , dévouement* , avant qu'il fût d'usage d'écrire sans e , *remerciment , nument , dévouement*.

même ton que la syllabe précédente ,
moyennant quoi elle ne fait sur l'oreille
qu'une sensation légère, comme dans ce
morceau de l'opéra d'*Alys* :

Que l'on chante, que l'on *danse* ;

Rions tous, lorsqu'il le faut.

Ce n'est jamais trop tôt

Que le plaisir commence :

On trouve bientôt la fin

Des jours de *réjouissance* :

On a beau chasser le chagrin ;

Il revient plutôt qu'on ne *pense*.

Que l'on chante, que l'on *danse* ;

Rions tous lorsqu'il le faut.

Dans la musique de cet air toutes les
syllabes finales des vers féminins sont brè-
ves ; & chacune est sur le ton de la voyelle
nasale *an* ou *en* qui la précède (1).

Mais il n'est point rare que ces sortes de
syllabes soient rendues par des notes lon-
gues & très-sensibles ; & telle est même
toujours, ou presque toujours, la dernière
note des couplets qui finissent par une

(1) Cela se voit encore dans ces airs si con-
nus du même divertissement d'*Alys*, *la Beauté*
la plus sévère, *l'Hymen seul ne sauroit plaire* ;
& dans une infinité d'autres morceaux anciens &
modernes.

rime féminine : la chose est trop connue pour en rapporter des exemples. Par-là le vers est augmenté d'une syllabe bien complète & bien marquée, contre les règles du mécanisme poétique.

A l'égard des *e* féminins qui ne forment point de rime, & ne sont point élidés, ces règles permettent, & demandent même qu'on les exprime dans le chant ; mais ce ne devrait être que par des notes brèves & simples ; & nos compositeurs pourroient, je crois, s'affujettir aisément à cette pratique, dont ils ne laissent pourtant pas de s'éloigner quelquefois ; témoin ces trois passages d'*Armide*, en chacun desquels l'antépénultième syllabe est rendue par une noire pointée & cadencée.

Nos tranquilles rivages

N'ont rien à redouter.

Mais je fais mon plus grand bonheur

D'être maîtresse de mon cœur.

Mais *Renaud* m'aimera, moins je serai tranquille ;

J'ai résolu de le haïr.

Dans cet air tendre & lent de la pièce intitulée *le Roi & le Fermier*, les quatre syllabes imprimées ici en caractère italique, sont rendues par des blanches, qui font une demi-mesure chacune.

Ce que je dis est la vérité même :

Tous les trésors de l'univers

N'ont de valeur que par l'objet qu'on aime ,

Que par la main dont ils nous sont offerts.

Un bouquet qu'unit un brin d'herbe ,

Donné par toi , toucheroit plus mon cœur ;

Il seroit un don plus superbe ;

Il seroit plus pour mon bonheur.

Après cette discussion , il me reste à dire mon sentiment sur la nature du son de l'*e* féminin fortement prononcé. Selon le père Buffier , « les *e* muets se forment de » la manière la plus simple & la plus aisée » qui puisse être , puisque ce n'est que la » prononciation de la voyelle *a* , mais » avec une ouverture de la bouche moins » grande de moitié (2) ». Beaucoup d'autres grammairiens disent que le son de l'*e* féminin est le son *eu* , plus ou moins affoibli. Pour moi , je crois que cet *e* , avec quelque force qu'on le prononce , ne doit jamais être qu'une extension , un *renflement* du son presque insensible qui termine les mots *or* , *fac* , *nes* ; & que ce son fortifié approche plus à la vérité du son

(2) *Traité philosophique & pratique de la prononciation des e différens de la langue françoise* , à la fin de la grammaire du P. Buffier , n°. 1061.

eu que de tout autre ; mais qu'il faut se garder de les confondre. Loin d'approuver la méthode de certains maîtres de chant , qui enseignent à prononcer *gloire* comme s'il y avoit *gloireu* , je pense qu'ils devraient faire tout le contraire , & recommander à leurs disciples de mettre autant de distinction qu'il est possible dans ces deux sons , en s'abstenant de porter les lèvres en avant pour le premier , ainsi que l'exige la formation du second. En effet , si je l'ai bien remarqué , les gens qui passent pour bons parleurs , ne prononcent en aucun cas *je dis* comme *Jeudi* , ni *je reviens* comme *heureux*.

M. *Boindin* , qui soutient l'identité des deux sons , me paroît fournir lui-même de quoi combattre son opinion , dans ce qu'il dit au sujet du *q* & du *g* ou *gue* (3). Il observe que ces lettres se prononcent plus durement avec *a* , *o* , *ou* , qu'avec *è* , *é* , *i* , *u* , &c. Et sur ce que l'Abbé de *Dangeau* prétend que cela vient uniquement de la diverse qualité des voyelles , qui , précédées d'un *q* ou d'un *g* , obligent de prononcer ces consonnes avec quelque différence , il dit que la nature du son de la voyelle y contribue effectivement , & que les organes seroient gênés , si l'on

(3) *Remarques sur les sons de la langue* , p. 29.

• vouloit prononcer le *g* & le *q* durement avant un *i* ou un *u*, & mollement avant un *a* ou un *o*; mais que ces articulations, quoique difficiles & rudes, ne sont cependant pas impossibles. Pour faire voir même que la prononciation du *g* & du *q* est quelquefois indépendante de la voyelle, & qu'on peut sans difficulté les prononcer différemment avec la même voyelle, il ajouta que ces consonnes sont tantôt foibles, & tantôt fortes avant le son *eu*; ce qu'il croit démontrer, en comparant *gueule* à *guenon*, & *queue* à *que*. Mais rien de plus aisé que de rétorquer son argument, en lui répondant que si l'articulation du *g* & du *q* est moins dure dans *gueule* & *queue* que dans *guenon* & *que*, cette disparité est justement une preuve que le son *eu* est différent du son de l'*e* féminin.

Comme ce dernier son, sur lequel on n'appuie que par la seule nécessité physique ou conventionnelle de rendre sensible la syllabe où il se trouve, est toujours moins déterminé, moins plein que les autres sons ou voix de notre langue, le fréquent retour en est plus désagréable encore dans le chant, que si c'étoit véritablement le son *eu*; & c'est une raison de plus pour adopter ce que dit M. de Voltaire contre la musique françoise. Il est certain d'ailleurs que des

154 MERCURE DE FRANCE.

notes longues & frappantes sur des syllabes finales que les règles de notre versification ne comptent pour rien, seroient intolérables sans la force de l'habitude, pour ceux qui ont la moindre teinture de ces règles. Il est pareillement certain que si les notes brèves & peu sensibles que j'ai fait observer dans les morceaux d'*Atys*, blessent moins le mécanisme de la poésie, leur unisson avec la note précédente, produit je ne fais quoi de traînant & de fade, qui peut déplaire autant que ces autres finales pleines & marquées dont je viens de parler. Je ne crois pas au reste que les musiciens puissent parvenir à corriger ces deux vices dans l'expression des syllabes qui terminent nos vers féminins. L'auteur anonyme d'un petit écrit qui parut en 1758, sous le titre d'*Examen de la poésie lyrique françoise*, propose un autre moyen plus praticable, quoiqu'assez embarrassant, de remédier à tant d'irrégularité : ce seroit de n'admettre dans cette sorte de poésie que des vers masculins. Elle y perdrait peut-être à la lecture; mais le chant ne pourroit qu'y gagner.

Des voyelles nasales & de l'hiatus.

M. l'Abbé d'Olivet reconnoît, dit-il, les sons des voyelles nasales pour des sons

Vraiment simples & indivisibles; mais il étoit néanmoins que la nasalité, de même que l'aspiration, ne fait que modifier les sons; avec cette différence que l'aspiration les précède, & que la nasalité les termine; d'où il conclut que comme l'aspiration empêche l'*hiatus* relativement à la voyelle précédente, la nasalité peut aussi l'empêcher par rapport à la voyelle qui suit.

Toute respectable qu'est l'autorité de M. l'Abbé d'Olivet, je ne saurois dissimuler qu'il me paroît bien difficile d'admettre sa comparaison. Si le son nasal est indivisible, il diffère nécessairement par-là du son aspiré; car soit que l'on mette ou non l'aspiration au nombre des articulations, ainsi que le fait M. Beauzée (4), on ne peut dire qu'elle fasse partie du son qu'elle modifie; & par conséquent le son aspiré n'est point indivisible.

Quant au son nasal, j'ai avancé dans mes remarques (5) que je doutois s'il n'étoit pas originairement l'effet d'une sorte d'abréviation opérée insensiblement par l'habitude de glisser sur la prononciation de l'*n* ou de l'*m*; mais quoi qu'il en

(4) *Encyclopédie*, tome VIII, page 2.

(5) *Remarques sur la prononciation & l'orthographe*, imprimées à Paris en 1757, page 40.

puisse être , je pense , avec l'Abbé *de Dangeau* (6) , que la nasalité influe sur toute la voyelle , & que le son est aussi nasal en commençant qu'en finissant.

M. *Marmontel* semble ne pas être de cet avis ; car il s'exprime ainsi dans sa *poétique françoise* , tome 1 , page 206 : « L'effet de la nasale . . . est de terminer » le son fondamental par un son fugitif » & *harmonique* , qui résonne dans le » nez ». Il convient , malgré cela , de l'*hiatus* qui se trouve entre une voyelle nasale & la voyelle suivante. En effet , quand on pourroit supposer que la nasalité n'affecte que la fin du son , l'*hiatus* n'en existeroit pas moins , puisque cette espèce de son ne se lie pas plus avec le son d'une voyelle postérieure qu'un *a* avec un autre *a* ou avec un *e*. Aussi les latins éldoient-ils leurs voyelles nasales *am* , *em* , *im* , *um*.

Si *Malherbe* , *Racine* & *Despréaux* , comme le dit M. l'Abbé *d'Olivet* , n'ont pas senti l'*hiatus* dont il s'agit , c'est qu'en cette matière , l'oreille est souvent trompée par les yeux , & que l'*n* & l'*m* , qui servent à indiquer le son nasal , auront par leur qualité primitive de consonnes , induit ces grands poëtes en erreur (7). On a fait ,

(6) *Opuscules sur la Langue françoise* , page 19.

(7) Il faut d'ailleurs observer , au sujet de

de
sur
al
e
ia
:
er
tif
le
de
le
,
-
en
ce
me
re
c-
n.
,
nt
en
s
at
ir
s
,
.

depuis qu'ils ont écrit, plusieurs découvertes dans le mécanisme de la prononciation ; & l'Abbé de Dangeau doit être regardé comme le premier écrivain qui ait traité de nos voyelles nasales ; car ce que Jacques Dubois avoit insinué là-dessus en 1531, se réduit à fort peu de chose (8).

Voici un autre exemple bien frappant de l'influence singulière de l'orthographe sur les idées que l'on se forme de la prononciation. Dans *joie extrême, nue épaisse, vie agréable*, il est visible que l'éliision de l'e final, qu'on suppose empêcher l'hiatus, ne le fait pas éviter, puisque l'on prononce *joï-extrême, nu-épaisse, vi-agrèable*. Quel est pourtant le poëte qui ait jamais pensé à rejeter ces bâillemens ?

Pour revenir au son nasal, je me crois obligé de reconnoître que je me suis mépris, en disant, d'après feu M. l'Abbé Girard, que dans l'émission de ce son « la forme du passage qu'on donne à la » voix, bouchant la sortie de l'air par le » nez, l'oblige à revenir de cette route dans » celle de la bouche (9) ».

Malherbe, qu'étant né dans la Normandie, il prononçoit peut-être toujours en vraie consonne l'n finale suivie d'une voyelle.

(8) *Jacobi Sylvii in linguam latinam Isagoge.*

(9) *Remarques sur la prononciation, &c. p. 34.*

138 MERCURE DE FRANCE.

M. *Beauzée* donne une définition toute opposée de ce son , qui me paroît plus juste. « Les voyelles nasales, dit-il, sont celles qui représentent des sons dont l'émission se fait en partie par l'ouverture de la bouche, & en partie par celle du nez (1) ».

Il dit ailleurs que la lettre *n* est une consonne nasale , par la raison que quand on la prononce , « une position particulière de la langue fait refluer par le nez une partie de l'air sonore que l'articulation modifie , comme on le remarque dans les personnes enchifrenées , qui prononcent *d* pour *n* , parce que le canal du nez étant embarrassé , l'émission du son articulé est entièrement orale (2) ».

L'Abbé de *Dangeau* , après avoir dit assez vaguement que le nez a quelque part à la prononciation des voyelles nasales , & qu'en les prononçant , il se fait dans le nez un petit mouvement , ajoute que l'*m* & l'*n* sont un *b* & un *d* passés par le nez ; & pour le prouver , il parle d'un homme enrhumé du cerveau , qui au lieu de *je ne saurois manger de mouton* , disoit , *je de saurois banger de bouton* (3).

(1) *Encyclopédie* , tome x , page 31.

(2) *Ibidem* , tome x , page 1.

(3) *Opuscules* , pages 17 & 55.

Enfin on lit dans la plupart des grammairres modernes, que les voyelles & les consonnes nasales se prononcent du nez. Ce seroit le contraire, s'il falloit se boucher le nez pour les prononcer.

A l'égard de ce que dit M. l'Abbé d'Olivet, que lorsqu'on récite à haute voix, souvent de tous nos maux la raison est le pire, jeune & vaillant héros, il n'y a pas plus de rudesse dans *zon est* que dans *ant hé*; je l'avoue très-volontiers, sans en induire que *la raison est* ne forme point d'*hiatus*; mais parce que beaucoup d'*hiatus* me paroissent moins rudes que n'est l'aspiration dans *vaillant héros*, ou ailleurs, toute admise qu'elle est en poésie.

La réflexion que j'ai faite ci-dessus au sujet de *joie extrême, nue épaisse*, &c. se trouvoit déjà dans mes *remarques* (4), où j'observe de plus que les mots employés dans les vers latins & françois contiennent souvent deux voyelles de suite, qui se prononcent l'une & l'autre, & ne font point diphthongue; ce qui semble annoncer de l'inconséquence & de la con-

(4) Elles se trouvent aussi dans une *Lettre à M...* sur les règles de la versification, datée de Bordeaux, & insérée dans le *Mercur* de juin 1756. M. Marmontel a fait la même remarque dans sa *Poétique*, tome 1, page 223.

tradiction dans les règles établies touchant l'*hiatus*. M. *Beauzée*, qui me fait l'honneur de citer mon observation avec éloge, tâche ensuite de montrer que cette incon séquence n'est qu'apparente, & que la rencontre des voyelles, sans être vicieuse au milieu d'un mot, l'est & doit le paroître généralement entre deux mots (5). Mais les raisons de cette distinction, exposées avec la plus grande sagacité par un très-habile grammairien, ne sont pas cependant pour moi d'une clarté bien convaincante.

M. *Marmontel* enseigne que les *hiatus* sont quelquefois doux, quelquefois durs, & qu'il n'y a que celui d'une voyelle avec elle-même, qui soit toujours désagréable à l'oreille (6). Il ne prétend pas excepter des *hiatus* de cette espèce ceux qui sont renfermés dans un seul mot; & par conséquent le choc de deux *a* lui déplaît autant dans *Baal* & *Balaam*, que dans *il pensa à lui*, *il pensa à moi* (7). Mais ne pourroit-

(5) *Encyclopédie*, tome VIII, page 198.

(6) *Poétique*, tome I, page 220.

(7) « Il est égal pour l'oreille, dit-il, page 221, que les voyelles se succèdent dans un seul mot, ou d'un mot à un autre. . . & la succession de deux voyelles ne me semble pas moins continue & facile dans *il y a*, *il a été à*, que dans *Ilia*, *Danaé*, *Méléagre* ».

on pas lui objecter que les roulades du chant, qu'on est bien loin de trouver rudes, offrent une suite d'*hiatus* du genre qu'il condamne si fort; puisqu'elles consistent dans une répétition de la même voyelle sur plusieurs tons différens, sans aucun mélange de consonnes?

Le plus dur des *hiatus* est, selon moi, celui qui sépare un son nasal d'avec un autre son nasal, comme dans *section onzième. ton emphatique, chrétien infidèle, &* par la même raison, je trouve insupportable de fredonner sur une voyelle nasale. Il y a pourtant, dira-t-on, beaucoup de pareils fredons dans notre musique; mais quand un bon chanteur rend par exemple, *ce vers d'Armide, que son triomphe est glorieux!* où Lulli a mis un roulement sur la syllabe *om*, ce chanteur, quoi qu'en dise l'Abbé de Dangeau (8), commence par prononcer un *o* pur, & n'emploie le son nasal qu'à la dernière note de son roulement.

Pour ce qui est de l'*hiatus* causé par le son nasal, qui termine un mot, on l'évite unanimement aujourd'hui dans le chant, en liant les deux mots par le moyen de la consonne *n*, suivant l'usage des Normands. C'est ainsi qu'on prononce à l'opéra, *la*

(8) *Opuscules*, page 19.

nuit est loin encore, dans *Roland* ; & dans *Atys*, a-t-on accoutumé de fuir ce que l'on aime ? Mais si l'ouïe musicale goûte cette prononciation, l'ouïe grammaticale se prête difficilement à entendre prononcer de la même façon les deux *on* du passage d'*Atys*.

Je souhaiterois que M. l'Abbé d'*Olivet* eût expliqué si, lorsque les règles de la grammaire exigent la liaison d'une syllabe finale terminée par une *n* avec la voyelle suivante, il faut suppléer une seconde *n* entre les deux mots, ou s'il faut prononcer purement la première voyelle, & en détacher l'*n* pour articuler le son de l'autre voyelle ; c'est-à-dire, si l'on doit prononcer *bon-n ami*, *certain-n ouvrage*, ou *bo-nami*, *certain-nouvrage*. Après avoir pesé le pour & le contre, à la fin de ma lettre à l'auteur du *traité des sons de la langue françoise*, j'ai cru devoir embrasser, avec l'Abbé de *Dangeau*, le second de ces sentimens, qui est aussi celui des auteurs de quelques grammaires nouvelles. M. *Marmontel* dit pareillement qu'il faut prononcer l'*o naine*, *e-nest-il* ; &, qu'en ce dernier exemple, l'*e* qui précède l'*n* a le son de l'*a* bref (9). Mais le plus grand nombre des grammairiens est de l'avis opposé. J'avoue d'ailleurs

(9) *Poétique*, tome 1, page 208.

J
qu'ayant f
Lettre, u
de la soc
du théâ
reconn
roit un
& M.
tifier c
nance
moins
cepre
ralen
plus
décl
obje
obje

J

(1

qu'ayant fait, depuis la publication de ma *Lettre*, une attention particulière à l'usage de la société, de la chaire, du barreau & du théâtre, sur l'article dont il s'agit, j'ai reconnu que presque tout le monde inféroit une *n* euphonique après le son nasal; & M. *Beauzée* entreprend même de justifier cet usage par des raisons de convenance & d'analogie (10). Tous ceux néanmoins qui suivent ce même usage, en exceptent *divin amour*, qu'on prononce généralement *divi-n amour*. Il est aussi, je crois, plus ordinaire de prononcer, du moins en déclamant & en lisant, *u-n instant*, *u-n objet*, que de prononcer *un-n instant*, *un n objet*.

Je suis, &c.

(10) *Encyclopédie*, tome XI, page 1.



M É D E C I N E.

*MOYENS faciles de préserver les enfans
de la petite-vérole dans toutes les villes.*

*Par M. J. J. PAULET, Docteur en
Médecine de la Faculté de Montpellier.*

*Continuò compeſce culpam priùs quàm
Dira per incautum ſerpant contagia vulgus.*

Virg. Georgiq.

M O N S I E U R,

NOUS sommes quatre Médecins au moins qui avons conspiré contre la petite-vérole, MM. *Béer*, de Léipsick, le *Camus*, de Paris, *Raſt*, de Lyon, & moi; nous ne cherchons qu'à la détruire, parce que nous sommes pénétrés d'une vérité: que cette maladie est contagieuse, que son virus est fixe; qu'au bout d'une année de précaution cette maladie ne seroit renaître dans les villes où elle a régné, à moins qu'on n'y apporte une nouvelle contagion d'un autre pays: qu'elle ressemble à la peste puisqu'elle est elle-même une maladie pestilentielle; qu'on peut l'arrêter, la faire cesser, l'anéantir dans
le

le sein d'un Etat, puisque nous connoissons une nation qui lui a opposé des barrières ; & qu'elle l'a arrêtée dans sa course. Nous sommes encore persuadés que personne n'en porte le germe , & que c'est une maladie nouvelle ainsi que le nom qu'elle porte. Il y a plus de cent cinquante ans qu'un Médecin François , *Claude Chauvel* , préservoit les enfans de la contagion de la petite-vérole , en les éloignant de ceux qui en étoient attaqués ; il composa exprès un ouvrage pour le bien de ses compatriotes , mais on ne l'écouta pas. Dans notre siècle un peuple , presque stupide à nos yeux , a arrêté la petite-vérole tout court : nous avons arrêté la peste de Marseille ; il est encore plus aisé de mettre fin à la petite-vérole , *jam satis terris*. Pour déterminer le public à prendre des précautions , il falloit prouver 1°. que les hommes ne portent point le germe de la petite-vérole. 2°. Que les anciens Médecins ne connoissoient point cette maladie. 3°. Qu'elle est nouvelle. 4°. Qu'on peut l'avoir plusieurs fois , puisqu'il y a des peuples qui l'ont jusqu'à cinq fois. C'est ce que nous avons fait dans un ouvrage qui est actuellement sous presse chez M. *Ganeau* , rue Saint-Severin , à Paris, qui a pour titre : *histoire de la petite-vérole* ; dans lequel on fait

Vol. II. G

voir comment la petite-vérole a pris naissance dans le monde, & quelle est la source, le foyer qui la renouvelle sans cesse; comment l'Europe entière pourroit s'en préserver en coupant toute communication avec le lieu de son origine. L'on s'est attaché sur-tout à découvrir quelles sont les voies les plus ordinaires de communication, & les causes qui la font renaître dans les villes; comment & dans quels temps cette maladie a passé en Amérique, au Cap de Bonne-Espérance, aux Indes Orientales, & dans le Groënland, qui est le dernier pays où la petite-vérole a pénétré, & où elle étoit encore inconnue en 1733. Les circonstances qui ont accompagné les premières irruptions de cette maladie chez des peuples qui n'en avoient jamais été attaqués, les moyens qu'ils ont employés pour s'en défendre, la manière dont ils en ont été affectés, & les progrès que cette maladie a faits chez eux; tout cela étoit digne de nos recherches, & manquoit à l'histoire des maladies. Il ne nous reste rien à désirer, que de persuader le public que l'air n'apporte point la petite-vérole, & que si les hommes n'eussent pas fait le tour du monde, la petite-vérole seroit restée dans son pays natal, ou du moins sa course auroit eu

les mêmes bornes que celle des hommes. Il est de la dernière importance que le public ne se trompe pas sur le genre de précautions qu'il faut employer pour combattre cette cruelle maladie ; & , qu'au lieu de la répandre par-tout, & de la semer par le moyen de l'inoculation, il faut l'arrêter, parce qu'il est plus avantageux qu'elle soit plus rare que plus fréquente. La manière dont cette maladie s'est répandue dans le monde étant connue, les voies de communication découvertes, les moyens de l'éloigner & de l'anéantir se présentent d'eux-mêmes. Voici les précautions qu'il est essentiel de prendre, en attendant un plus grand détail.

1°. Il faut un ordre des puissances supérieures qui défende à tout particulier de prendre ou de recueillir des croûtes ou des soies imbibées de pus variolique sous prétexte d'expériences ou d'inoculation ; parce qu'un inoculateur porte la petite-vérole dans sa poche, & peut faire naître imprudemment une épidémie dangereuse ; ce qu'il faut éviter.

2°. Un autre ordre qui enjoigne à tout particulier, de quelque état qu'il soit, de déclarer la petite-vérole par-tout où elle sera apperçue : qui ordonne en même temps que les Médecins, & tous ceux

LES MERCURE DE FRANCE.

Si se mêlent de faire la médecine, tels que les Chirurgiens, Apothicaires, &c. feront leur rapport ou déclaration toutes les fois qu'ils appercevront cette maladie, à un bureau commis pour l'inspection de la petite-vérole.

Les ordres étant donnés, & le particulier en garde; lorsqu'on sera averti que quelqu'un est attaqué de cette maladie, on obligera les parens de faire la clôture du lit du malade. Cette clôture ne consiste que dans un paravent qui fera le tour du lit à deux pieds de distance, afin que les enfans ou toute autre personne ne puissent pas toucher le lit du malade lorsqu'ils le visitent. Ce paravent, qui sera fixe, aura une forme quarrée comme le lit, & servira de barrière à la contagion de la petite-vérole. Il aura deux pieds & demi de hauteur environ. Il sera défendu à toute autre personne qu'à la garde-malade d'entrer dans l'espace qui est entre le lit & la barrière. On obligera le Médecin, le Chirurgien ou les parens du malade, qui seront exposés ou obligés de le toucher, d'avoir les bras revêtus d'une manche de toile qu'on nouera au poignet; &, après avoir touché le malade, il est essentiel de se laver les mains avec de l'oxycrat tiède, c'est-à-dire, un mélange

d'eau & de vinaigre qu'on tiendra tout prêt. On défendra au malade de lire, d'écrire des lettres, de rien manier; & tout ce qu'il fera obligé de toucher sera trempé immédiatement après dans l'eau bouillante ou dans un plat de vinaigre. La garde-malade sera revêtue d'une capote de toile blanche qui couvrira ses jupes, &c. avec des manches nouées au poignet. Les trois personnages les plus redoutables pour nous sont : l'inoculateur, la garde-malade, & la blanchisseuse, qui répandent la petite-vérole par-tout, & la sement dans les villes. Ainsi, l'objet le plus important est le linge qui a servi au malade : il doit fixer toute l'attention du Magistrat si on veut se délivrer de la petite-vérole & l'extirper radicalement : c'est le véhicule le plus ordinaire, la voie la plus sûre pour communiquer cette maladie, & c'est l'objet le plus négligé.

Les Turcs ont toujours la peste parmi eux, parce qu'ils négligent ce soin. Il y aura dans toutes les villes du royaume des blanchisseuses particulières pour laver à part le linge des malades de la petite-vérole. On verra dans son histoire comment des chemises données imprudemment à laver à des peuples qui n'avoient jamais vu la petite-vérole, leur ont com-

communiqué cette maladie. Ainsi on ne feroit trop veiller à l'exécution des soins relatifs au linge sale, & on ne feroit trop le répéter, parce qu'il y a bien des gens qui ignorent que la petite-vérole se gagne par la contagion, tandis qu'il n'y a aucune observation bien faite qui prouve qu'elle se communique d'une autre manière. On entre dans la chambre d'un malade qui est en liberté, & qui touche tout, jette ses croûtes sur tout; on en sort sans le toucher, on prend la petite-vérole & on dit alors que la petite-vérole est dans l'air. Mais cette personne qui contracte ainsi la maladie a-t-elle pris garde à ses souliers, qui peuvent avoir foulé des croûtes de petite-vérole? n'a-t-elle rien touché qui ait reçu l'impression du virus variolique, qui est fixe & capable de s'attacher aux métaux, au papier, au bois, aux étoffes, & par conséquent à une porte, à une clef, à une table, à une tapisserie, au parquet, &c. &c. &c.

Si on faisoit toutes ces attentions il y auroit bien moins de petites-véroles, & bien moins d'observations hasardées. Un Chirurgien saigne un malade qui a la petite-vérole, il ferme sa lancette sans précaution, sans la laver; il va saigner une autre malade, il lui donne la petite-

vérole comme s'il l'avoit inoculée : cela est arrivé à deux ou trois Chirurgiens d'Angleterre ; voilà des voies qu'on ne soupçonne pas & qui n'en sont pas moins réelles. On verra dans l'histoire de la petite-vérole beaucoup d'autres moyens de communication auxquels on ne fait nulle attention. Puisqu'une garde-malade, une blanchisseuse peuvent donner la petite-vérole à toute une ville, il faut donc veiller sur elles continuellement : il faut donc leur prescrire la conduite qu'elles doivent tenir, sans quoi nous serons toujours livrés à la petite-vérole. La garde, toujours couverte de sa toile, observera une grande propreté en tout ; il y aura toujours un plat de vinaigre pour se laver les mains toutes les fois qu'elle aura touché le malade. Elle seule entrera entre la barrière & le lit lorsque le besoin l'exigera, & s'il faut changer les draps ou renouveler le linge, elle aura soin de prendre tout ce qui est sale, de le rouler en paquet avec précaution dans un autre linge blanc, & le laissera ainsi roulé entre la barrière & le lit jusqu'au moment où il faudra le livrer à la blanchisseuse. Elle lavera le parquet qui est entre le lit & la barrière avec des linges imbibés de vinaigre : on mettra ces linges à la porte de la cham-

bre , afin que tous ceux qui en sortent puissent y frotter leurs souliers. Quant aux Blanchisseuses , on en choisira un certain nombre qui viendront chercher le linge dans des tombereaux bien fermés, ou l'on jettera par la fenêtre le paquet avec un mémoire de ce qu'il contient & le nom de la personne. Ces blanchisseuses, sur lesquelles il faut toujours avoir les yeux ouverts, ne blanchiront que cette sorte de linge qui passera par une lessive bien faite ; elles se tiendront hors de la ville, dans un endroit un peu isolé, au bord d'une eau courante, mais de façon qu'elle ne coule pas du côté de la ville. Les tombereaux ne seront destinés qu'à cet usage ; & , lorsqu'on les aura vidés, on les lavera avec de l'eau chaude : ceux ou celles qui les conduiront dans la ville auront l'attention de ne manier ce linge que lorsqu'elles seront arrivées au lieu qui leur sera destiné, & qui sera clos, afin d'éviter toute communication. Avant de mettre le linge à la lessive, il seroit bon de le passer à l'eau bouillante. Si la chambre du malade est située de façon qu'on ne puisse pas jeter commodément le linge par la fenêtre dans le tombereau, la blanchisseuse le prendra dans une hotte, mais toujours avec précaution. Le lit du ma-

lade sera sans rideau s'il se peut, ou bien avec des rideaux de toile, parce qu'il faut que tout ce qui appartient au lit soit lessivé : ainsi les toiles des matelats, des paillasses, des traversins, les rayes d'oreiller, les couvertures, courte-pointes, tout passera par la lessive ; & le bois de lit sera lavé avec de l'eau bouillante, ou, ce qui est encore mieux, avec de la lessive chaude.

Le malade ne sortira de sa barrière, après la chute entière des croûtes, que pout entrer dans un bain préparé avec une décoction de genièvre ; ou bien il sera lavé, frotté depuis les pieds jusqu'à la tête avec la même décoction : & nous regardons ce lavage comme une chose essentielle & même indispensable pour lui ôter la faculté de communiquer la maladie à d'autres. On lui donnera du linge blanc & des habits qui ne lui aient point servi dans sa maladie, puisque les étoffes peuvent s'empreindre du virus & communiquer, huit mois après, la petite-vérole ; ce qui est prouvé par plusieurs observations. Voilà des précautions simples, faciles à saisir & à exécuter dans toutes les petites villes du royaume, où l'on ne laissera entrer personne qui porte des marques fraîches de la petite-vérole, à moins qu'il ne produise un certificat qui constate une

préparation telle que nous l'avons indiquée. On me demandera peut-être comment prévenir une épidémie de petite-vérole ? comment l'empêcher d'entrer dans les villes ? rien de plus aisé. Que le public soit bien pénétré d'une vérité démontrée, qui est que la petite-vérole est une maladie contagieuse : qu'on ne croie plus au germe qui n'existe pas, ni aux prétendus miracles de l'inoculation, & la nature dicte le reste.

Je ne demande qu'une année de précaution pour faire disparaître la petite-vérole ; mais on n'en prend aucune, on n'en a jamais pris parmi nous. De ce côté-là, nous ressemblons aux Turcs : ils ne prennent point de précautions, ils ont toujours la peste ; nous n'en prenons pas plus qu'eux pour une maladie contagieuse, nous avons toujours la petite-vérole. L'État devrait bien ouvrir les yeux sur le danger de la petite-vérole & de l'inoculation, qui est un moyen infailible de la rendre éternelle. Nous donnons, dans l'ouvrage indiqué, la raison pourquoi la petite-vérole ne doit plus paroître après une année de précaution ; toutes les causes ou plutôt les moyens connus & démontrés de la reproduction de cette maladie dans le sein des villes ; la manière de les prévenir tous &

d'y apporter le remède ; les parfums qu'on doit employer pour purifier les appartemens. Les bornes de ce mémoire ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur cette matière ; je dirai seulement que le plus grand service qu'on puisse rendre à l'humanité, c'est d'arrêter tous les moyens qui font naître la petite-vérole, tel que l'inoculation, parce que, quelque avantageuse qu'elle puisse paroître, elle ne pourra jamais compenser les maux qu'elle entraîne nécessairement en renouvelant sans cesse la petite-vérole parmi nous. Ne croyez plus au germe, prenez des précautions, étudiez les voies de communication, & vos enfans ne seront plus exposés à la petite-vérole, qui est un monstre étranger & nouveau qu'il faut étouffer, au lieu de le nourrir de notre sang.

Nous avons joint à l'histoire de la petite-vérole une traduction françoise du traité de *Rhasès*, qui vient d'être publié à Londres, en arabe & en latin, qui est, sans contredit, le meilleur traité que nous ayons sur cette maladie, & qui a été vengé des injures du temps & de l'oubli par les soins de *M. Channing*, qui a traduit en latin un manuscrit arabe trouvé dans la bibliothèque de Leide.

ÉTABLISSEMENT UTILE.

LETTRE à M. DE LA PLACE, auteur du
Mercur de France.

J'AI l'honneur, Monsieur, de vous faire part d'un établissement, qui intéresse l'humanité. Le plaisir de contribuer au bonheur de ses semblables, & le desir de payer à la société le tribut que chacun lui doit, ayant déterminé un particulier de la ville de Laon, à y établir un *dépôt de remèdes gratis pour les malades de la campagne*; quelques autres citoyens animés du même esprit, & dignes de l'estime du public, ont voulu prendre part à cette bonne œuvre. Celui dont les éminentes vertus servent de modèle, même aux plus vertueux, & qui véritablement est né pour le bien, contribue à celui-ci. M. le Pelletier de Morfontaine, Intendant de la province, protège aussi, & forme cet établissement utile: puissent ces âmes généreuses & compâtissantes être imitées! Plus il y aura de ces bienfaiteurs de l'humanité souffrante, & plus le dépôt pourra distribuer de remèdes, & secourir de ces malheureux cultivateurs, qui croient avoir plus besoin de santé que de vie.

Parmi tant d'établissements utiles, qu'on voit se former aujourd'hui, celui-ci manquoit au soulagement des cultivateurs. Cette portion des hommes la plus utile, & peut-être la plus négligée, est attaquée de mille maux. Pauvres, quoique ce soient eux qui nous enrichissent, ils ne sont point en état de payer, ni les remèdes, ni les avis des Médecins. On en voit tous les jours périr, faute de secours. C'est un objet continuel de regrets pour les Curés de la campagne, qui ne voyent dans la plûpart des maisons de leurs paroissiens malades, que la triste image de la misère. Ce spectacle si attendrissant pour l'humanité, & sur-tout pour des ministres de charité, nous a été souvent retracé par eux. Ils regardent comme une des fonctions les plus saintes de leur ministère, le soin d'être les consolateurs & les amis de ces infortunés. Leur état & celui des Médecins, est un état de bienfaisance ; mais le pouvoir de l'exercer leur manque souvent, comme à nous ; nous donnons ce que nous avons, selon notre état. L'homme riche & humain vient de se joindre à nous. L'humanité même est venue au secours de l'humanité ; la charité, vertu si nécessaire, où il y a des hommes qui souffrent,

a formé cet établissement ; sans doute , qu'il ne sera pas le seul. Dans la plupart des grandes villes , les manufacturiers & les artistes ont des secours. Les animaux même ont leur école (l'*Ecole Vétérinaire*) ; leur vie & leur santé est-elle plus précieuse que celle des cultivateurs ?

Il est vrai que lorsqu'une maladie épidémique fait des ravages dans les campagnes, le ministère, toujours bienfaisant, quand il en est instruit, donne des secours à ces malheureux, qui ne peuvent s'en procurer par eux-mêmes. M. le *Pelletier de Morfontaine* veille avec le soin le plus vigilant & le plus assidu, pour que ces maladies ne fassent point de progrès. A peine commencent-elles à paroître, qu'il y envoie des Médecins. C'est principalement sur les gens de la campagne, que ce Magistrat respectable répand ses bienfaits. J'atteste ce que j'ai vu. J'ai été honoré de sa confiance, pour traiter les maladies épidémiques, & donner à ceux qui en étoient attaqués tous les secours nécessaires. Depuis quelque temps la *suette*, cette peste de la Picardie, reparoissoit dans nos cantons ; mais par sa vigilance elle a été dissipée : plusieurs bourgs & villages du pays Laonnois, comme *Cheri*, *Sissonne*,

Fertieux, &c. doivent à sa bienfaisance la conservation de leurs habitans, attaqués de la maladie épidémique.

Ce n'est donc pas dans ces terribles fléaux, que le nouvel établissement seroit le plus utile ; mais c'est dans les maladies ordinaires des gens de la campagne, & sur-tout dans celles de langueur. Ils s'adressent souvent aux charlatans, qui leur donnent de forts purgatifs, & des remèdes qui ne font que les affoiblir, laissent croître le mal, & ne guérissent que l'indigence de ceux qui les vendent. M. M. les Curés s'opposent, autant qu'ils peuvent, à la séduction de ces ministres de mort ; mais le desir de la guérison, la prétendue certitude qu'on en a, la malheureuse facilité d'avoir les remèdes dans le moment, entraînent les pauvres malades. Est-il donc un établissement plus intéressant que le *dépôt des remèdes gratis pour les cultivateurs* ? C'est l'utilité qui décide, ou du moins qui doit décider de notre estime. Or, tout le monde conviendra qu'un des objets les plus utiles à la société, est de conserver les cultivateurs.

Préposé au *dépôt des remèdes gratis pour les habitans de la campagne*, je donnerai à tous ceux qui chaque jour se présenteront, & les consultations, & les

remèdes appropriés à leurs maux ; en leur indiquant la façon d'en user ; j'aurai enfin le soin d'écrire l'usage particulier de chaque remède, & le régime à observer. MM. les Curés, ou les principaux habitans des villages, voudront bien les faire exécuter. On leur enverra des questions imprimées, sur lesquelles ceux qui viendront me consulter doivent m'instruire, afin de connoître la maladie, & d'assurer le succès des remèdes.

Quoique les remèdes soient *gratis*, ils ne sont pas composés avec moins de soins que s'ils étoient achetés. On promet la plus grande fidélité dans le choix des drogues & dans leur composition. Il est honneur, sans doute, qu'on soit obligé de faire une pareille promesse ; mais il seroit bien plus honteux encore de ne la pas tenir. Pour peu qu'on soit honnête & sensible, est-il donc un intérêt plus grand que celui de l'humanité ? La plénitude de la loi est la charité.

J'ai l'honneur, &c.

*DUFOT, Médecin pensionnaire
de la ville de Laon.*

A Laon, ce premier novembre 1767.

RELATION de la manière dont l'inoculation de la petite-vérole se pratique dans les Indes Orientales, &c ; par J. Z. HOLWELL : traduite du London Chronicle.

L'INGÉNIEUX auteur de cet utile ouvrage commence par nous apprendre qu'ayant lu dernièrement différens traités sur l'inoculation de la petite-vérole, il s'est déterminé à rassembler quelques observations qu'il avoit faites sur la manière dont cette méthode étoit pratiquée dans les Indes depuis un temps immémorial; entreprise à laquelle il a encore été excité plus particulièrement par la considération des avantages que le genre humain en pourra retirer; rien n'étant plus intéressant que la connoissance de tous les faits qui tendent à accréditer une découverte dont les succès ont été si frappans & si multipliés.

Avant que d'entrer en matière, *M. Holwell* présente un tableau de la petite-vérole telle qu'elle existe dans les différentes provinces du Bengale, & il y ajoute quelques observations sur l'ancienneté de cette

contagion dans l'Indostan : ensuite il passe au seul & principal objet de ce traité.

L'inoculation, dit notre auteur, est pratiquée dans l'Indostan par une tribu particulière de Brames : c'est une espèce de mission qui part annuellement des collèges de *Bindoo-Bund*, d'*Aleabas*, *Banaras*, &c. & qui va jusques dans les provinces les plus éloignées. Cette mission, se divisant en petits détachemens de trois ou quatre Brames, chacun de ces détachemens combine si bien sa marche, qu'il arrive toujours à sa destination quelques semaines avant le temps où l'épidémie a coutume de se faire sentir. Ces Brames commencent à se faire voir dans le Bengale dès les premiers jours de février, quoique souvent on diffère l'opération jusqu'au mois de mars ; car on donne une attention particulière à la température de l'air & à la nature de l'épidémie.

Les habitans du Bengale prévoyant le temps où les missionnaires doivent revenir, ne manquent pas d'observer religieusement le régime qui leur est imposé, soit qu'ils se destinent ou non à subir l'opération. La préparation consiste à s'abstenir pendant un an seulement de poisson, de lait & de ghée (espèce de beurre fait avec le lait des buffles). La défense de manger

Le poisson ne regarde que les Mahométans & les Portugais qui se trouvent en grand nombre dans les provinces de cet empire.

Lorsque les Brame commencent à inoculer, ils vont de maison en maison & font l'opération sur le seuil des portes, observant soigneusement de refuser tous ceux qu'après un examen scrupuleux ils ont reconnu avoir manqué à la préparation qui leur a été ordonnée. Ce n'est pas une chose rare que de les voir demander aux pères & mères combien ils veulent que leurs enfans aient de boutons, question qui sent un peu la charlatanerie, mais qui est justifiée par l'événement ; car il arrive rarement qu'ils se trompent dans leur calcul.

Ils inoculent indifféremment dans toutes les parties du corps ; mais cependant si on leur laisse le choix, ils préfèrent, pour les hommes, la partie externe du bras, entre le poignet & le coude, & pour les femmes, la même partie, entre le coude & l'épaule. Avant de procéder à l'opération, le Brame a soin de faire, à l'endroit qu'on a choisi, une friction qui dure à peu près huit ou dix minutes. On se sert, pour cela, d'une pièce d'étoffe dont les gens aisés ont coutume de faire présent à l'inoculateur. Cette friction étant faite, l'opérateur prend un

164 MERCURE DE FRANCE.

Petit instrument avec lequel il fait de légères incisions, & seulement de manière à laisser paroître quelques gouttes de sang, le tout n'occupant guères que l'espace d'une pièce de vingt-quatre sous (à *Silver Groat*;) ensuite prenant un morceau de toile, plié en deux, qu'il conserve soigneusement dans une pièce d'étoffe qui recouvre sa veste, il en tire un petit morceau de coton imprégné de matière variolique : il arrose ce coton de deux ou trois gouttes d'eau puisée dans le Gange, & il l'assujettit sur la plaie au moyen d'un léger bandage. Cet appareil ne doit subsister que pendant six heures seulement, au bout desquelles on a soin de le lever; mais on laisse le petit morceau de coton jusqu'à ce qu'il tombe de lui-même. Quelquefois, avant de placer le plumaceau, il en fait tomber sur la plaie une goutte de matière variolique; mais, depuis qu'il a commencé sa friction jusqu'à ce qu'il ait serré le dernier nœud du bandage, il ne cesse de répéter quelques passages d'un livre sacré, intitulé : *Aughtorrah bhade*, c'est-à-dire, *l'écriture des Gentils*, ouvrage auquel les Brames donnent 3365 ans d'ancienneté. Ces passages font partie du culte que ce livre prescrit pour une déesse, appelée par le peuple *Groteka Agooran*,

c'est-à-dire, la divinité qui préside aux pustules, divinité qui est invoquée pour la petite-vérole, la rougeole & autres maladies exanthématiques. Pendant toute cette cérémonie le Brame ne cesse pas de conserver le maintien le plus grave. Le coton qu'on emploie, & qu'on a grand soin de conserver enveloppé dans un double bazine, est imprégné de la matière qu'on a tirée, un an auparavant, des pustules de quelque inoculé ; car jamais il ne leur arrive d'inoculer avec de la matière plus fraîche ni avec celle d'une petite-vérole naturelle, quelque bénigne qu'elle puisse être. Le Prêtre-Médecin, ayant opéré, prescrit ensuite la conduite qu'on doit tenir après l'opération, conduite qui est religieusement observée.

Le poisson, le lait & le *ghée* continuent d'être interdits pendant un mois, à dater du jour de l'opération. Dès le lendemain, de bon matin, on doit remplir d'eau froide un vase contenant quatre *collons*, ce qui revient à seize pintes, & le verser tout entier sur la tête & sur tout le corps de l'inoculé. Cette cérémonie se recommence tous les jours, jusqu'à ce que la fièvre paroisse, ce qui arrive ordinairement le sixième jour après l'inoculation. Alors on suspend la douche pour la reprendre après

166 MERCURE DE FRANCE

que l'éruption s'est manifestée, c'est-à-dire, le troisième jour de la fièvre, & pour la continuer jusqu'à ce que la dessiccation soit faite, & que les croûtes soient tombées : on ordonne aux malades d'ouvrir les boutons avec une épine très-pointue, du moment où ils commencent à changer de couleur, & tandis que la matière est encore dans cet état de fluidité. On leur défend expressément de garder la chambre, & l'on veut qu'ils s'exposent à l'air quelque temps qu'il fasse. La seule indulgence qu'on leur accorde, c'est de leur permettre, seulement tandis qu'ils ont la fièvre, de se faire porter un matelas à la porte de leur maison. Mais cette fièvre est communément si peu de chose, qu'il n'arrive presque jamais qu'on ait besoin d'avoir recours à ce soulagement. Quant au régime à observer, il consiste à prendre des nourritures rafraîchissantes, telles que le climat & la saison peuvent en offrir, comme du plantin, des cannes de sucre, des melons d'eau, du ris; & des boissons analogues, comme du gruau fait avec des graines de pavots, ou simplement un léger gruau fait avec du ris.

Les instructions étant données, on ordonne à l'inoculé d'offrir un *poojah*, ou espèce d'offrande en forme d'*ex voto* à la déesse de la guérison, & l'opérateur reçoit

son salaire, qui, pour le commun du peuple, est à peu près de la valeur d'un sou sterling. Lorsqu'il a fini dans une maison, il passe à une autre, parcourant ainsi des rues entières & inoculant quelquefois jusqu'à dix personnes dans la même maison.

Les petites plaies ou scarifications commencent ordinairement à couler un jour avant l'éruption, & cette dépuracion continue quelquefois jusqu'après l'entière desiccation des boutons. Les plaies sont le plus souvent entourées de quelques pustules. Lorsque ce dernier symptôme se trouve joint à celui de l'écoulement des plaies, le malade est jugé à l'abri de tout retour de la petite vérole, quand même il n'auroit pas eu la moindre éruption sur le reste du corps, & il est d'ailleurs aussi tranquille que s'il avoit été couvert de boutons depuis la tête jusqu'aux pieds.

Lorsque le traitement dont nous venons de rendre compte, a été suivi exactement, il n'y a pas d'exemple que sur un millier d'inoculés un seul manque d'avoir la petite vérole ou succombe à cette maladie. Dans la grande quantité que j'en ai vu, dit l'auteur, il est arrivé rarement que le nombre des boutons ait été au-dessous de 50, & excédé celui de 200. Il conclut de

168 MERCURE DE FRANCE.

cet exposé que cette méthode ayant été pratiquée uniformément, & de temps immémorial dans l'Orient avec un succès toujours égal, on doit en conclure qu'elle est fondée à la fois sur une excellente théorie & sur une expérience certaine.

« Quelque prévenu que j'ai toujours
» été, ajoute-t-il, en faveur du régime
» rafraîchissant, & de l'usage du grand air
» dans le traitement de la petite-vérole à
» mon arrivée au Bengale, je n'ai pu m'em-
» pêcher de penser que les Brames pouf-
» soient l'application de ce principe jusqu'à
» l'abus & à la témérité. Mais quelques
» années d'expérience m'ont absolument
» convaincu de l'utilité de leur méthode :
» j'en ai profité dans ma pratique, & je
» m'en suis parfaitement bien trouvé : c'est
» ce qui fait que je ne craindrai pas d'a-
» vancer, que tous les Médecins qui n'ont
» pas adopté ces principes (toutefois avec
» les modifications qu'exigent la différence
» du climat & des tempéramens) ont in-
» failliblement perdu un grand nombre de
» malades qu'ils auroient pu sauver ; ce
» que je pourrois prouver, dit-il, par beau-
» coup d'exemples, & par nombre d'occa-
» sions où j'ai été appelé trop tard ».

M. *Howell* termine sa dissertation par un examen raisonné du traitement usité dans

JANVIER 1768. 169
dans l'Inde , & qui sert de règle à la
pratique des Brames. Elle est la même
pour la petite vérole naturelle que pour
l'artificielle.

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE.

MALADIES DES CHEVAUX.

JE me hâte, Monsieur, de vous faire
part d'un remède pour guérir les chevaux
des tranchées quelconques ; je le tiens d'un
de mes amis, arrivant de sa terre, où il
s'en est servi pendant près de vingt ans
avec tout le succès possible.

Faite bouillir une pinte de lait, &
jetter dedans plein un grand dez de savatte
brûlée & pulvérisée. On fait avaler ledit
remède au cheval par le moyen du cornet.
Il faut ensuite le bien couvrir, lui faire
une bonne litière, & lui procurer assez
d'espace pour s'étendre à son aise.

Le cheval paroît aussi-rôt dans une crise
violente, ses membres se roidissent (ce
qui ne doit point effrayer) ; mais deux
heures après il devient dans son état natu-

70 MERCURE DEF RANCE.

el. On peut alors lui donner à manger ,
& le faire même travailler.

Vous ferez , Monsieur , l'usage qu'il
vous plaira de cette lettre , charmé si la
publicité de ce remède pouvoit contribuer
au soulagement de cette espèce d'animaux
si nécessaire à l'homme.

J'ai l'honneur d'être , &c.

CARDONNE.

A Versailles , ce 14 janvier 1768.



ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

ARTS AGRÉABLES.

GRAVURE.

Avis intéressant.

APRÈS avoir annoncé dans le précédent Mercure la nouvelle édition de l'*Abrégé Chronologique de l'Histoire de France*, par M. le Président Hénault, nous croyons devoir prévenir le public que MM. Cochin & Prévost, Graveurs connus, préparent plusieurs estampes ou frontispices allégoriques & historiques pour l'ornement de cette magnifique édition. On a été à portée d'en juger par l'exposition qui a été faite, au salon du Louvre, de seize de ces mêmes sujets. Cette collection sera composée d'environ trente-six estampes. Les Graveurs en distribueront douze au mois d'avril prochain, & le reste suivra le plus rapidement que le leur permettront le temps qu'exige la gravure & les ouvrages

H ij

importans dont ils font chargés d'ailleurs, Nous en prévenons le public, afin que les personnes qui voudront ajouter cet embellissement à leur livre, ne le fassent point reliaer.

Au reste le livre, sans cette décoration, n'en est pas moins complet, & l'on vendra les estampes à part, afin que personne ne se trouve involontairement engagé à supporter cette augmentation de dépense dans un ouvrage déjà cher par lui-même. Les Graveurs se sont aussi flattés que cette suite d'estampes formant en quelque manière un corps de ce qu'il y a de plus intéressant dans l'*Histoire de France* des derniers siècles, beaucoup de personnes pourront en faire l'ornement de leurs cabinets. C'est ce qui a engagé les auteurs à graver au bas, dans la bordure de l'estampe, l'année de la naissance des Rois, leur avènement à la couronne, leur mort, avec une courte explication des sujets qui forment le tableau de leur règne. Cette suite, mise sous les yeux de la jeunesse, pourra même lui rappeler, chacun dans leur ordre, les principaux événemens de l'histoire de notre monarchie.

TABLES Chronologiques de l'Histoire Universelle, Sacrée & Profane, par M.

JANVIER 1768. 173

Lenglet du Fresnoy ; en quatre grandes feuilles gravées en taille-douce , & imprimées sur papier grand aigle. Nouvelle édition , continuée jusqu'à l'année 1767. A Paris , chez *Debure* , père , & *Tilliard* , Libraires , quai des Augustins : prix 6 liv.

Ces cartes , très-connues , ont le mérite de la clarté & de la précision ; les deux premières contiennent ce qui regarde les temps qui ont précédé l'ère vulgaire , & les deux autres ceux qui l'ont suivi jusqu'à l'année 1767. Détachées , elles peuvent être insérées dans un porte-feuille. Réunies , elles peuvent se placer commodément dans un cabinet , ou dans une galerie , de manière à être consultées avec facilité.

M U S I Q U E.

SIX ariettes italiennes , avec accompagnement séparé , auxquels on a ajouté des paroles françoises ; composées par *M. Jommelli*. Œuvre II ; gravées par *Chambon* : prix 9 liv. A Paris , chez *M. Huberty* , rue des deux Ecus , au pigeon blanc , où l'on trouve un grand magasin de musique moderne. De l'imprimerie de *Félix Recoquillée* , rue du Foin.

H iij

A R T I C L E V.

S P E C T A C L E S.

O P É R A.

LE mardi, 10 de ce mois, on a donné la dernière représentation d'*Ernelinde*, dans laquelle M. *Cassaignade* a remplacé M. *Gélin* dans le rôle de *Ricimer*; & M. *Cavallier*, M. *le Gros* dans celui de *Sandomir*.

Le jeudi précédent M. *Narbonne* a repris le rôle de *Colin* dans le *Devin du Village*. Le même jour il a chanté celui de *Vertumne* dans l'acte de *Pomone*. Nous avons déjà dit tout ce que promet ce jeune acteur.

Le mardi 12 on a remis au théâtre la Pastorale héroïque de *Titon & l'Aurore**, précédée d'un Prologue, dont le sujet est *Prométhée* animant des statues d'hommes & de femmes avec le feu du ciel qu'il a dérobé.

* Les vers du Prologue sont de feu M. de la Mothe. La Pastorale de feu M. de la Marre, & la Musique de M. de Mondonville.

JANVIER 1768. 179

On fait que cet opéra, représenté pour la première fois en janvier 1753, eut le succès le plus éclatant & le plus long-temps soutenu qu'on ait vu sur ce théâtre; qu'il en a été de même à sa dernière reprise, en mars 1763, jusqu'au moment où l'ancienne salle de l'opéra fut brûlée, & qu'il fut encore revu long-temps & avec le même plaisir après l'ouverture de la salle actuelle.

L'extrait qui se trouve dans le *Mercur* de février 1753, nous dispense d'entrer à cet égard dans de plus grands détails. Nous dirons seulement qu'après un aussi médiocre intervalle entre sa dernière reprise & celle-ci, il produit sur les spectateurs le même effet qu'il a toujours produit.

Mlle *l'Arrivée* chante le rôle de *l'Aurore*, Mlle *du Plant* celui de *Palès*, Mlle *Rosalie* celui de *l'Amour*, & Mlle *du Briculle* celui de la *Nymphe* dans le divertissement du second acte. Les rôles de *Titon* & de *Eole* sont remplis par MM. *le Gros* & *Gélin*.

On sent, par cette distribution des rôles, jusqu'à quel point cet opéra doit remplir l'attente des spectateurs, sur-tout pour peu qu'on se rappelle l'accueil aussi brillant que mérité que reçut M. *le Gros* en mars 1764, lorsqu'il parut la première fois sur ce théâtre dans le rôle de *Titon*; les justes

H iv

applaudissemens qu'a recueillis Mlle *l'Arrivée* dans celui de *l'Aurore*, & tout le plaisir que fit M. *Gélin* dans celui d'*Eole*. Mlle *du Plant*, qui remplit aujourd'hui celui de *Palès*, que chantoit alors Mlle *Chevalier*, nous la rappelle à tous égards, & y déploie avantageusement les vraies beautés de son organe.

MM. *Vestris*, *Laval*, *Gardel*, d'*Auberval*, & *Riviere*; & les Dlls *Allard*, *Peslin*, *Guimard*, *Mion*, & *du Perrei*, en exécutent les différentes entrées avec toutes les grâces, la force & la précision convenables aux différens caractères de leur danse.

On continue de donner, le jeudi, les *nouveaux Fragmens*; & on se prépare à donner incessamment la tragédie de *Dardanus*, poëme de feu M. de *la Bruere*, musique de feu M. *Rameau*.



COMÉDIE FRANÇOISE.

M. *Neuville* a débuté le 30 décembre par le rôle d'*Œdipe* dans la tragédie de ce nom. Il a joué depuis ceux du *Comte d'Essex*, de *Tancrede*, de *Mahomet* dans celles qui portent ces titres, & le *Duc de Vandôme* dans *Adelaïde du Guesclin*.

Une indisposition, malheureusement trop connue cet hiver, ne nous a point permis d'aller l'entendre. Nous savons pourtant qu'il a été justement applaudi dans le rôle du *Comte d'Essex*. & dans celui de *Vandôme*; & que les connoisseurs qui augurent le mieux de ses talens, desiroient que la chaleur qu'excite en lui la vérité du sentiment, prît un plus libre effor.

M. *Chevalier*, en continuant son début, a joué le rôle d'*Olinde* dans *Zénide*, celui de *Charmant* dans l'*Oracle*, du *Menteur* dans la comédie de ce nom, du *Chevalier* dans les trois *Frères rivaux*, & celui du *Distrait*, & s'en est acquitté de façon à confirmer les espérances que l'on avoit conçues en sa faveur.

78. MERCURE DE FRANCE.

On donna , le 3 janvier , la première représentation d'une tragédie intitulée *Amélie* , que l'auteur a jugé à propos de retirer.

Le 10 la Dlle *du Gazon* a joué les rôles de soubrette dans le *Tartuffe* , & dans le *Galant Jardinier* , avec l'intelligence , la finesse , & la légèreté convenables à cet emploi.

LETTRE à M. DE LA PLACE , sur M. FRANÇOIS , de Neuschâteau.

Vous êtes étonné , Monsieur , qu'à l'âge de seize ans , M. François dont j'ai eu l'honneur de vous parler , ait entrepris de faire une comédie. Je l'aurois été comme vous , s'il eût songé à traiter un caractère , ou même à composer , sans aucun secours , une pièce d'intrigue d'une certaine étendue. Ce projet , à son âge , eût été téméraire , sans doute. Personne n'est plus pénétré que moi des difficultés de la bonne comédie ; & ce qui suffiroit pour le prouver , c'est que nous avons vu des jeunes gens débiter dans la tragédie d'une manière très-éclatante , ce qui n'est jamais arrivé dans le genre comique. En effet ,

outre le génie particulier à ce genre, il faut avoir vécu dans le monde en spectateur, avoir étudié les hommes, être initié dans les usages, dans les bienséances, dans les délicatesses de la société, & posséder non-seulement sa langue, mais en connoître toutes les finesses, & pour ainsi dire tout le sel qu'il est possible de tirer du choix heureux des expressions. C'est assurément ce qui ne sera donné à personne au sortir de l'enfance; mais M. François s'étoit appuyé sur une des plus plaisantes comédies du célèbre Goldoni (*le Valet des deux Maîtres*); & c'étoit déjà un mérite que d'avoir reconnu la nécessité de prendre un modèle, & d'avoir choisi l'un des meilleurs que le théâtre de Goldoni pouvoit lui fournir. Les comédiens auroient, je crois, dû recevoir sa pièce; eût-elle été mauvaise, parce qu'il faut encourager les dispositions surprenantes que prouveroit à cet âge une comédie même très-défectueuse. Mais j'ai lu cette pièce; Monsieur, & j'ose ne pas douter qu'avec de légers changemens, elle ne fût digne de réussir.

Ne me soupçonnez d'aucun enthousiasme. M. François, que je connoissois par le témoignage de mes compatriotes, me fit l'honneur de m'écrire l'année dernière,

une lettre qu'il m'adressa par méprise à Auteuil, au lieu d'Argenteuil, & m'envoya, en même temps, un petit recueil de ses ouvrages. Le tout me parvint assez difficilement, à cause de la méprise de l'adresse. Voici la réponse que je lui fis, & qui l'a encouragé à venir me voir dans ma retraite, à son arrivée à Paris. Je vous assure qu'en étudiant sa personne & ses ouvrages, j'ai trouvé son mérite supérieur à sa réputation, & que je desirerois vivement de voir réaliser les souhaits que je faisois pour lui à la fin de cette lettre :

« Je n'ai point, Monsieur, de maison
 » comme *Boileau* à Auteuil, où vous
 » m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai
 » un petit hermitage à Argenteuil, où
 » la belle *Héloïse* a fait sa première re-
 » traite ; où l'Abbé de *Fleury*, auteur de
 » l'histoire ecclésiastique, avoit un bon
 » prieuré ; où *M. de Voltaire* a possédé
 » un moment une maison, où j'ai fait
 » la *D. . .* mais qui est bien plus renommé
 » par la robe de *J. C.* que l'on y révère,
 » que par toutes ces anecdotes. Il est bien
 » singulier, Monsieur, que je puisse vous
 » dire que je vous connoissois de réputa-
 » tion il y a long-temps. Il est cependant
 » très-vrai que j'étois informé, depuis
 » quelques années, de tout l'honneur que

» vous faites à la Lorraine, & que j'ai été
 » très-flaté de recevoir de vous une marque
 » d'amitté à laquelle je n'avois aucun
 » droit. Je suis, à la vérité, votre com-
 » patriote, & j'ai l'honneur d'être votre
 » confrère dans quelques académies; mais
 » depuis que j'ai lu vos jolis ouvrages,
 » c'est à moi de m'en féliciter. Vous me
 » demandez les miens, je vous les promets,
 » Monsieur, & vous recevrez incessam-
 » ment tout ce que je me suis permis de
 » donner au public. Si j'avois été, à qua-
 » torze ans, un phénomène comme vous,
 » mon présent auroit plus de valeur. Ceux
 » qui me connoissent savent que je me
 » garde, autant que je puis, de la vanité
 » littéraire; je ne me pique que d'être
 » juste; vous en jugerez par ces vers que je
 » vous prie de regarder comme un gage
 » de mon amitié ».

Nos climats, par les arts, ont brillé tour à tour.
 Rouen s'enorgueillit d'avoir produit *Corneille*.
Racine, dont la Muse enchante notre oreille,
 Illustra la Ferté, qui lui donna le jour.

L'inimitable *la Fontaine*

Rendit Château-Thierry fameux,

Et *Voltaire* annoblit les rives de la Seine :

Tout pays eut ses demi-dieux.

Enfin c'est aujourd'hui le tour de la Lorraine

Son âge d'or commence à vous ;
 Le généreux *Choiseul* sera votre *Mécène* ;
 La gloire des Lorrains désormais est certaine ;
 Et c'est à nos voisins de se montrer jaloux.

LETTRE à l'Auteur du *Mercur*.

Vous avez inséré, Monsieur, dans votre *Mercur* de décembre dernier une lettre de M. P. d'Argenteuil, qui a un spectacle chez lui. Cette lettre n'est rien moins qu'obligeante pour les actrices de la comédie française, & sur-tout pour celle qui joue le rôle de *Nanine*. Voici une réponse que je vous prie de mettre dans votre premier *Mercur*. Ce M. ne se nommant pas, je ne me nomme pas de même, & je crois cela peu nécessaire. Je suis bien persuadé que vous êtes du même avis que moi, & que vous êtes trop juste pour ne pas vous faire un plaisir d'insérer cette réponse dans votre premier *Journal*.

J'ai l'honneur, &c.

A. L. M.

A. Paris, ce 5 janvier 1768.

RÉPONSE à M. P. D'ARGENTEUIL.

Vous dites, Monsieur, que pour intéresser & faire illusion, les rôles d'ingénuité devoient être joués par des âmes innocentes & des voix pures, & vous citez pour exemple *Nanine*, que l'on vient de jouer dans votre société. Vous ajoutez que cela ne se peut trouver que dans des sociétés particulières, nos actrices n'ayant que de l'art. Il y a sans doute long-temps que vous n'avez vu la comédie françoise, & vous vivez avec des gens qui ne fréquentent point ce spectacle : ce qui paroît d'autant plus extraordinaire, que vous avez un théâtre dans votre maison & des actrices dont je ne conteste point les talens. Si cependant vous aviez vu représenter *Nanine* depuis quelques années, vous auriez sûrement rendu justice aux actrices qui jouent les rôles de *la Baronne* & de *Nanine*. On convient sur-tout que dans *Nanine*, ainsi que dans tous ses autres rôles, Mlle *Doligny* joue avec toute l'intelligence, l'ingénuité & la décence qu'il est possible d'employer au théâtre, & avec toute la sensibilité qui a droit de parler

184 MERCURE DE FRANCE.

au cœur. Vous sauriez aussi que son honnêteté & sa conduite sont également irréprochables ; qu'elle est chère au public par ses talens , estimée par ses mœurs , & plus chère encore à ceux qui ont le bonheur de la connoître plus particulièrement.

J'ai l'honneur , &c.

A. L. M.

A Paris , le 5 janvier 1768.

COMÉDIE ITALIENNE.

ON donna , le 4 janvier , sur ce théâtre , la première représentation de l'*Isle Sonante* , opéra-comique , en trois actes. Paroles de M. Collé , musique de M. de Moncigny.

L'extrême singularité de ce drame a tenu quelques jours le public en suspens sur le jugement qu'il en devoit porter ; mais le concours des spectateurs semble aujourd'hui l'avoir fixé , & nous comptons donner l'extrait de cette pièce dans le prochain Mercure.

On nous apprend que des personnes ou

trop soupçonneuses, ou mal intentionnées, ont prêté à M. Collé une vue qu'il n'a jamais eue, qu'il est même impossible qu'il ait pu avoir, en voulant faire entendre que l'*Isle Sonante* étoit une critique de l'opéra d'*Ernelinde*.

Il est de notoriété publique que l'*Isle Sonante* a été représentée dans une société, au commencement du mois d'août dernier, avant que l'on fût encore à Paris le nom de l'opéra de M. Philidor.

M. Collé, d'ailleurs, ne peut être soupçonné de la plus légère malignité. Il y a long-temps qu'à cet égard, sa réputation & ses preuves sont faites. Jamais il ne se permit un vers critique contre quelque ouvrage que ce soit.

On se dispose à donner, sur ce même théâtre, une nouveauté dont on espère beaucoup.



ARTICLE VI.

NOUVELLES POLITIQUES.

De Warsovie, le 14 octobre 1767.

Nous donnons ici le détail de ce qui s'est passé de plus intéressant aux seconde & troisième séances de la Diète.

Le Prince Radziwill, ayant ouvert la seconde séance, l'Evêque de Kiovie demanda qu'on lût les Brefs du Pape, remis par le Nonce du Saint Siège. Sur quoi le Grand Maréchal de la Couronne ayant déclaré qu'il les avoit reçus des mains du Primat, il les remit au Secrétaire de la Diète qui en fit la lecture. L'un de ces Brefs est adressé aux Sénateurs, & l'autre à l'Ordre Equestre, & Sa Sainteté y exhorte les uns & les autres à maintenir la religion contre toutes atteintes quelconques. L'Archevêque de Léopol dit ensuite qu'il insistoit sur ce qu'il avoit exposé au dernier Conseil du Sénat; que l'établissement de la Commission étoit nécessaire à la recherche des griefs des Dissidens & Grecs désunis; que le traité de la République avec Pierre le Grand étant inviolable, il avoit proposé audit Conseil de nommer des Envoyés auprès des Puissances Catholiques pour en réclamer l'exécution qu'elles avoient garantie; mais que son avis ayant été rejeté, on avoit jugé à propos de convoquer la présente Diète; qu'il ne pouvoit pas consentir à ce que la Commission eût une

autorité décisive, & encore moins à ce que les affaires domestiques de la République fussent négociées & conclues par un traité. L'Evêque de Chelm adopta entièrement cet avis & insista plus fortement encore sur la réclamation qu'il convenoit de faire auprès des Puissances garantes du traité d'Oliva, & sur la nécessité de renvoyer à la décision de la Diète tout ce qui seroit rédigé par la Commission. Le Nonce de Podolie Coleckowski prit ensuite la parole & fit un exposé pathétique & touchant des attentats, des violences & des excès commis par les Russes en Pologne; il parla avec véhémence de la détention du sieur Czaski, Grand Echançon de la Couronne, à qui les Russes ont donné une garde chez lui, & sur-tout de la violence faite au sieur Kokuckowski, Membre & Conseiller de la Confédération, qui a été arraché de son carosse & mis ensuite aux arrêts. Un grand nombre d'autres Nonces déclarerent qu'ils ne se départiroient jamais des sentimens qu'avoient manifestés les Patriotes qui venoient de parler & ils demanderent, le sabre nud à la main, que le projet fût communiqué pour y délibérer pendant trois jours. Le Roi, ne voulant rien précipiter, laissa aux Etats six jours au lieu de trois pour l'examen des projets proposés. En conséquence la troisième séance fut renvoyée au 12. Pendant cet intervalle, on employa inutilement tous les moyens possibles pour rendre favorables au projet de la Commission ceux qui s'y étoient opposés. La troisième séance fut extrêmement tumultueuse. L'Evêque de Cracovie, celui de Kiovie & d'autres Prélats, ainsi que quelques Magnats séculiers, déclarerent qu'ils ne consentiroient jamais à l'établissement de la Commission telle qu'on l'avoit proposée: ils parlerent même avec plus de véhémence

188 MERCURE DE FRANCE.

qu'ils n'avoient encore fait contre les prétentions des Dissidens. Quelques Députés leur répondirent avec beaucoup de vivacité, & l'assemblée devint si tumultueuse que le Maréchal de la Diète jugea à propos de terminer la séance en indiquant la quatrième au 16 de ce mois: Le 13, les Evêques de Cracovie, & de Kiovie, le Comte de Rzewski, Palatin de Cracovie, ainsi que son fils & quelques autres Députés furent enlevés par des détachemens de troupes Russes. D'autres détachemens des mêmes troupes se sont mis en marche pour aller s'établir à discrétion dans les terres de ces Magnats.

Du 17.

L'enlèvement de l'Evêque de Cracovie par les troupes Russes a été exécuté de la manière suivante. Le 13, ce Prélat étant à souper chez le Comte Miniszek, le sieur Ingelstroom, Colonel Russe, escorté de plusieurs Officiers de la même Nation, se rendit vers minuit au Palais de Miniszek & arrêta le Prélat, qui, sans s'émouvoir, prit congé du Comte & monta dans son carrosse. Mais en sortant de ce Palais, on le fit descendre de la voiture & remonter seul & sans domestiques dans une calèche à la Russe, qui fut conduite de l'autre côté de la Vistule sous l'escorte de deux cents hommes. Un autre Officier Russe enleva, à la même heure & de la même manière, l'Evêque de Kiovie; & le Comte de Rzewski, ainsi que son fils aîné, Staroste de Dolina, fut enlevé de même & au même instant par un troisième Officier Russe à la tête d'une garde Russe & de quelques Cosaques. Le second fils de ce Comte voulut partager leur sort, mais l'Offi-

cier l'empêcha de monter dans la voiture. On a aussi enlevé le sieur Goleckwski, Nonce de Podolie. Tous les Evêques, instruits du sort de leurs Collegues, se sont rendus chez le Nonce du Pape, & tous les Nonces de la Diète chez le Prince Charles Radziwill, pour réclamer ces prisonniers, protestant que s'ils ne sont pas relâchés sur le champ, ils ne s'assembleront pas & exposeront leur vie pour la défense de leur liberté & de leur indépendance.

Du 22.

On parle plus que jamais de l'alliance offensive & défensive entre la République & l'Empire de Russie, qui doit couronner les dispositions de la Diète actuelle & faire partie des nouvelles constitutions fondamentales, lesquelles seront rédigées par forme de traité, de concert avec l'Ambassadeur de Russie. On assure qu'en vertu de cette alliance & de la garantie de la forme du gouvernement, garantie dont la Russie se charge, elle donnera un Corps de ses troupes qui seront à la solde du Roi. Ces troupes doivent séjourner en Pologne, & il sera pourvu à leur entretien par des contributions en vivres & en fourrages.

L'Evêque de Kamienieck est parti de son Diocèse, mais il n'a pas encore paru ici. On prétend que ce Prélat se tient à portée de Warsovie pour observer ce qui s'y passe, & qu'il est chargé par le Corps des Evêques d'aller implorer la protection des Puissances garantes du traité d'Oliva, & des autres Cours amies de la Pologne & intéressées à la conservation de sa liberté.

190 MERCURE DE FRANCE.

La Déclaration du Prince Repnin , remise aux Etats confédérés & publiée en François, est conçue dans les termes suivans.

« Les troupes de Sa Majesté Imperiale ma
» Souveraine, amies & alliées de la Républi-
» que confédérée, ont arrêté l'Evêque de Cra-
» covie, l'Evêque de Kiovie, le Palatin de Cra-
» covie & le Staroste Dolinski pour avoir man-
» qué, par leur conduite, à la dignité de Sa Ma-
» jesté Impériale, en attaquant la pureté de
» ses intentions salutaires, désintéressées & ami-
» cales pour la République. L'illustre Confédé-
» ration générale réunie de la Couronne & de
» Lithuanie étant sous la protection de Sa Ma-
» jesté Impériale, le soussigné lui en fait part
» avec des assurances positives & solennelles de
» la continuation de cette haute protection &
» de l'assistance & soutien de sa Majesté Im-
» périale à la Confédération générale réunie pour
» la conservation des loix & des libertés Polo-
» noises, avec le redressement de tous les abus
» qui se sont glissés dans le Gouvernement, con-
» traire aux loix fondamentales du Pays. Sa Ma-
» jesté Impériale ne veut que le bien-être de la
» République & ne discontinuera pas de lui accor-
» der ses secours pour atteindre à ce but, sans
» aucun intérêt ni salaire; n'en voulant point
» d'autre que la sûreté, le bonheur & la liber-
» té de la Nation Polonoise, comme cela est dé-
» jà clairement exprimé dans les Déclarations
» de Sa Majesté Impériale, qui garantissent à la
» République ses possessions actuelles, ainsi
» que ses loix, sa forme de Gouvernement &
» les prérogatives d'un chacun.

» Fait à Warsovie le 14 Octobre 1767.

» (Signé) NICOLAS PRINCE REPNIN »

Du 28.

On a publié ici un projet d'Acte présenté à la Diète par le Prince Radziwill & signé par les Etats dans la dernière séance qui s'est tenue le 22. Par cet Acte , la Diète donne un plein pouvoir aux Députés qu'elle a nommés pour traiter des affaires présentes de la République avec le Prince Repnin Ambassadeur de Russie , ou avec ceux que Sa Majesté Impériale jugera à propos de nommer pour cet effet ; en traitant en même temps , discutant & se concertant à l'amiable avec les Députés des Confédérations de Thorn & de Sluck ; afin de donner assez de temps pour la consommation de cet ouvrage , la Diète a été remise au premier février prochain.

Le 23 de ce mois , les Sénateurs & les Nonces s'assemblerent chez le Primat & conférèrent sur les moyens d'obtenir la liberté des Magnats enlevés. Ils envoyèrent pour cet effet des Députés au Roi qui , après leur avoir donné audience , chargea l'Archevêque de Lemberg , le Staroste de Samogiri & le Palatin de Kalisch , d'aller solliciter cette grace auprès du Prince Repnin : mais cet Ambassadeur leur répondit qu'il s'en tenoit , à cet égard , à la Déclaration qu'il avoit remise la veille à la Confédération générale , & qu'il falloit s'adresser directement à la Cour.

Tous les Corps de troupes Russes ont déjà pris leurs quartiers d'hiver , la plupart sur les terres des Magnats qui , dans la dernière Diète , se sont opposés le plus ouvertement aux prétentions des Dissidens.

Du 7 novembre 1767.

Hier , les Députés de la Diète générale tinrent leur première assemblée chez le Prince Repnin.

Du 14.

Les Députés de la Diète continuent de tenir leurs séances chez le Prince Repnin avec les Ministres des quatre autres Puissances garantes, la Prusse, la Suede, le Danemarck & l'Angleterre. Cet Ambassadeur a réduit les prétentions des Dissidens aux six articles suivans qu'il a remis à l'assemblée, en demandant qu'ils servissent de canevas ou de base aux explications ou discussions de détail. 1°. Les Dissidens, sçavoir les Grecs & les Protestans, pourront exercer librement leur culte. 2°. Il y aura une parfaite égalité entr'eux. 3°. Ils auront un Tribunal dont la moitié des Membres seront Grecs & les autres Protestans. 4°. Ils ne seront point sujets à la juridiction des Ecclésiastiques Catholiques Romains. 5°. Leur Clergé sera sur le pied d'égalité avec le Clergé Catholique. 6°. Ils pourront, ainsi que les Catholiques, posséder des biens fonds & des dignités séculières. Les Députations ayant voulu mettre quelques restrictions à ces articles, le Prince Repnin s'y opposa, ce qui occasionna de vifs débats. Enfin, l'on convint que, pour applanir toute difficulté, on nommeroit un comité de huit personnes pour traiter, en particulier, avec cet Ambassadeur; après quoi on remit au 17 de ce mois la séance des Députés.

Du 18.

Suivant plusieurs lettres de Lithuanie, les Evêques de Cracovie & de Kiovie sont à Wilna, où, quoique traités d'une manière convenable à leur dignité, ils sont gardés à vue par un Officier Russe. Ces lettres ne disent rien des autres prisonniers, de sorte qu'on ignore s'ils sont aussi à Wilna ou ailleurs,

Depuis

JANVIER 1768. 193

Depuis l'enlèvement de ces Evêques & des Sénateurs, le Nonce du Pape n'a plus voulu avoir son audience publique, craignant d'exposer à quelque insulte sa personne & son caractère.

Du 21.

Il est arrivé ici un Courier de France qui a remis au Colonel Jakubowski un brevet de Brigadier au service de Sa Majesté Très-Chrétienne.

Extrait d'une lettre écrite de Dantzick, le 20 octobre 1767.

« Les troupes Russes entourent Warsovie &
» n'en laissent sortir que ceux à qui le Prince
» Repnin veut bien le permettre : ainsi la Na-
» tion Polonoise, représentée par ses Députés à
» la Diète, est en prison dans la Capitale. Les
» affaires de ce Royaume présentent, dans ce
» moment, un spectacle bien intéressant & bien
» étrange. Une grande Nation exactement en-
» fermée dans ses propres foyers ; l'assemblée
» d'un Peuple libre gênée dans l'exercice même
» de sa souveraineté, & ses Membres les plus
» respectables arrêtés & punis par le Ministre
» d'une Puissance étrangère, pour avoir opiné
» librement sur les affaires de leur Patrie. C'est
» ce dont l'histoire ancienne & moderne n'avoit
» pas encore produit d'exemple. »

De Naples, le 21 novembre 1767.

Il y avoit déjà quelque temps qu'on s'attendoit ici à l'expulsion de tous les Jésuites de ce
Vol. II. I

№ 94 MERCURE DE FRANCE.

Royaume. Des préparatifs par mer, dont le Gouvernement n'avoit pas déclaré l'objet, divers mouvemens parmi les troupes & quelques propos qui s'accrétoient de jour en jour, faisoient régarder cet événement comme très-prochain. Enfin hier, à l'entrée de la nuit, toute la Garnison de cette Capitale s'étant mise sous les armes, les six maisons des Jésuites furent investies par des gens de justice & par un piquet de Grenadiers; six des premiers Magistrats se répartirent dans chacune de ces maisons, où ils mirent le scellé à toutes les chambres; vers minuit, dix Compagnies de Grenadiers & deux cents hommes de Cavalerie se répandirent dans la ville & vinrent s'emparer des dehors des maisons; on fit approcher des voitures; on y fit monter les Jésuites & on les conduisit, escortés par la Cavalerie, jusqu'à Pouzzole, où s'étoient rendus les Bâtimens destinés à les transporter hors du Royaume. Cette expédition s'est faite avec la plus grande tranquillité. On a permis à chaque Jésuite d'emporter sa valise qu'on n'a point visitée. On a laissé dans chaque maison une garde de Grenadiers qui y restera jusqu'à ce que Sa Majesté ait ordonné ce qu'on doit faire des effets qui s'y trouvent. On ne sçait pas encore où ces Religieux seront conduits. L'opinion la plus commune est qu'ils seront débarqués sur les terres de l'Etat Ecclésiastique, quoique Sa Sainteté ait déclaré qu'Elle ne vouloit pas les y recevoir. Beaucoup de personnes assurent, & il y a tout lieu de le croire, que le même jour tous les Jésuites répandus dans les Provinces de ce Royaume & en Sicile ont dû être arrêtés & embarqués pour la même destination. Le convoi n'est pas encore parti de Pouz-

zole où il est revenu par les vents contraires, & les deux Galères qui se trouvent armées dans notre Port ont eu ordre de partir ce soir pour aller l'y rejoindre. Ceux des Membres de la Société, qui n'étoient point engagés, les Novices & les Frères Lais qui ont voulu renoncer à l'état qu'ils avoient embrassé, jouiront, pendant leur vie, d'une pension s'ils rentrent dans l'ordre commun des Sujets du Roi. Quant aux Profès, qui ont suivi le sort de leurs Compagnons, Sa Majesté leur a aussi assigné une pension alimentaire.

De Rome, le 11 novembre 1767.

Le Souverain Pontife a accordé au Prince Clément de Saxe un Bref d'Eligibilité pour la Coadjutorerie de Trèves.

Du 18.

Le Cardinal Ferroni mourut le 15 de ce mois. Cette mort fait vaquer dans le sacré College un huitième Chapeau, en comptant celui qui est réservé à la nomination du Roi de Portugal.

Du 25.

L'Ambassadeur de Venise en cette Cour a ; dit-on, reçu par le dernier courier la nouvelle suivante. Dans la Province de Montenero, qui est tributaire du Grand Seigneur, & qui confine à la Dalmatie Vénitienne, un étranger, connu sous le nom de Stefano & qui exerçoit depuis quelque temps la profession de Médecin dans cette Province, s'est annoncé publiquement

I ij

pour être le Czar Pierre III, prétendant qu'on avoit, dans le temps, fait courir à dessein le bruit de sa mort, mais qu'il avoit trouvé le moyen de s'échapper de sa prison. A la faveur de ce nom & secondé par les Caloyers, Moines Grecs Schismatiques, qui ont beaucoup de crédit sur l'esprit des habitans, il est parvenu à se faire reconnoître publiquement pour le Czar, non-seulement par le Peuple, mais encore par l'Evêque & par tous les autres Ordres; de sorte qu'il se trouve déjà à la tête de quelques mille Soldats. On compte dans la Province de Montenero trente mille hommes en état de porter les armes, & sa situation est très-avantageuse, parce qu'elle est enfermée entre des montagnes inaccessibles. Les Peuples y sont très-attachés au nom de la Moscovie, tant à cause de la conformité de la Religion, que parce que les Souverains de Russie ont toujours employé les moyens nécessaires pour y conserver une grande influence. Le prétendu Pierre III est, dit-on, un homme d'esprit, d'une belle figure & très-riche: il distribue avec profusion l'argent à ses Soldats. On ajoute que la République de Venise, craignant les suites de cette entreprise, a envoyé des ordres pour faire passer sur le champ toute l'Infanterie & les autres troupes de la Dalmatie à Cararo, Ville de cette Province, qui n'est éloignée que d'un mille de Montenero,



JANVIER 1768. 197

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

De Versailles, le 4 novembre 1767.

Le Roi a nommé à l'Evêché de Mende l'Abbé de Castellane, Aumônier de Sa Majesté & Vicaire Général du Diocèse de Reims; & à l'Evêché d'Agen, l'Abbé de Bonnac, Vicaire Général du Diocèse de Bourges.

Sa Majesté a donné en même temps l'Abbaye de Saint Clément, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Metz, à l'Abbé de Chillau, Aumônier de la Reine; celle de Chezal-Benoît, même Ordre, Diocèse de Bourges, à l'Abbé Paris, Vicaire général & Official du Diocèse d'Orléans; celle de Champagne, Ordre de Cîteaux, Diocèse du Mans, à l'Abbé de Ravel, Vicaire général du Diocèse d'Embrun & Conseiller Clerc au Parlement de Grenoble; celle de Valricher, même

- Ordre, Diocèse de Bayeux, à l'Abbé de Colbert, Vicaire général du Diocèse de Toulouse; celle de Cercanceaux, même Ordre, Diocèse de Sens, à l'Abbé de Mouchet de Ville-Dieu, Vicaire général du Diocèse de Nevers; celle de Saint Aphrodise, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Beziers, à l'Abbé Mauduit Duplessi, Vicaire général du Diocèse de Vannes; celle de Saint Willemer, même Ordre, Diocèse de Boulogne, à l'Abbé Dumalnadau, Chanoine de Nancy & Vicaire général du Diocèse de Treguier; celle de Lanvaux, même Ordre, Diocèse de Vannes, à l'Abbé de Montjoie, Chanoine de l'Eglise de

I iij

198 **MERCURE DE FRANCE.**
Paris ; celle de Balerne , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Besançon , à l'Evêque de Rhosy , en Syrie , Suffragant du même Diocèse ; celle de Belval , Ordre de Prémontré , Diocèse de Reims , à l'Abbé du Châtel , Aumônier du Roi ; celle de Benerent , Ordre de Saint Augustin , Diocèse de Limoges , à l'Abbé de Chabannes , Aumônier du Roi ; & l'Abbaye Régulière de Saint Léger de Soissons , Congrégation de France , au sieur Mercier , Chanoine Régulier du même Ordre.

Du 11.

Le 8 de ce mois , la Duchesse de Montmorency a été présentée à leurs Majestés & à la famille Royale par la Maréchale de Luxembourg , & a pris le Tabouret chez la Reine , en conséquence du duché femelle de Montmorency que le Roi lui a permis d'apporter en dot au Marquis de Fosseuse , son mari , qui a pris le nom de Duc de Montmorency , immédiatement après la célébration de son mariage.

Sa Majesté a nommé à la charge de Lieutenant de Roi au Gouvernement de Vincennes , vacante par la mort du sieur de Guyonnet , le Chevalier de Rougemont , Lieutenant de Roi au Gouvernement de Belle Isle en mer.

Sa Majesté ayant accordé une place d'Intendant des finances au sieur Cochin , Conseiller au Parlement , il eut l'honneur d'en remercier le Roi , le 8 de ce même mois , & le lendemain la Reine & la famille Royale.

Sa Majesté a nommé le sieur de Flesselles , Maître des Requêtes & Intendant de Bretagne , à l'Intendance de Lyon ; le sieur Dagay , Maître des Requêtes , à celle de Bretagne ; le sieur

JANVIER 1768. 199

Daine, Maître des Requêtes, à celle de Bayonne qui sera composée d'une partie de celle d'Auch; le sieur Journet, Maître des Requêtes, à celle d'Auch, & le sieur de Monthyon, aussi Maître des Requêtes, à celle d'Auvergne.

Du 14.

Le Roi a disposé de la place de Conseiller au Conseil Royal, vacante par la mort du sieur de Courteille, en faveur du sieur de Boullogne, Conseiller d'Etat & Intendant des finances.

Hier, la Cour a pris le deuil pour douze jours, à l'occasion de la mort de l'Archiduchesse Marie-Joseph-Gabrielle.

Du 18.

Le sieur Foullon, Maître des Requêtes & Intendant de la Guerre, a prêté serment entre les mains du Roi pour la charge de Grand Croix Commandeur-Secrétaire-Greffer de l'Ordre de Saint Louis, vacante par la mort du sieur Bernard de Ballainvilliers, Intendant d'Auvergne.

Sa Majesté a donné au Comte Despiés, Lieutenant-Général de ses Armées, le Gouvernement de Sainte-Menehould dont il avoit la survivance & qui est devenu vacant par la mort du sieur de Chambon.

Le Roi ayant créé une place d'Intendant du Commerce, spécialement attaché au Département de la Marine, Sa Majesté en a accordé la Commission au sieur de Villevault, Maître des Requêtes, ci-devant Commissaire du Roi à la Compagnie des Indes.

Sa Majesté a donné l'Abbaye de Clairmarais,

I iv

Ordre de Cîteaux , Diocèse de Saint-Omer¹, à Dom Thirande , Religieux de cette Abbaye , & celle de Beaume les-Dames , Ordre de Saint Benoît , Diocèse de Besançon , à la Dame Dardelot , Chanoinesse de la même Abbaye.

Du 21.

Le 17 de ce mois , le Baron de Gleichen , envoyé extraordinaire de la Cour de Danemark , présenta au Roi , de la part de Sa Majesté Danoise , dix-huit gerfaux d'Islande. Ce présent fut reçu par le Duc de la Vallière , grand Fauconnier de France.

Du 25.

Le Marquis d'Entraigues-Latis , étant sur le point de se rendre à Mayence où il va résider en qualité de Ministre Plénipotentiaire du Roi auprès de l'Electeur , a eu l'honneur de prendre congé , le 22 , de leurs Majestés & de la Famille Royale. Il a été présenté au Roi par le Duc de Choiseul , Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des Affaires étrangères.

Leurs Majestés & la Famille Royale signèrent , le même jour , le contrat de mariage du Marquis de Fleury avec Demoiselle de Laval Montmorency ; celui du Vicomte de Mailly avec Demoiselle de Castries , & celui du Comte de Breugnon avec Demoiselle de Saint-Sauveur.

Le Roi ayant nommé à la place de premier Président du Parlement de Flandres , vacante par la mort du sieur d'Aubers , le sieur de Calonne , Président Honoraire du même Parlement , ce Magistrat a eu l'honneur d'en faire son remerci-

ment au Roi, à qui il fut présenté, ainsi qu'à la Famille Royale, le 21 ; & le 22, il prêta serment entre les mains de Sa Majesté.

Le sieur Thiroux de Crosne, Maître des Requêtes, eut l'honneur le 20, de remercier le Roi de l'adjonction que Sa Majesté a bien voulu lui accorder à l'Intendance de Rouen.

Du 2 décembre.

Le 29 du mois dernier, la Cour a pris le deuil pour quatre jours, à l'occasion de la mort de la Duchesse de Saxe-Gotha.

Le Roi a donné l'Abbaye d'Arcisses, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Chartres à la Dame de Barneval, Religieuse de la même Abbaye ; & celle de Bival, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Rouen, à la Dame de Sarcus, Religieuse de l'Abbaye de Saint Paul de Beauvais.

Le Roi ayant mandé ici le premier Président & deux Présidens du Parlement de Paris, Sa Majesté leur a dit :

« J'ai ordonné, par mon Edit du mois de
 » décembre 1764, qu'il seroit procédé à la
 » liquidation des dettes arriérées & exigibles ;
 » & les dépenses qu'avoit occasionnées la der-
 » nière Guerre, ne me permettant pas d'es-
 » pérer qu'elles puissent être acquittées en argent,
 » j'ai annoncé, par mon Edit, qu'elles le se-
 » roient en contrats. En attendant, j'ai pensé
 » qu'il étoit de ma justice de ne pas laisser
 » languir ceux de mes Sujets dont les créan-
 » ces seroient plus promptement constatées, &
 » j'ai voulu qu'il leur fût donné provisoirement
 » des reconnoissances produisant intérêts, afin
 » de leur procurer sur le champ les moyens de

» satisfaire à leurs engagements personnels. Je
 » suis enfin parvenu à la liquidation totale de
 » ces dettes ; ainsi les différentes reconnoissances
 » qui ont été remises dans les mains des
 » créanciers, doivent être actuellement converties
 » en contrats.

» Je me suis fait représenter, pour y par-
 » venir, les états & borderaux nécessaires pour
 » en connoître l'objet & l'emploi, & j'adresse
 » en conséquence à mon Parlement un Edit pour
 » déterminer l'exécution pleine & entière de
 » mes vues à ce sujet. J'ai eu soin de conser-
 » ver dans leur nature originairé ceux des ef-
 » fets au porteur qui ont été délivrés pour de-
 » l'argent versé en mon Trésor Royal dans les
 » besoins de mon Etat.

» J'ai résolu de faire connoître, en même
 » temps, mes intentions sur les fonds destinés
 » aux remboursemens annuels des dettes par la
 » Caisse d'Amortissement. Le bon ordre de mes
 » finances exige maintenant que la partie du
 » fonds d'amortissement qui doit être employée
 » à diminuer le nombre des effets au porteur,
 » le soit, en suivant l'ordre de création de cette
 » nature de dettes. J'ai fixé tout ce qui con-
 » cerne un objet si important par une Décla-
 » ration que j'adresse aussi à mon Parlement.

» Je suis persuadé qu'il sentira combien il est
 » essentiel, dans une manière qui intéresse au-
 » tant le crédit public, qu'il se hâte de ter-
 » miner, sans délai, ses délibérations, en me
 » donnant une nouvelle preuve de son zèle par
 » l'enregistrement de mon Edit & de ma Dé-
 » claration ».

Le Roi a nommé pour ses Aumôniers l'Abbé
 de Sabran, l'Abbé de Colincourt. & l'Abbé de
 Luberfac.

Leurs Majestés & la Famille Royale signèrent, le 3 de ce mois, le contrat de mariage du sieur Seguiet, premier Avocat Général du Parlement de Paris, avec Demoiselle Vassal.

La Vicomtesse de Mailly & la Marquise de Flamarens ont été présentées, le 6, à leurs Majestés & à la famille Royale; la première, par la Marquise de Nessel, & la seconde, par la Comtesse de Narbonne.

Le même jour, le sieur le Couteux, premier Président de la Chambre des Comptes & de la Cour des Aides de Rouen, a été présenté au Roi en cette qualité.

Le sieur Gayot, Préteur Royal de Strasbourg, Conseiller d'État, ancien Intendant des Armées du Roi; titre que Sa Majesté lui avoit conféré comme une marque de la satisfaction qu'elle avoit de ses services, vient d'être nommé pour être chargé, en la même qualité & sous les ordres du Duc de Choiseul, des détails de la guerre, qu'avoit le sieur Dubois, lequel, en considération du dérangement de sa santé, a obtenu la permission de se retirer.

De Paris, le 2 novembre 1767.

La Dame de Nonant, Abbessé d'Arcisses, Ordre de Saint Benoît, ayant donné sa démission de cette Abbaye, a eu le Prieuré-Royal-Hospitalier de Saint Jean, à Château-Thierry, Ordre de Saint Augustin, vacant par la démission de la Dame de Nonant, sa tante.

Du 26.

L'objet que le Roi a eu principalement en vue, en faisant un Traité de paix avec le Roi

I vj.

de Maroc, a été de procurer aux Sujets & aux Bâtimens François la liberté de la mer, & la sûreté de la navigation & du commerce. Sa Majesté ayant désiré que les Négocians & Navigateurs fussent instruits des articles & conditions qui ont été insérés dans ce Traité, relativement à ces deux points, le Ministère a jugé à propos d'en publier le Précis suivant.

Les principaux articles portent une entière liberté de commerce pour les Bâtimens & Sujets de France, dans les Ports & Pays de la domination de Maroc, leur donnent faculté de prendre, sans opposition, les vivres, provisions, agrêts & autres choses de ce genre, dont ils pourroient avoir besoin, en les payant seulement aux prix courans; leur laissent la liberté d'entrer & sortir desdits Ports à leur gré & sans contrainte, & d'emporter les effets & marchandises invendues sans payer les droits de douane, qui ne seront exigés que pour celles qui auroient été vendues, & stipulent qu'aucun Capitaine François ne sera tenu de rien charger à son bord, ni d'entreprendre aucun voyage contre sa volonté. Il est expliqué que les Consuls de France seuls pourront disposer des effets & successions des François, en cas de mort, ainsi que de tout ce qui aura rapport au sauvetage des Bâtimens naufragés, dont il n'y aura que les effets qui auront été vendus, sujets à acquitter les droits de douane. Il est convenu en même temps que ces droits ne seront pas fixés à un taux déterminé, afin de ne mettre aucune différence entre les Nations étrangères qui ont de semblables Traités; mais que les François, en se conformant à cet égard aux droits de douane établis dans

le Maroc pour les Sujets & pour les Etrangers , ne les paieront que sur le même pied & de la même manière que la Nation la plus favorisée.

Pour la reconnoissance des Bâtimens en mer , il est stipulé que les Corsaires armés sous Pavillon de Maroc , ne pourront arrêter ni visiter aucun Bâtiment François , & se borneront à exiger la représentation du passeport de l'Amirauté , que le Capitaine sera tenu d'exhiber , lesdits Corsaires devant être munis d'un modèle en blanc pour pouvoir le confronter ; que d'autre part il sera délivré aux mêmes Corsaires un certificat du Consul François pour le faire reconnoître aux Capitaines François.

En cas de guerre de la France avec d'autres Nations , la protection du territoire & la loi des vingt-quatre heures , observée entre les Puissances de l'Europe , aura lieu à Maroc pour les François. Ils jouiront également d'un terme de six mois pour se retirer avec leurs effets , si jamais il arrivoit une rupture entre la France & le Maroc.

Le libre exercice de la Religion est accordé aux François , & leur Consul sera seul Juge en première instance , des différends qui surviendront entr'eux : en cas de discussion , avec les Maures , l'Empereur de Maroc seul , ou des Officiers proposés par ce Prince , en connoîtront , à l'exclusion des Cadis ou Juges locaux.

Les François sont expressément affranchis de fournir aucune munition de guerre , poudre , armes & autres choses généralement quelconques , servant à l'usage de la guerre , & Sa Majesté leur défend d'en faire aucun objet de commerce ou de donatives.

*Extrait d'une lettre écrite de Gotha,
le 24 octobre 1767.*

Louise-Dorothée, Duchesse de Saxe-Gotha & Altembourg, mourut avant-hier, à cinq heures du matin, après une longue maladie de poitrine, dans la cinquante-huitième année de son âge, étant née le 10 août 1710. Cette Princesse étoit fille du Duc Ernest Louis de Saxe-Meinungen : elle avoit épousé en 1729 Frédéric III, Duc régnant de Saxe-Gotha & Altembourg. Il reste de ce mariage le Prince Ernest-Louis, Prince héréditaire de Saxe-Gotha & Altembourg, né en 1745 ; le Prince Auguste, né en 1747, & la Princesse Frédérique-Louise, née en 1741. Un esprit cultivé & solide, une âme douée des qualités les plus éminentes, une bonté active & éclairée qui caractérisoit toutes ses actions, avoient rendu cette Princesse l'objet constant de l'amour & de la vénération de son époux, de ses enfans, de la Cour, de ses sujets & de tous ceux qui l'avoient connue ; la désolation universelle que cause cet événement dans tout le pays, est le plus bel éloge funèbre qu'un Souverain puisse obtenir.

Du 27.

Le 22 l'Archevêque de cette ville bénit pontifiquement les deux chapelles collatérales de l'Eglise Paroissiale de Saint Roch, qui sont sous l'invocation de Saint Denis & de Sainte Geneviève des Ardens, & portent les noms, l'une de Monseigneur le Dauphin, & l'autre de Madame la Dauphine. L'Archevêque de Bourges, l'ancien Evêque de Fréjus, les Evêques d'Arras, de Saint-

Pol de Léon, de Condom, de Troyes, d'Avranche & de Sidon, ont assisté à cette cérémonie qui s'est faite dans le cours de la procession avant la grand'messe. Le tableau de la prédication de Saint Denis, composé par le sieur Vien, & celui du miracle des Ardens, par le sieur Doyen, lesquels ont été dernièrement exposés au salon du Louvre & qui étoient destinés pour ces deux chapelles, y sont actuellement placés & y font un très-bel effet.

Du 7 décembre.

Le Comte de Saulx-Tavannes, Chevalier Commandeur des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, Chevalier d'honneur de la Reine, se rendit, le premier de ce mois, au couvent des Cordeliers, où, revêtu du manteau & collier des Ordres du Roi, il présida en qualité de Commissaire desdits Ordres dans la présente année, au Chapitre des Chevaliers de Saint Michel, avec lesquels il assista à la grand'messe de *requiem* qu'on célèbre tous les ans pour le repos de l'âme des Rois, Princes & Chevaliers de l'Ordre, défunts. Les Chevaliers étoient en manteau avec leur habit des cérémonies de deuil. Avant le service divin, le Comte de Saulx reçut Chevalier le sieur Gendre, Ingénieur, Inspecteur Général des ponts & chaussées du Royaume, & le sieur Daprès de Manneville, Capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes, auteur du *Neptune Oriental*, & correspondant de l'Académie des Sciences.

Du 11.

Le sieur de Sartine, Conseiller d'Etat, Lieutenant Général de Police, vient de perfectionner

208 MERCURE DE FRANCE.

encore l'établissement utile qu'il a formé dans cette capitale pour procurer des secours prompts & efficaces dans les cas d'incendie. Il a augmenté & porté à cent dix hommes la compagnie des gardes-pompes, qui n'étoit ci-devant que de soixante. Indépendamment de douze corps de garde, placés dans les différens quartiers de cette ville, où l'on trouvera jour & nuit les secours les plus prompts, il y a encore dix-huit autres dépôts de pompes & sept dépôts de voitures d'eau pour les incendies. Les endroits où sont placés ces corps de garde & ces dépôts, sont indiqués dans un avis imprimé qu'on trouve chez Gueffier, Libraire, au bas de la rue de la Harpe.

On a fait à Versailles, le 22 du mois dernier, en présence du Roi, l'essai de trois pompes à incendie, de nouvelle construction, dont deux sont destinées pour le port de Brest. Sa Majesté a paru satisfaite de la supériorité qu'elles ont eu sur trois autres d'ancienne construction, tant pour l'élévation de leur jet, que pour l'abondance de leur produit. La manufacture royale de ces pompes est établie ici, rue neuve Saint-Gilles, au marais.

Du 14.

Le Roi voulant encourager & favoriser les progrès de l'industrie, dans les différens corps d'arts & métiers, & procurer à ceux qui s'y destinent toutes les facilités nécessaires pour étendre leurs connoissances & perfectionner leurs talens, vient d'établir dans cette capitale une Ecole gratuite de Dessin, par des lettres-patentes données à Fontainebleau, le 20 octobre dernier, & enregistrées au Parlement le premier de ce mois.

Le Roi ayant déjà permis l'ouverture d'une école dans laquelle on enseignoit gratuitement les principes élémentaires de la géométrie-pratique, de l'architecture & des différentes parties du dessin, en faveur des jeunes gens qui se destinent aux arts mécaniques & aux différens métiers : Sa Majesté, informée des bons effets qui résultoient de cet établissement, a bien voulu en étendre encore l'utilité en l'honorant particulièrement de sa protection & en lui donnant une forme plus solide. En conséquence, Elle ordonne, par les présentes lettres, que l'Ecole gratuite de Dessin, déjà ouverte à l'ancien Collège d'Aurun, & celles qui s'établiront ici successivement pour le même objet, seront réunies sous le titre d'*Ecole Royale gratuite*, & administrées sous la protection du Lieutenant-Général de Police de cette capitale. Lesdites lettres-patentes contiennent plusieurs dispositions relatives à cet établissement.

LOTÉRIES.

Le quatre-vingt-troisième tirage de la loterie de l'Hôtel de Ville s'est fait le 25 novembre. Le lot de cinquante mille livres est échu au numéro 11272; celui de vingt mille livres au numéro 2993, & les deux de dix mille livres aux numéros 7764 & 17013.

Le tirage de la loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le 5 du même mois. Les numéros sortis de la roue de fortune sont, 44, 58, 35, 43, 81.

Le 5 décembre on a tiré la même loterie. Les numéros sortis de la roue de fortune sont, 40, 85, 16, 15, 83.

On a commencé, le 6 novembre, dans une

MERCURE DE FRANCE.

219
des Salles du château des Tuilleries, le tirage de
la loterie de la Caisse d'Escompte, établie par
l'Arrêt du Conseil, du premier janvier 1767, en
présence des sieurs de Boullongne, Conseiller
d'Etat & Intendant des Finances; Joly de Fleury
& Le scalopier, Conseillers d'Etat, & Bourin,
Conseiller d'Etat, Intendant des Finances & des
sieurs Thiroux de Crosne, Douet de la Boullaye,
Meulan d'Ablois & de la Bove, Maître des Re-
quêtes, Commissaires nommés par Sa Majesté,
& des Directeurs de la Caisse d'Escompte.

M A R I A G E.

La célébration du mariage du Marquis de Fla-
marens avec Demoiselle du Vigier, fille du feu
Procureur général du Parlement de Bordeaux,
s'est faite ici, le premier décembre, dans la
chapelle particulière de l'hôtel de Nivernois. L'Ar-
chevêque de Bourges a donné la bénédiction nup-
tiale aux nouveaux époux, en présence du Curé
de Saint Sulpice.

M O R T S.

Augustin-Roch de Menou de Charnisay, Evêque
de la Rochelle, Abbé Commandataire de l'Ab-
baye d'Angles, Ordre de Saint Augustin, Diocèse
de Luçon, est mort, dans son palais épiscopal;
le 26 novembre, dans la quatre-vingt-septième
année de son âge.

François-Louis le Tellier, Comte de Rébénac,
Marquis de Souvré & de Louvois, Lieutenant-
Général des Armées du Roi, Chevalier de ses
Ordres, Lieutenant-Général & Sénéchal d'épée
des provinces de Béarn & Royaume de Navarre,

est mort en cette ville, le 25 novembre, âgé de soixante-trois ans.

Nicolas Gabriel Gilbert, Marquis de Villenes, le plus ancien de Brigadiers des Armées du Roi, est mort ici, le 8 novembre, âgé de quatre-vingt-deux ans.

Louis-François d'Argouges, Comte de Ranes, Gouverneur des ville & château d'Atençon, est mort dans sa terre de Coulange en Normandie, le 29 octobre.

Dominique-Jacques de Barberie, Marquis de Courteille, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil Royal, Intendant des Finances, & ci-devant Ambassadeur du Roi en Suisse, est mort ici, le 3 novembre, dans la soixante & onzième année de son âge.

Anne-Charlotte de Montargis, veuve du Marquis d'Arpajon, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de la Toison d'Or, Chevalier né de l'Ordre de Malthe, & Gouverneur de Berry, est morte à Versailles, le 9 décembre, âgée d'environ soixante & onze ans.

Louise-Marie-Charlotte de Menou, veuve du Marquis de Menou, Maréchal de Camp, est morte dernièrement en son Château de Bouffay, en Touraine, âgée de cinquante ans.

Françoise-Magdeleine Talon, épouse d'Etienne-Françoise d'Aligre, second Président du Parlement, est morte ici le 9 décembre, âgée de trente-sept ans.

De Pontoise, le 28 novembre 1767.

Un accident extraordinaire a répandu ici la consternation parmi les habitans, & les suites en sont encore alarmantes. Cette ville est située de

212 MERCURE DE FRANCE.

manière que deux de ses rues sont dominées par un roc de pierre vive : sur la croupe du roc sont établis des jardins, des maisons, & même deux églises ; le bas est occupé par des bâtimens. Dans la nuit du 24 au 25, à trois heures du matin, il s'est détaché du roc, avec un fracas horrible, un banc de cinquante pieds de longueur sur trente de hauteur & dix-huit à vingt de largeur. Tous les apprentis qui se trouvoient au-dessous ont été fracassés par la chute de cette masse de rocher. Trois maisons ont été enfoncées, & l'accident auroit été funeste à un grand nombre de personnes, si l'éroulement ne se fût fait à trois reprises dans l'espace de quatre à cinq minutes. Les particuliers qui habitoient ces maisons, avertis par le bruit de la première chute, ont eu le temps de se sauver ; un seul compagnon Taillandier s'est trouvé pris sous les décombres, qui soutenoient une pierre d'une grosseur énorme. Le lit dans lequel il étoit couché a été brisé, mais on est parvenu à retirer cet homme, qui n'a eu que quelques blessures aux jambes. Les habitans de tout ce quartier sont dans les plus vives inquiétudes, parce que la suite de ce banc paroît se détacher. Sa chute seroit d'autant plus à craindre que l'extrémité de l'Eglise Paroissiale de Saint Pierre porte sur cette partie du roc que rien ne soutient. Une autre partie du même roc, haute de quatre pieds sur quinze pieds de profondeur, menace d'une ruine très-prochaine. Elle entraîneroit avec elle le mur d'appui d'une terrasse qu'elle supporte. Le sieur de Sauvigny, Intendant de la généralité de Paris, informé de cet événement, a envoyé aussitôt sur les lieux le sieur Guillaumot, Ingénieur, qu'il a chargé de prendre les mesures les plus promptes pour prévenir ou du moins diminuer,

autant qu'il sera possible, les accidens qui résulteroient de la chute de l'autre partie du roc.

A V I S I M P O R T A N T ,

Du 8 novembre.

L'INTENDANCE de Pau & Auch étant vacante, par la mort du sieur *d'Esigny*, le Roi a jugé à propos de séparer ces deux Généralités & les pays qui y avoient été ajoutés, lesquels formoient une étendue très-considérable, en deux Intendances, dont l'une, qui aura sa résidence à Bayonne, sera composée de la Navarre, du Béarn, Soule, pays de Labourt, Marfan, Turfan, Gabardan, & de l'Élection des Lannes; l'autre sera formée des cinq autres Elections de la Généralité d'Auch, du Nebouzan, de la Bigorre, & des quatre Vallées. Sa Majesté a nommé à la première le sieur *d'Aine*, Maître des Requêtes, & à celle d'Auch le sieur *Journet*, aussi Maître des Requêtes.

Le même jour le sieur *de Fleffelles*, Intendant de Bretagne, a été nommé à l'Intendance de Lyon; le sieur *Dagay de Mutigney*, Maître des Requêtes, à celle de Bretagne; & le sieur *Auget de Montion*, aussi Maître des Requêtes, à celle d'Auvergne, vacante par la mort du sieur *Bernard de Balainvilliers*.

Le sieur *Legay de la Fontaine* donne avis au public qu'il possède le secret de mûrir le vin verd en deux fois vingt-quatre heures, & que ce qu'il

214 MERCURE DE FRANCE.

Emploie n'est point nuisible au corps humain, mais, au contraire, très-utile à la santé; il possède aussi le secret de dégraisser le vin quand il seroit en huile, sous trois nuits de temps, sans aucunement l'endommager. Il demeure au bout de la rue Bordet, proche les murs Sainte Genevieve, vis-à-vis la balayeuse.

N. B. La Gazette de cette année, n°. 2, à la fin, a fait mention de la mort de M. l'Abbé Supérieur général des Chanoines Réguliers de l'Ordre de Saint Antoine, arrivée en son Abbaye, en Dauphiné, âgé de 70 ans. On auroit dû dire de 79 ans.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, le second volume du Mercure du mois de janvier 1768, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 22 janvier 1768.

GUIROY.



TABLE DES ARTICLES.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

| | |
|---|--------------|
| D ESCRPTION & histoire secrète du palais de la Fortune. | Page 5 |
| ÉLÉGIE à mon Serin. | 16 |
| DISTIQUE sur le célèbre Maréchal de Turenne. | 18 |
| LETTRE de bonne année à M. l'Abbé de V. . . | 19 |
| A M. de N. mon ami. | <i>Ibid.</i> |
| ÉPÎTRE à un Misantrope. | 22 |
| VERS pour un enfant de sept ans , à son père. | 26 |
| SOUHAIT au premier jour de l'an 1768. | <i>Ibid.</i> |
| L'AVARICE punie, anecdote moderne. | 27 |
| A Mde la Duchesse de la Vallière , &c. | 45 |
| RÉPONSE aux vers précédens. | 48 |
| SUR une chute que Mgr le Prince de Condé a faite à la chassé. | <i>Ibid.</i> |
| VERS de M. le Comte de... à M. le Marquis de V. | 47 |
| ÉPÎTRE, à Mde du Bocage. | <i>Ibid.</i> |
| ETRENNES à l'Electeur Palatin. | 49 |
| ETRENNES à l'Electrice Palatine. | 50 |
| A mes Ennemis , car tout le monde en a. | 51 |
| QUATRAIN de M. le Mquis de C... L.G. D. A. D. R. | 52 |
| ENIGMES. | 53 |
| LOGOGRYPHES. | 54 |
| NOUVEAUX Triolets. | 55 |
| ARTICLE II. NOUVELLES LITTÉRAIRES. | |
| DICTIONNAIRE raisonné universel d'histoire naturelle , &c. | 57 |
| HISTOIRE de la Prédication , ou la manière dont la parole de Dieu a été prêchée , &c. | 65 |
| AVIS aux Mères qui veulent nourrir leurs enfans. | 70 |

2,16 MERCURE DE FRANCE.

L'ORIGINE des Dieux du Paganisme & le sens
des fables découvert par une explication suivie
des poésies d'*Hésiode*. 72

HISTOIRE impartiale des Jésuites. 74

ANNONCES de Livres. 87

ARTICLE III. SCIENCES ET BELLES LETTRES.

ACADÉMIES.

SÉANCE publique de la Société Royale des Sciences
& Belles-Lettres de *Nancy*. 99

GRAMMAIRE.

LETTRE à M. . . . sur la *Prosodie françoise*. 121

MÉDECINE.

MOYENS faciles de préserver les enfans de la petite-
vérole dans toutes les villes. 144

LETTRE à M. *de la Place*, auteur du *Mercur*
de France. Etablissement utile. 156

RELATION concernant l'inoculation de la petite-
vérole dans les Indes Orientales, &c. 161

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE.

MALADIES des Chevaux. 169

ARTICLE IV. BEAUX-ARTS.

ARTS AGRÉABLES.

GRAVURE. AVIS intéressant. 171

MUSIQUE. 173

ARTICLE V. SPECTACLES.

OPÉRA. 174

COMÉDIE Françoise. 177

LETTRE à M. *de la Place*, sur M. *François*, de
Neufchâteau. 178

LETTRE à l'Auteur du *Mercur*. 182

RÉPONSE à M. *P. d'Argenteuil*. 183

COMÉDIE Italienne. 184

ARTICLE VI. NOUVELLES POLITIQUES.

De Warsovie, &c. 186

AVIS intéressant. 213

De l'Imprimerie de *LOUIS CELLOT*, rue Dauphine.

